

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Henry Bidou; Charles Mourey; Edouard Payen; Jean Imbart de la Tour; J.-H. Franklin; René Moreux, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

36 ^e Liste des souscripteurs.....	217
L'Œuvre du Comité.....	219
Une Nouvelle Voie d'accès de la côte annamitique au Mékong, par R. C.....	220
La Guerre.....	224
Les Débuts de la guerre russo-japonaise, par X.....	231
Les Dernières Négociations entre la Russie et le Japon (juillet 1903-janvier 1904), par R. C.....	236
Lettres de Corée : Le règne japonais en Corée... ..	241
Les Anglais au Thibet, par C. M.....	244
Noroddom.....	245
La Mort de M. Odend'hal, par E. SAINT-CHAFFRAY et EMILE SENART.....	248
L'Incident gréco-turc de Smyrne et la situation en Turquie, par J. I. T.....	250
Asie Française : Le gouverneur général et le concours des lettrés. — Encouragement à l'extension de la sériciculture. — Les commissions territoriales. — Les tribunaux tonkinois. — Encouragements à la connaissance des langues orientales. — L'assèchement de la cuvette de Phuxuyen. — L'hygiène en Indo-Chine. — Mesures contre la peste. — La mort du roi de Luangprabang.....	252
Siam : L'Indo-Chine et le Siam. — L'Angleterre et le Malacca siamois. — Menaces d'insurrection dans le Nord.....	257
Chine : Ouverture de nouveaux « ports ». — Un nouvel arsenal. — Un portrait de l'impératrice douairière. — Les Chinois aux Etats-Unis. — Le chemin de fer de Hong-kong à Canton.....	259
Asie Russe : La production du sel. — La pêche dans les mers d'Okhotsk et de Behring. — Service des colis postaux entre la Russie et la Perse.....	259
Arabie : La situation économique de l'Oman.....	261
Asie Anglaise : Les résultats généraux du recensement de l'Inde anglaise en 1901. — Le retour de lord Curzon.....	262
Nominations officielles.....	263
Bibliographie.....	264

CARTES

Carte de la côte annamitique au Mékong.....	221
Carte du Yalou au confluent de l'Ai-ho.....	226

36^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

MM.

Guiot, ministre plénipotentiaire . . .	12	»
René Henry, à Paris	12	»
Paul Samary, gouvern. des colonies	25	»
Gaston Liébert, consul de France. .	25	»
* Lieut. Le Borgne, de l'infant. col.	12	»
* Biblioth. de l'école militaire d'artillerie	12	»
* Lieut. Cazenave, détaché aux travaux publics en Indo-Chine. .	12	»
Charles Depincé, à Paris	25	»
Brohan, enseigne de vaisseau. . . .	12	»
G. Dupin, notaire	12	»
Fouchet, lieut. de cavalerie	12	»
François, lieut. de chasseurs à pied.	12	»
Gaschard, capit. de vaisseau. . . .	15	»
Ed. Huet, pharm. de la marine . . .	12	»
Général de division Herson.	12	»
Proviseur du lycée de Tarbes. . . .	12	»
Porcher, lieut. de vaisseau.	12	»
Radiguet, colon. d'infanterie. . . .	12	»
Thiboumery, courtier maritime . . .	12	»
A. Vimont, armateur.	12	»
Biblioth. des offic. du 2 ^e étranger .	20	»
Biblioth. des offic. du 50 ^e d'infant. .	12	»
Cercle militaire d'Orléans.	12	»

A reporter. . . 326 »

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i>	326 »	<i>Report,</i>	1.842 »
* Wibratte, officier d'adminis- tration du génie.	12 »	Chambre de commerce de Cambrai.	25 »
* Toussaint, procureur de la Répu- blique	42 »	Chambre de commerce de La Ro- chelle	20 »
Ottavi, consul de France.	25 »	Chambre de commerce de Rouen. .	25 »
Louis Vossion, consul de France. .	25 »	— — de Roubaix.	25 »
* Gerbaud, aspirant de marine. . .	12 »	— — de Laval	25 »
* Ponteil-Burles, à Toulon.	12 »	— — de Nevers.	25 »
* Eugène Dubief, consul de France	25 »	Chambre de commerce de Dunker- que.	12 »
* F. Fleury, aspirant de marine (1 ^{er} semestre).	12 »	Chambre de commerce d'Oran. . .	12 »
A. Goguyer, à Mascate.	25 »	C ^{ie} française de l'A. O. F. à Mar- seille.	25 »
Henri Le Chevalier, à Irkoutsk . .	13 »	Joannès Couvert, présid. de la Chamb. de commerce du Havre.	40 »
* Lieut. Mengin, de l'infant. colon.	12 »	Cornu, conseiller général au Mans.	25 »
* Section coloniale de l'A. G. des étudiants de Paris.	12 »	Commandant supér. de Tébessa . .	25 »
Capit. Patey, de l'infant. colon. .	15 »	Club Alpin français d'Alger.	12 »
Emile Mercet, à Paris	25 »	Cortilliot, à Laon.	25 »
* Biblioth. des offic. du 108 ^e d'inf.	15 »	Chavannes, profess. au Collège de France	12 »
* D ^r Brochard, médecin des troupes coloniales	12 »	Colombet, lieut. de chass. alpins. .	15 »
Albin Rozet, député	100 »	Causse, lieut. de vaisseau.	12 »
* Durozié, à Paris.	25 »	D. Cassarini, à Toulon.	12 »
Capit. Taton, de l'artillerie colo- niale	25 »	Denis frères, négociants à Bordeaux	25 »
A. de Panafieu, prem. secrét. d'am- bassade.	25 »	A. Darracq, industriel à Suresnes.	20 »
* Lieut.-col. baron Corvisart, atta- ché milit. à Tokyo.	12 »	Deslandres, astronome à Paris. . .	20 »
Biblioth. des offic. de Fort-Bayard.	12 »	Derobert frères et Fiard, négoc. à Lyon.	50 »
De Billy, lieut. de cavalerie.	12 »	Raoul Duval, au Havre.	50 »
Le vice-amiral Marquis.	12 »	Louis Durand, profess. de l'Univer- sité.	12 »
Chambre de commerce de Marseille	300 »	Henry Dumolard, magistrat	12 »
— — de Nantes	100 »	Franck Dupuy, à La Rochelle . . .	12 »
— — de Lyon	300 »	Pierre Emery, sous-préfet de Cosne	25 »
Le général Coronnat, command. sup. des troupes de l'Indo-Chine. .	12 »	D'Épinay, lieut. d'infanterie.	20 »
Lieut. Angibaud, de l'infant. colon.	12 »	Henri Froidevaux, docteur ès lettres	25 »
André Astraudo, à Nice.	15 »	Amiral Foret, à Cannes.	20 »
Adet, Sewart et C ^{ie} , négociants . .	25 »	G. Fourmont, profess. de l'Univer- sité.	12 »
Pierre Bruno, négociant.	25 »	Baron de Gail, capit. d'état-major .	25 »
Maurice Bergès, ingénieur	25 »	D ^r Gasser, à Oran.	15 »
F. Bernard, à Dunkerque.	15 »	Du Grosriez, préfet à Chambéry . .	25 »
Command. Brun, de l'infant. colon.	25 »	Jules Giraud, à Oran.	12 »
Bouet, avocat à Vimoutiers.	12 »	Garnier Audéol, enseigne de vaiss.	12 »
De Beauregard, lieut. de vaisseau. .	12 »	Girard, commiss. ppal de réserve .	12 »
Command. Brouet, à Mézières . . .	25 »	Girardet, lieut. d'infanterie.	12 »
Elysée Becq, préfet de la Corrèze .	25 »	Gréban, à Saint-Germain-en-Laye .	12 »
Henri Busson, professeur de l'Uni- versité	12 »	Hutter, à Dunkerque.	20 »
Albert Bélinac, négociant.	20 »	Hauchecorne, au Havre.	15 »
Lieut. Baulmont, à Charleville. . .	25 »	Houssais, capit. de chass. à pied. .	12 »
Command. Benoit, à Nancy	12 »	Henri Hoffset, à Lyon.	12 »
Bérenger, enseigne de vaisseau. . .	12 »	Abbé Hugot, à Sées.	12 »
Chambre de commerce du Mans . . .	20 »	D ^r Haza, à Luglon	12 »
		Ch. Jourdan, délégué financier à Alger.	12 »
<i>A reporter.</i>	1.842 »	<i>A reporter.</i>	2.737 »

<i>Report</i>	2.737 »
Lefainturier, sous-préfet de Châteaudun	25 »
Leclère, ingén. en chef des mines	25 »
Général de division Lebon	25 »
Henri Lorin, profess. de faculté	12 »
Lieut. P. Lacoste, de l'inf. colon.	12 »
Latil, lieutenant de zouaves.	12 »
Leclère, cap. de chasseurs à pied.	12 »
Colonel de Lacombe, du 2 ^e zouaves.	12 »
Mont-Louis, à Clermont-Ferrand	25 »
Du Pac de Marsouliès, à Mas-d'Azil.	25 »
Louis Mortier, à Bordeaux.	25 »
Maurel, sous-préfet de Florac.	12 »
D ^r Montagné, médecin militaire	12 »
Abbé Musy, à Villers-s.-Chalamont.	12 »
Maurel, capitaine d'infanterie.	12 »
Masseron-Outin, industriel à Laval.	12 »
Robert Méplain, à Moulins.	12 »
Gaston Nancy, à Paris.	25 »
Antoine Olivari, manufacturier.	25 »
Ogliastro, négociant.	25 »
Colonel Quévillon, du 144 ^e d'infant.	12 »
Xavier Palassie, à Cambo-les-Bains.	12 »
Général Priou, à Grenoble.	12 »
F. Phélut, préfet à Albi.	25 »
Général Prudhomme, à Castelnau.	15 »
Le chanoine Panier, à Besançon	12 »
L. Passat, méc. princ. de la marine. de Peyerimhoff de Fontenelle, dir. au gouv. général de l'Algérie.	25 »
L.-G. Le Roux, consul général.	12 »
J. Ricome, à Alger.	25 »
Société celtique maritime.	12 »
Charles Simon, courtier maritime.	12 »
M ^{me} Schefer, château de la Croix.	15 »
Capitaine de Saint-George.	12 »
Société bretonne de Géographie.	24 »
Syndicat cotonnier de l'Est.	12 »
Société de Géographie de Lille.	12 »
Wach, sous-officier d'infanterie.	24 »
L. Woussen, à Dunkerque.	15 »
A. Villette, capitaine-commandant.	12 »
M ^{me} Alexis Vial, à Voiron.	12 »
Violet-Lambert, négociant à Thuir.	12 »
André Yver, à Briare.	20 »
Biblioth. des offic. du 124 ^e d'infant.	12 »
Bibliothèque des offic. du 5 ^e bat. d'Afrique.	12 »
Cercle militaire de Poitiers.	15 »
Biblioth. des offic. du 110 ^e d'infant.	12 »
— du 34 ^e d'artil.	12 »
Biblioth. des offic. du 14 ^e bataillon de chasseurs	12 »
Réunion des officiers d'Aurillac.	12 »
Cercle militaire de Dellys.	20 »
<i>A reporter</i>	3.569 »

<i>Report</i>	3.569 »
Les officiers du <i>Calédonien</i>	20 »
Biblioth. des offic. du 3 ^e colonial.	18 »
— du 6 ^e dragons.	12 »
— du 5 ^e colonial.	12 »
Biblioth. des offic. de la 1 ^{re} brigade coloniale	12 »
Biblioth. des offic. du 111 ^e d'infant.	12 »
Biblioth. de garnison de Lyon.	12 »
Biblioth. des offic. du 2 ^e colonial.	12 »
— du 6 ^e colonial.	12 »
Biblioth. de garnison de Château-d'Oléron	12 »
Cercle militaire de Lalla-Marnia.	12 »
— de Tlemcen	12 »
— du Mans.	12 »
Souscriptions diverses	58.50
TOTAL.	3.797.50

L'ŒUVRE DU COMITÉ

NOTRE CARTE

DU THÉÂTRE DE LA GUERRE

On nous adresse différentes questions sur certains détails de la carte du théâtre de la guerre, au 2.200.000^e, que vient de publier le Comité de l'Asie Française. Certaines bandes frontières coupant la péninsule du Liao-toung ont, en particulier, intrigué quelques-uns de nos adhérents.

La plus méridionale est celle qui marque la limite Nord du territoire cédé à bail pour vingt-cinq années à la Russie par l'arrangement russo-chinois signé à Pékin le 15-27 mars 1898. Cet arrangement, qui « louait » à la Russie Port-Arthur, la baie de Taliéouan et les eaux adjacentes, stipulait dans son article II :

« La limite du territoire loué en conséquence de l'article précédent s'étend du Nord de Ta-lien-ouan, suivant les exigences de la situation sur terre et de la protection du territoire, et permission sera donnée pour qu'elle soit placée à telle distance qu'il sera nécessaire.

« L'exacte limite et autres détails de cette convention seront conjointement convenus à Saint-Petersbourg avec Siu-Ta-Jen, après la signature de cette convention, avec toute la diligence possible, et un article spécial sera rédigé. Après que la frontière aura été décidée, tout le territoire inclus et les eaux adjacentes seront entièrement remis aux mains de la Russie pour s'en servir. »

En exécution de cet article, un arrangement spé-

cial russo-chinois, signé le 7 mai 1898, définissait de la manière suivante la frontière du territoire cédé à bail.

Art. I. — D'accord avec le deuxième article du traité original la frontière du territoire Nord, loué, et cédé à la Russie — Port-Arthur, Ta-lien-ouan et la presqu'île du Liao-toung — commencera du côté Nord de la baie d'A-tang, sur la côte Ouest du Liao-toung, et passera à travers le sommet de la montagne d'A-tang (le sommet étant inclus dans le territoire loué) jusqu'à la côte Est du Liao-toung près du côté Nord de la baie de Pi-tsé-ouo...

La seconde bande coupant plus haut le Liao-toung, entre un point sur la côte au nord de Kaï-ping et Ta-kou-chan, marque la limite du territoire neutralisé aux termes de la clause suivante de l'arrangement russo-chinois du 15-27 mars 1898 :

Art. V. — Au Nord du territoire loué, il doit être laissée une parcelle de territoire, dont l'étendue devra être fixée par Siu-Ta-Jen et le ministère des Affaires étrangères de Russie. Cette parcelle devra être entièrement laissée aux fonctionnaires chinois, mais aucune troupe chinoise ne devra y entrer, sauf après entente avec les fonctionnaires russes.

Cette clause était appliquée et précisée comme il suit par l'arrangement spécial russo-chinois du 7 mai 1898 :

Art. II. — Au Nord de la frontière fixée dans l'article I^{er}, il y aura, d'accord avec l'article V du traité de Pékin, un terrain neutre dont la limite commencera sur la côte Ouest du Liao-toung à l'embouchure du fleuve de Kaï-tchéou (Kaïping), passera au Nord de Yu-yen-tchang, au fleuve Tayang, et suivra la rive gauche de ce fleuve jusqu'à son embouchure qui sera comprise dans le territoire neutre.

Quant aux anciennes barrières de pieux qui entourent certaines parties de la Mandchourie, chevauchant par-dessus les montagnes, ce sont des pieux de saule placés jadis pour arrêter les invasions des nomades du Nord et de l'Ouest. Beaucoup manquent, quelques-uns ont pris racine et sont devenus des arbres vivants. Ces barrières sont des vestiges et des limites historiques, mais ne constituent en aucune façon des obstacles militaires.

* *

Les adhérents au Comité de l'Asie seront invités par lettre à prendre part à un banquet qui aura lieu le 15 juin, au Grand-Hôtel, organisé par le Comité du Maroc. Ce banquet sera présidé par M. Etienne qui exposera le programme à suivre par la France dans l'œuvre la plus importante qu'elle ait encore à mener à bien dans l'intérêt de son empire d'outre-mer.

* *

Le Congrès des Sociétés françaises de géographie a eu lieu cette année au mois d'avril à Tunis sous la

présidence d'honneur de M. Etienne, vice-président de la Chambre des députés et président du Comité de l'Asie Française et sous la présidence de M. Stephen Pichon, résident général à Tunis. Le bureau du Congrès avait pour président M. d'Anthouard.

L'Asie Française était représentée par M. Paul Labbé que le Comité avait invité tout spécialement pour faire au Congrès une conférence sur la Mandchourie et le Japon, pays à plusieurs reprises visités et étudiés par notre collaborateur.

AVIS

1° Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

2° Les adhérents qui versent une cotisation annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

3° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

UNE NOUVELLE VOIE D'ACCÈS

DE LA COTE ANNAMITIQUE AU MÉKONG

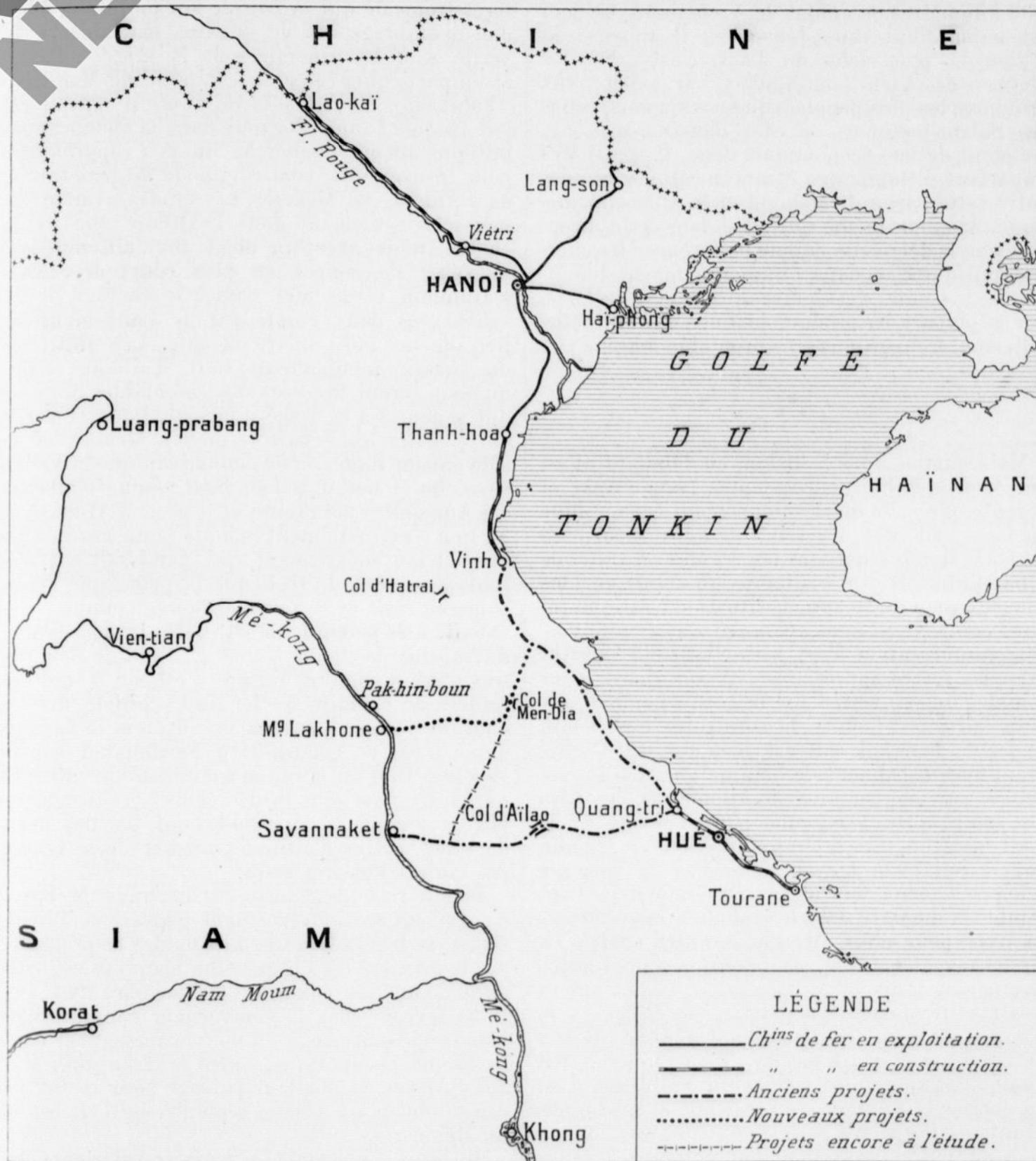
Le courrier d'Indo-Chine nous apporte la nouvelle que M. Beau vient de voir résoudre une des questions qui lui tenaient le plus à cœur depuis son arrivée au gouvernement général. Frappé de l'isolement économique du Laos et aussi de l'infériorité extrême dans laquelle l'impossibilité où nous étions de communiquer rapidement avec ce pays nous mettait dans nos revendications à l'encontre du Siam, il faisait étudier la chaîne annamitique dans l'espoir de trouver un passage plus praticable que ceux qu'on y avait déjà découverts. Cet effort vient d'aboutir. Le capitaine Billès, qui étudiait la chaîne depuis deux ans, vient de découvrir entre Lakhône, sur le Mékong, et la province de Hatinh, un col appelé le Men-gia, ou Mu-dia, qui permet de franchir la ligne de partage des eaux entre l'Annam et le Mékong, à la cote très basse de 250 mètres. Le chemin de fer pourrait y accéder par des rampes de 20 millimètres par mètre.

* *

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance d'une pareille découverte. Comme on le sait,

le Laos était jusqu'ici très isolé, le Mékong n'of-
frant, malgré tous les efforts faits dans ces der-
nières années, qu'une voie de navigation absolu-
ment insuffisante. A partir de Kratié, en remon-
tant de l'embouchure, les difficultés commencent :

mène jusqu'à Packmoun, à l'embouchure de la
grande rivière Sé-moun venant du versant sia-
mois. Mais ensuite, sur 150 kilomètres, se pré-
sente l'obstacle le plus redoutable de tous : la
série de rapides dits rapides de Kemmarat. Mal-



pendant une grande partie de l'année, les rapides
de Sambor sont infranchissables, sauf pour des
pirogues. Bientôt se présente l'obstacle de Khône,
qui est absolument insurmontable pour la navi-
gation à vapeur, et que l'on a dû tourner au
moyen d'un petit chemin de fer. Au delà s'ouvre un
bief de 120 à 200 kilomètres selon la saison : il

gré tous les efforts faits par deux officiers déta-
chés au service des travaux publics, le capitaine
Blanc et le lieutenant Le Camus, ces rapides ne
semblent devoir jamais être pratiquement fran-
chissables pour les vapeurs de commerce.
Ils sont un obstacle qui, malgré tout, limite
la navigation de ce qu'on pourrait appeler

la partie inférieure du Mékong. Par contre, en amont, s'ouvre un bief magnifique, navigable en toute saison pour les bateaux à vapeur, sur une longueur d'au moins 500 kilomètres, entre un point situé à une quarantaine de kilomètres en aval de Savannaket et le seuil de San Pana, situé à 35 kilomètres en amont de Vien-tiane. Ce bief est aujourd'hui sans débouché; il traverse la région la plus riche du Laos, c'est-à-dire les plaines de Vien-tiane-Nonkay; il touche aux provinces les plus peuplées du Laos siamois, celles de Sakon-Lakhône et de Ban-Dua-makeng. Au point de vue économique, donc, il serait très important d'établir des communications rapides entre cette partie du Mékong et la côte annamitique. Ajoutons même que c'est dans cette direction que le débouché doit de préférence être cherché, puisque c'est dans l'immense masse d'hommes de la Chine, c'est-à-dire au nord-est du Laos, que la plupart des produits laotiens doivent naturellement trouver leur plus profitable marché.

* *

Mais, comme nous le disions en débutant, il est une considération encore plus importante et urgente que celle du développement économique du Laos, celle des nécessités de notre sécurité et de notre domination dans les régions centrales de l'Indo-Chine. Il y a longtemps que nous aurions dans le bassin du Mékong la situation politique qui nous convient, si nous avions su ouvrir une voie de communication nous permettant d'y arriver avec des forces appréciables. A cet égard, nous sommes très en retard sur le gouvernement siamois qui a fait l'effort de construire un chemin de fer de Bangkok à Korat, bien que cette ligne, avant tout instrument de domination, ait dû traverser, sur une centaine de kilomètres, des pays fort peu peuplés et en grande partie couverts d'une forêt malsaine. Cet intérêt politique d'un chemin de fer reliant le moyen Mékong à la mer n'a échappé à aucun de ceux qui ont étudié dans l'ensemble la manière dont le problème indo-chinois se pose pour nous. M. Pavie, entre autres, l'a signalé avec beaucoup de précision dans l'introduction au tome IV de son grand travail sur sa mission. Il considère la jonction du Mékong à la côte annamitique comme devant donner « la clef économique et politique de l'Indo-Chine », et il ajoute : « Exposer les termes du problème, c'est en donner la solution pour qui sait et sent quels avantages il y aurait pour la sécurité, voir l'extension de notre possession indo-chinoise, à relier par une ligne intérieure plus courte, inaccessible du dehors, les trois sommets de notre triangle, la Cochinchine, Hué, le Tonkin. »

* *

Le problème paraissait d'autant plus facile à résoudre que Vinh n'est qu'à 180 kilomètres du

Mékong à vol d'oiseau. Cependant, la traversée par un chemin de fer et même la simple reconnaissance de la chaîne annamitique étaient singulièrement malaisées. Cette chaîne ne se défend pas par son altitude qui est médiocre, mais par sa largeur, son extrême complication et la forêt tropicale qui la couvre sur toute son étendue d'ombrages et de détritiques malsains. A la vérité, sauf les itinéraires de la mission Pavie, et en particulier ceux du capitaine de Malglaive (1890-1893), attaché à la mission, il n'avait été fait jusqu'à l'année dernière dans la chaîne annamitique aucune recherche un peu approfondie pour trouver une voie commode de pénétration de l'Annam au Mékong. Les études avaient été poussées seulement dans l'extrême sud de la chaîne, mais avec un objet tout différent : il s'agissait de couper au plus court de Saïgon à Quinhon et de faire passer le chemin de fer reliant ces deux points par le Lang-biang au lieu de lui faire suivre la côte. Les difficultés du massif montagneux sont d'ailleurs telles qu'elles furent trouvées insurmontables et qu'on dut renoncer à ce tracé intérieur. Dans la partie de la chaîne qui sépare le moyen Mékong de la côte annamitique, on ne connaissait que la vieille passe ou trouée d'Aï-lao, bien connue d'ailleurs des Annamites pour lesquels le poste d'Aï-lao était un lieu d'exil tellement redouté pour son insalubrité et son éloignement, qui paraissait considérable aux gens de Hué, que la peine que l'on y subissait était de ce fait considérée comme équivalente à la peine de mort. Cette trouée permet de franchir la chaîne à une altitude de 330 mètres entre Lango et Tariép. C'est par là que les projets de chemins de fer indo-chinois arrêtés dans ces dernières années prévoyaient le passage d'une ligne de Quang-tri à Savannaket sur le Mékong. Plus au nord, on connaissait à vrai dire une autre voie plus courte, mais aussi beaucoup plus accidentée, le col d'Hatraï qui, par une passe de 1.200 mètres d'altitude, permet de se rendre de Vinh à Pak-hin-boun.

Pour le reste, la chaîne était inconnue. M. Beau, en arrivant au Gouvernement général de l'Indo-Chine, se trouva stimulé de résoudre ce problème par la manière dont la question siamoise se posait après le malheureux traité du 7 octobre 1902. Dès le 23 février 1903, le Gouverneur général constituait une mission « en vue de rechercher dans la chaîne annamitique, entre le Tran-ninh et le col d'Aï-lao, le meilleur passage pour mettre en communication l'Annam septentrional et le bassin du Mékong ».

M. Beau connaissait les travaux antérieurs; ils ne l'avaient nullement convaincu que toute recherche nouvelle fût superflue et qu'il fût impossible d'arriver à une solution plus satisfaisante que celles entrevues jusqu'alors. Il tenait d'autre part à agir sans précipitation et ne croyait pas qu'il fût sage de proposer de construire un chemin de fer, en pays inconnu et hérissé de difficultés, sans avoir au préalable fait des recherches et études très méthodiques.

On remarquera dans le texte de l'arrêté que nous venons de citer toute l'ampleur donnée à la question; il s'agissait de rechercher, sur une longueur de plus de 300 kilomètres d'un massif montagneux réputé impénétrable, extraordinairement compliqué, couvert de forêts vierges et d'une insalubrité notoire, s'il n'existerait pas une autre trouée préférable à celle d'Aï-lao, un passage moins abrupt et moins élevé que celui de Hatraï.

Pour une pareille tâche, il fallait tout d'abord s'assurer d'un personnel solidement trempé. On eut recours sans hésiter aux officiers du corps d'occupation, parmi lesquels on ne pouvait manquer de trouver en grand nombre de dignes émules de leurs aînés, anciens collaborateurs de Pavie dans ses célèbres explorations. Il fallait surtout un chef intelligent, extrêmement actif, d'une santé de fer, qui ne ménageât point sa peine et fût susceptible d'un effort énergique longuement soutenu. M. Beau le trouva dans la personne du capitaine Billès, de l'infanterie coloniale. Les lieutenants Kerler, Jourdy, Raymond et Madec, le soldat Barbot et le commis des ponts et chaussées Bessard lui furent adjoints dès le début, puis, plus tard, le capitaine Le Roux et les lieutenants Coronnat et Rodie. Les lieutenants Jourdy et Kerler, ne pouvant résister au climat meurtrier, durent être rapatriés au bout de quelques mois. Tous ont une part dans l'heureux succès de la mission.

La mission partit de Hanoï au mois de mars 1903 et reconnut tout d'abord les difficultés d'accès que présente le col de Hatraï (1.200^m d'altitude), sur le versant annamite. Elle effectua alors diverses reconnaissances sur un développement de chaîne de 450 kilomètres. Elle trouva un second passage, préférable à celui de Hatraï, au nord-ouest de ce point, par le col de Kéo-an-ma, situé à la cote 858. A la rigueur, un chemin de fer est possible de ce côté, il pourrait suivre un tracé sinueux en passant par les affluents de droite de la Nam-kha-dinh, affluent du Mékong, mais la ligne serait très coûteuse et d'un faible rendement.

En dernier lieu, le capitaine Billès a étudié un tracé partant de Muong-thakek, en face de Lakhône, sur le Mékong, et se dirigeant sur le col de Tan-ap, à 80 kilomètres au sud de Vinh, où doit passer la voie ferrée Hanoï-Vinh-Hué.

C'est alors qu'au mois d'octobre dernier il fit connaître le résultat complet de sa mission. Comme nous l'avons dit en débutant, il avait trouvé le col de Men-gia ou Mu-dia qui réunit les versants de la mer de Chine et du Mékong, c'est-à-dire, dans cette région, les bassins du Songiang et de la Se-bang-fai. Ce col totalement inconnu hier sera peut-être célèbre demain, et sa découverte presque inespérée permettra de résoudre la question politique et économique qui se pose pour nous au Laos. Comme nous l'avons dit, il est seulement à la cote de 250 mètres et

peut être facilement atteint par une rampe de 20 millimètres.

C'est là un résultat dont doivent se féliciter M. Beau et M. Guillemoto, directeur général des travaux publics, qui n'a cessé de s'intéresser à ces recherches. Aujourd'hui d'ailleurs ces dernières ne sont pas complètement terminées. Le capitaine Billès, conformément aux indications qui lui ont été données, vient d'étudier un prolongement possible de la ligne du Mékong jusqu'à la baie de Vung-haun et de Vung-chua, à 60 ou 80 kilomètres de Tan-ap, où pourrait être créé un port de cabotage. Enfin, le capitaine Billès relève en ce moment même une variante possible de la ligne de pénétration qui, passant toujours par le col de Mu-dia, pourrait descendre au Sud-Ouest, vers Savannaket et Kemmarat, au lieu d'aller directement à l'Ouest, vers Lakhône. Les deux tracés, d'ailleurs, pourront être adoptés en même temps pour permettre de tourner les rapides de Kemmarat, et, dans l'avenir, de relier directement la Cochinchine par une ligne intérieure au réseau du Tonkin.

On ne saurait trop féliciter tous les membres de la mission qui ont obtenu un pareil résultat au prix de fatigues qui peuvent se deviner, si l'on songe que depuis quatorze mois ils travaillaient sans interruption dans une région montagneuse, inhabitée, privée de communications et dont les fièvres sont si redoutables.

Mais le résultat obtenu répond à leurs efforts. C'est le chemin de fer qui doit donner la vie à la vallée du Mékong, séparée du reste du monde par les rapides du fleuve et par l'obstacle le plus terrible, celui de la forêt montagneuse, qui a arrêté l'expansion de la race annamite vers l'Ouest. Seul le rail permettra à des colons venant de Chine ou de l'Annam de remédier à la rareté de la population des bords du Mékong, sans avoir pour s'y rendre à traverser, par des moyens primitifs et décourageants, les régions boisées intermédiaires qui étaient pour les gens d'Annam le pays de l'épouvante. Mais au chemin de fer il fallait trouver un passage, et c'est ce que vient de faire si heureusement la mission envoyée par M. Beau et commandée par le capitaine Billès.

La ligne à créer reliera le Laos à la partie la plus peuplée et la plus forte de nos possessions, à celle où l'on trouve le plus de ressources en hommes, c'est-à-dire au Tonkin. A 80 kilomètres environ au sud de Vinh, port que le chemin de fer venant du Tonkin va bientôt atteindre, commenceront les difficultés du tracé aboutissant au Mékong, mais, comme on le voit, le point de départ du chemin de fer du Laos sera très rapproché d'un point qui, dans quelques mois, va être desservi par la voie ferrée. On se trouvera donc presque à pied d'œuvre pour attaquer la chaîne annamitique par le col de Mu-dia. Il suffira, pour arriver jusqu'au pied de la montagne, de continuer le chemin de fer de Vinh dans les régions faciles de la province de Hatinh, en suivant un tracé qui tôt ou

tard, devra recevoir une voie ferrée, puisqu'il faudra bien relier au réseau du Tonkin Quang-tri, terminus du chemin de fer, actuellement en construction, qui vient de Tourane en passant par Hué.

Quant aux ressources financières, elles ne manqueront pas si l'on veut bien appliquer à la ligne urgente du Mékong les sommes prévues pour d'autres tracés. Quarante millions sont en effet disponibles pour la ligne du Lang-biang dont l'étude est loin d'être terminée, et 10 millions sont destinés au chemin de fer de Mytho à Canthô en Cochinchine, dans une région qui peut encore attendre ses voies ferrées, puisque le Mékong lui assure une quantité de voies de communications : le riz de la riche province de Canthô vient en effet à l'heure qu'il est à Mytho et à Cholon par les canaux. En distayant une partie de ces sommes, on arrivera certainement à couvrir les 200 kilomètres qui sont nécessaires pour franchir par le col de Mu-dia la chaîne annamitique. Et il nous semble que dans l'état où en est la question du Siam, en présence surtout de toutes les modifications qui se produisent actuellement en Extrême-Orient, c'est bien là le projet de voie ferrée le plus urgent que nous ayons à réaliser en Indo-Chine.

R. C.

LA GUERRE

Le mois de mai a vu des événements militaires importants s'accomplir en Extrême-Orient. La Mandchourie a été envahie par la 1^{re} armée japonaise du général Kuroki qui a forcé le passage du Yalou le 1^{er} mai; une autre armée japonaise, celle du général Oku, débarquée dans le Liao-toung, est venue renforcer la 1^{re} armée qui menaçait les forces russes du général Kouropatkine concentrées à Liao-yang, et couper Port-Arthur de ses communications par terre, comme ses communications par mer ont depuis longtemps été coupées par l'escadre de l'amiral Togo.

* * *

Vers le 20 avril, les trois divisions de l'armée du général Kuroki étaient concentrées sur la rive gauche du Yalou, le quartier général étant à Ouidjou. Le commandant japonais disposait donc d'au moins 60.000 hommes, sans compter qu'il avait peut-être à proximité une partie des troupes qui ont depuis été envoyées sous le général Oku dans le Liao-toung, et qui, semble-t-il, avaient été débarquées à quelque distance au sud de l'embouchure du Yalou, à Tchiel-san, pour attendre les événements.

Sur la rive droite étaient les forces russes du

général Zassoulitch, beaucoup moins nombreuses puisqu'elles se composaient seulement d'une vingtaine de mille hommes, appartenant surtout à la 3^e division de tirailleurs de la Sibérie occidentale, commandée par le général Kachtalinsky et composée des 9^e, 10^e, 11^e et 12^e régiments. Les Russes avaient encore sur le Yalou deux régiments, le 22^e et le 24^e, appartenant à la 6^e division de tirailleurs de la Sibérie orientale. Une brigade de cavalerie était adjointe à cette force et l'artillerie se composait de 40 canons de campagne et de 8 canons automatiques genre Maxim, que les Russes appellent « poulmettes ».

Le passage du fleuve a été forcé le dimanche 1^{er} mai, mais pendant les jours précédents avaient eu lieu un certain nombre d'engagements préliminaires. Il s'agissait pour les deux adversaires de prendre ou de garder les îles basses qui coupent le cours du Yalou en amont et en aval de Ouidjou.

La position russe couvrait Antoung, Kou-lien-tcheng (Ka-lien-tsé) et les hauteurs situées sur la rive gauche du Ai-ho, dans la pointe formée par le confluent de cette rivière avec le Yalou. Les Japonais occupaient la rive en face, mais concentraient de plus en plus leurs troupes aux environs immédiats de Ouidjou pour forcer le passage en ce point qui leur paraissait le plus favorable.

Le 28 avril, les Japonais occupèrent l'île située dans le Yalou en amont du confluent du Ai-ho et dominée par les hauteurs rocheuses appelées Queue du Tigre. En même temps des ponts étaient construits sur le Yalou en face de Choukouchine, à une vingtaine de kilomètres en amont de Ouidjou. Dans la nuit du 28 au 29 avril, la 12^e division japonaise se servit alors de ces ponts pour passer tout entière le fleuve, et commença, par la rive droite, à marcher vers l'embouchure du Ai-ho pour attaquer de flanc la position russe de Kou-lien-tcheng qui était menacée de face par les forces japonaises massées à Ouidjou. Pendant la journée du 29, les Japonais s'emparèrent de la Queue du Tigre en combinant une attaque d'infanterie avec un feu violent des batteries d'artillerie établies à Ouidjou. Dès ce moment, la position du général Katchalinsky à Kou-lien-tcheng était menacée d'être tournée.

Pendant la journée du 30, les Japonais dirigèrent un bombardement terrible sur l'artillerie russe qui défendait la position de Kou-lien-tcheng, la réduisirent au silence, et, pendant la nuit, deux nouveaux ponts ayant été construits sur le Yalou, la 2^e division et la Garde passèrent le fleuve pour attaquer de front la position russe que la 12^e division menaçait de flanc. Le matin du 1^{er} mai, cette dernière franchit le Ai-ho sous le feu des Russes, laissant des monceaux de morts sur les gués. Elle se développa de plus en plus vers le Nord, menaçant de tourner la gauche de la position du général Katchalinsky. En même temps, la Garde et la 2^e division dessinaient leur attaque de front et menaçaient de déborder la droite de la position russe. Presque tout l'effort de la bataille porta sur les 11^e et 12^e régiments de tirailleurs de

la Sibérie orientale qui conservèrent leurs positions jusqu'à midi. Des canons amenés pour les soutenir perdirent presque tous leurs attelages, la moitié de leurs artilleurs et ne purent être emmenés.

Le général Katchalinsky se voyant tourné battit en retraite. Les Russes se reformèrent à Hohmoulang, à une certaine distance en arrière, sur la route de Fen-hoang-tcheng, et ne furent délogés de cette position par les Japonais qu'à sept heures du soir après une résistance héroïque.

La bataille avait été très sanglante. Les Russes ont perdu plus de 3.000 hommes, 1.500 tués, 1.500 prisonniers ou blessés. Les Japonais ont eu 900 tués ou blessés; ils ont pris aux Russes 21 canons de campagne et 8 mitrailleuses genre Maxim; presque toutes ces pièces avaient été endommagées par les artilleurs obligés de les abandonner. Le 11^e régiment russe, à lui seul, a perdu 2.000 hommes. Ainsi que le 12^e, il a été obligé, pendant la retraite, de se frayer à différentes reprises le chemin baïonnette au canon.

La victoire des Japonais a été due à leur énorme supériorité numérique. Le correspondant du *Times*, qui a vu l'affaire des murailles de Oui-djou, admet en effet qu'ils étaient dix contre un par rapport aux troupes russes directement engagées dans l'affaire. Isolément chacune des divisions japonaises était plus nombreuse que toutes les forces russes qui défendaient la rive droite du Yalou et, qui plus est, le général Kuroki a eu le talent de faire combattre sur le point décisif la totalité de ses forces, alors que les Russes qui occupaient en amont la rive droite du Yalou ou qui étaient à Antoung n'ont pris aucune part à la bataille. Il est vrai que ces derniers ont eu affaire à des canonnières japonaises qui les ont terriblement bombardés, remontant jusqu'à Antoung au moment où le général Kuroki menait son attaque décisive contre Kiou-lien-tcheng.

Quoi qu'il en soit, le général Zassoulitch, disposant déjà d'une force inférieure, n'a réussi à en faire combattre que la moindre partie. D'un autre côté, les Japonais avaient soigneusement préparé leur attaque avec une artillerie très supérieure, puisqu'ils disposaient de plus de 120 canons contre une quarantaine mise en batterie par les Russes. De plus, ces derniers n'avaient que des pièces de campagne, tandis que les Japonais avaient monté des canons de position sur des retranchements en face de Kiou-lien-tcheng. Enfin les Russes semblent s'être fort mal gardés, ne pas avoir assez résisté, dans la région accidentée, qui sépare le Ai-ho du Yalou, à la marche de la 12^e division japonaise qui devait attaquer leur flanc gauche. Le terrain cependant leur donnait les moyens de retarder les progrès de cette division et aussi les enseignements de l'histoire leur conseillaient de se défier de ce qui pouvait surgir dans cette direction, puisque c'est précisément à Choukouchine que, en 1894, les Japonais passèrent le Yalou pour faire tomber les défenses chinoises de Kou-lien-tcheng. Le 29 et le 30, la 12^e division japonaise était seule sur la rive droite du Yalou et

le général Zassoulitch aurait peut-être pu en profiter pour lui faire subir un grave échec.

Il semble que le chef russe n'ait pas su exactement ce qu'il voulait, et qu'au lieu de prendre l'initiative contre la 12^e division lorsqu'il en était encore temps, c'est-à-dire avant le matin du 1^{er} mai, ou de faire ensuite un simple combat en retraite, il ait attardé trop longtemps une partie de ses forces sur un terrain où elles devaient nécessairement être très malmenées par un ennemi si supérieur en nombre. Du moment où le général Kouropatkine ne trouvait pas expédient de défendre avec des forces suffisantes la rive droite du Yalou, on peut admettre qu'il était bien inutile de procurer ainsi aux Japonais la possibilité d'une victoire dont le résultat matériel est faible, mais dont la portée morale peut être considérable. L'opinion universelle en effet a tenu beaucoup moins compte du très petit nombre des troupes russes engagées que de la victoire bruyante remportée par les Japonais.

L'héroïsme déployé a d'ailleurs été aussi grand de part que d'autre. Les Japonais ont subi des pertes énormes au passage du Ai-ho et n'ont pas cessé de marcher en avant dans ce moment difficile. Quant au 11^e et au 12^e régiments russes, presque complètement entourés, ils ne manifestèrent aucune velléité de se rendre, mais chargèrent, perdant une grande partie de leurs officiers et précédés de leur aumônier qui portait devant eux la croix. Le nombre relativement très faible des prisonniers suffit à montrer d'ailleurs avec quel acharnement les Russes ont combattu, puisque les Japonais n'en ont pris que 500 dont beaucoup, du reste étaient blessés.

* *

Aussitôt après le passage du Yalou, les Japonais semblent avoir pris la résolution d'investir Port-Arthur. L'armée du général Kuroki se montrait suffisante pour la tâche qu'elle avait entreprise. Le Japon pouvait disposer de sa seconde armée et la débarquer dans le Liao-toung. Auparavant, cependant, l'amiral Togo a fait une nouvelle tentative pour « embouteiller » ce qui peut rester de la flotte russe de Port-Arthur. Le 3 mai, il a lancé sur le goulet 8 navires de commerce, représentant un total de 17.000 tonnes. Ces navires chargés de pierres se sont avancés la nuit, précédés par un contre-torpilleur dont le projecteur éclairait violemment l'entrée du port; mais les Russes, mieux préparés que lors des tentatives précédentes, ont réussi à détruire par leurs torpilles et leur canonnade la plupart de ces navires avant qu'ils arrivassent dans le goulet. Cependant, les Japonais ont affirmé que deux de ces bateaux sacrifiés à l'avance, forçant de vitesse et brisant ainsi une grande chaîne tendue par les Russes, ont pu être coulés en travers de la passe, et que la flotte de Port-Arthur était désormais complètement « embouteillée ».

Cette dernière opération a d'ailleurs été menée avec une énergie singulière dont le chiffre suivant fait foi : sur les 159 hommes qui étaient à bord

de ces huit navires sacrifiés, on n'en a retrouvé que 36 et 8 officiers : tous les autres ont péri, sans qu'il fût possible de les sauver en raison de la violence de la mer et de la canonnade des Russes. Il est vrai que quelques-uns ont été recueillis par l'ennemi et sont prisonniers à Port-Arthur.

Il est impossible de savoir jusqu'à quel point cette tentative de l'amiral Togo a été couronnée de succès. Les dépêches russes ont commencé à nier que la flotte fût embouteillée, et, depuis lors, l'interruption complète des communications entre Port-Arthur et le reste du monde n'a plus permis de savoir exactement à quoi s'entendre. Cependant il paraît certain qu'aucune des grosses unités russes n'est sortie du port, et l'on a seulement signalé au large divers bateaux de la flottille destorpilleurs et des contre-torpilleurs.

Presque immédiatement après, la situation étant jugée propice par l'amiral Togo, soit qu'il crût avoir réussi à enfermer la flotte russe, soit qu'il la jugeât trop affaiblie pour rien tenter, des débarquements japonais se sont produits sur la côte du Liao-toung à Pi-tse-ouo, et, dit-on, aussi à Port-

Adams. Port-Arthur a rapidement été coupé de ses communications. Nous parlerons un peu plus loin de ce débarquement du Liao-toung.

Les opérations navales se sont poursuivies par des tentatives pour débarrasser la baie de Dalny des nombreuses mines dont les Russes l'ont semée, et cette opération a coûté aux Japonais deux navires, le torpilleur n° 48 et l'avisos *Miyako*, qui ont touché des mines et ont rapidement coulé. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'encore à l'heure actuelle les Japonais aient entièrement réussi à faire de la baie de Ta-lien-ouan un lieu propre à un débarquement. Les défenses sous-marines russes, très abondantes et très compliquées, ne seraient pas encore toutes détruites et, en outre, des forts sérieux, élevés par les Russes sur le littoral voisin, rendraient l'approche de cette côte encore trop difficile. La prise toute récente par les Japonais des ouvrages élevés par les Russes aux abords de l'isthme de Kintchéou n'a peut-être même pas réglé cette question.

Le blocus de Port-Arthur, étroitement continué, a coûté aux Japonais deux grosses unités de combat. Le même jour, le croiseur cuirassé *Kasuga* est entré dans le brouillard en collision avec le *Yoshino*, un croiseur de près de 5.000 tonnes construit en 1892 à Elswick en Angleterre, et portant 360 hommes d'équipage. En quelques minutes, ce navire a coulé, emportant la plus grande partie des hommes qui le montaient. Presque en même temps, un grand cuirassé, le *Hatsusé*, construit également à Elswick, mais beaucoup plus récemment, puisqu'il a été lancé en 1899, et jaugeant 15.000 tonnes, a heurté des mines en dérive, ou bien encore des mines sous-

marines placées à 18 kilomètres au large du cap de Liao-ti-chan, sur des plans arrêtés par l'amiral Makarof. Du premier coup, le *Hatsusé* a eu son gouvernail brisé, et il a demandé de l'aide par signaux aux navires voisins ; mais avant qu'on eût pu le prendre à la remorque, il subissait l'explosion d'une seconde mine et coulait en vingt minutes. On estime que ces deux catastrophes ont entraîné la perte de plus de 600 officiers et matelots. C'est l'équivalent de la des-



truction du *Petropavlosk*, le 13 avril.

Les Russes ont eu connaissance de cet événement qui s'est produit en vue de leur flottille de torpilleurs, lesquels sont même accourus pour aggraver le désastre, mais ont été repoussés par le feu des croiseurs japonais qui entouraient le *Hatsusé*. Néanmoins, il ne semble pas qu'à Port-Arthur on ait pu tirer parti de cet affaiblissement sensible de la flotte de l'amiral Togo.

D'après les calculs faits à la suite de la destruction du *Petropavlosk*, il n'y avait plus à Port-Arthur que deux cuirassés russes en état de prendre la mer, le *Peresviet* et le *Sebastopol*. Les autres, le *Pobieda*, le *Cesarevitch*, le *Revitsan*, étaient toujours en réparation, ainsi qu'un ou deux des croiseurs qui composaient avec eux la flotte de Port-Arthur.

Jamais l'incurie de la préparation des Russes ne se sera montrée plus déplorable. Ils avaient mal commencé dans la campagne, subissant dès son début la perte de trois unités navales, désém-

parées par la première attaque des torpilleurs japonais dans la nuit du 8 au 9 février. Mais s'ils avaient eu à Port-Arthur un bassin de radoub de taille à recevoir ces navires, il est fort vraisemblable que ces derniers auraient été rapidement mis en état de reprendre la mer. La flotte de l'amiral Togo croisant sans cesse devait évidemment à son tour subir des accidents, et si Port-Arthur avait été un arsenal mis à la hauteur de sa destinée, il est vraisemblable que la perte du *Yoshino* et du *Hatsusé* aurait été pour l'amiral russe le signal de reprendre l'offensive et peut-être de gagner des avantages décisifs sur son adversaire. Au lieu de cela, la flotte japonaise diminuée reste incontestablement maîtresse de la mer, en face des débris de l'escadre de Port-Arthur qui, si elle avait été de taille à prendre le large, aurait sans doute trouvé le moyen de sortir malgré les navires coulés pour l'« embouteiller ».

Les Japonais restent libres de leurs mouvements, ils vont évidemment investir Port-Arthur. Si la flotte de la Baltique arrive à prendre la mer et à aller au secours de l'escadre d'Extrême-Orient, il est à craindre qu'elle ne puisse recevoir de cette dernière qu'un très faible secours. Il en eût été tout autrement si les Russes avaient construit un bassin de radoub leur permettant de réparer leurs navires avariés, et comme ils sont à Port-Arthur depuis 1897 et que leur situation y a été consolidée par l'accord russo-chinois du 17 mars 1898, leur négligence est simplement prodigieuse.

Nous pouvons maintenant nous attendre à voir les Japonais soit laisser Port-Arthur « cuire dans son jus », attendre l'épuisement de ses vivres, soit diriger contre cette place un siège en règle. Ils resteront à même de poursuivre ce dernier aussi longtemps qu'ils seront maîtres de la mer. Quoi qu'il arrive en effet sur le continent, même si au bout d'un certain temps l'armée du général Kouropatkine est victorieuse, on se demande comment elle réussirait à débloquer un port qui se trouve dans une presqu'île d'une soixantaine de kilomètres de long, et qui n'est relié au continent que par un isthme de deux kilomètres de large. Que les Japonais débarquent dans le Kouang-toung une armée suffisante, et ils pourront fort bien contenir les défenseurs de Port-Arthur et rendre impossibles des tentatives de secours. La grosse question, qui se pose maintenant, est de savoir pour combien de mois les vivres et les munitions ont été accumulés dans la place que l'on doit désormais considérer comme assiégée. Les Russes disent qu'il y en a pour une année; il faut espérer, en effet, que les défenseurs pourront tenir longtemps, car ils n'ont, il faut le répéter, de secours réel à attendre que celui que pourrait leur apporter la flotte de la Baltique dont le départ et la composition sont encore très incertains, et qui n'aura de chances de faire œuvre utile et de ne pas subir elle-même un désastre, que si la flotte de Port-Arthur est à même de coopérer avec ce renfort lors qu'il arrivera dans la mer Jaune.

* *

Un raid fait par l'escadre de Vladivostok suffit cependant à montrer ce qu'aurait pu faire la flotte russe si elle n'avait subi dès le début des atteintes que l'insuffisance de Port-Arthur semble avoir rendues irréparables. Le 23 avril, sont partis de Vladivostok les grands croiseurs *Rossya Gromoboi*, le *Bogatyr* et le *Rurik*, avec deux torpilleurs. Le *Rurik* fut très vite obligé de rentrer au port par suite d'une avarie de machine, mais le reste de l'escadre se dirigea rapidement vers Ouen-san au milieu du brouillard et elle y coula un petit navire de commerce, le *Goyo-Maru*, de 500 tonneaux. Le même jour, c'est-à-dire le 25 avril, elle détruisait en mer le *Taka-No-Ura-Maru*, petit vapeur de 220 tonneaux, chargé de matériel de guerre. Enfin, dans la nuit, elle rencontrait un navire beaucoup plus grand, le *Kiushiu-Maru*, de 6.000 tonnes, appartenant à la « Nippon Yusen Kaisha ». Ce dernier était chargé, comme le précédent, de matériel destiné à l'armée, et en particulier de riz et de charbon. Il portait en outre deux compagnies du 37^e régiment d'infanterie japonaise. La plupart de ces soldats refusèrent de se rendre. Les Russes ne purent décider à venir à bord de leurs croiseurs que 17 officiers, 20 soldats, 85 porteurs militaires et 65 marins. Les autres ouvrirent des feux de salve sur les croiseurs russes, ne se rendant pas compte de la folie d'une pareille résistance; un d'entre eux même fit « harakiri », selon l'antique coutume japonaise. Les Russes, devant cette résistance, coulèrent à coups de canon le *Kiu-shiu-Maru* qui entraîna avec lui 200 hommes. L'escadre de l'amiral Jensen rallia ensuite grâce à la brume Vladivostok, ayant échappé à l'escadre beaucoup plus considérable de l'amiral Kanimura qui avait avec lui 10 croiseurs et 6 torpilleurs. Les Russes eurent connaissance de la proximité de cette force japonaise en interceptant un message de télégraphie sans fil, qui ne put d'ailleurs être déchiffré.

Depuis lors, on assure que la flotte russe de Vladivostok aurait à son tour subi une perte grave, celle du *Bogatyr*, le plus petit de ses croiseurs, qui est un navire de 6.500 tonnes. Il se serait échoué sur un rocher en tentant une nouvelle sortie par un brouillard épais. La nouvelle a été démentie par les autorités russes, mais continue néanmoins à courir avec insistance.

* *

Depuis la bataille du Yalou, les Japonais ont légèrement continué leur marche en avant en Mandchourie. Le 6 mai, le général Kuroki a occupé Feng-hoang-tcheng évacué par les Russes qui, avant de partir, avaient brûlé une certaine quantité d'approvisionnements. Mais depuis ce moment les progrès de la 1^{re} armée japonaise ne se sont pas dessinés. Le général Kuroki

attend sans doute des mouvements qui se produisent ailleurs et dont le premier a été le débarquement de la II^e armée, commandée par le général Oku, dans le Liao-toung. Le 5 mai, c'est-à-dire deux jours après la dernière opération d'embouteillage de Port-Arthur, un débarquement japonais se faisait, comme nous l'avons dit, à Pi-tsé-ouo, un autre avait lieu sur la côte occidentale vers Kintcheou. Peut-être même un certain nombre d'opérations de la même nature ont-elles été faites, mais on n'a pas de détails à ce sujet. Quoi qu'il en soit, en ce moment, sauf la ville de Foutcheou, qui est encore occupée par un petit détachement russe dont le sort futur ne paraît pas douteux, toute la péninsule du Liao-toung jusque et y compris l'isthme de Kin-tcheou est entre les mains des Japonais du général Oku.

Il y aurait, à l'heure qu'il est, réparties entre l'armée de ce dernier et celle du général Kuroki, sept ou huit divisions japonaises de 23.000 hommes chacune déjà entrées en Mandchourie. Il semble en effet que quatre divisions aient été débarquées dans le Liao-toung, dont une près de Kaïping, c'est-à-dire à une faible distance au sud d'Inkéou. Enfin, aux trois premières divisions du général Kuroki aurait été adjointe une division débarquée à Ta-kou-chan. On ne sait d'ailleurs rien de très précis à cet égard.

Au premier abord, en présence du passage du Yalou par la I^{re} armée japonaise et du débarquement de la II^e dans le Liao-toung, le général Kouropatkine semble avoir eu un moment d'hésitation. On a pu croire un instant qu'il opérerait un mouvement de retraite vers le Nord, sans doute jusqu'à Tié-ling, et pendant un temps la ville d'Inkéou a été complètement évacuée, sauf une petite arrière-garde, mais les Russes y ont ramené depuis un certain nombre de troupes.

Au moment où nous écrivons, la position du général Kouropatkine est la suivante: Son centre est à Liao-yang, sa droite à Haï-tcheng avec des corps avancés à Ta-chi-tchao, au point où l'embranchement venant d'Inkeou rejoint la grande ligne, et à Inkéou même. Sa gauche est sur la rivière Taï-tsé, fort en amont de Liao-yang.

Les Russes ont fortifié la passe de Mo-tien-ling, par laquelle la grand'route de Feng-hoang-tcheng à Liao-yang franchit les montagnes du même nom. En 1894, les Japonais furent assez longtemps arrêtés devant cette passe. De ce côté, l'avant-garde russe se trouve sur le versant oriental de la montagne, à Lien-chan. En outre, au sud-ouest de ce point, une force russe occupe encore Siou-yen, mais les Japonais sont très près de cette dernière ville.

Le général Kuroki a son centre à Feng-hoang-tcheng, et une division est détachée en avant en un point appelé Kaé-pa-ling, sur la route de Feng-hoang-tcheng à Haï-tcheng. Quant à sa droite, elle serait à Koua-tien sur la route de Feng-hoang-tcheng à Kouï-tjien.

Tous les mouvements aboutissant à l'occupation de ces positions ne se sont pas opérés sans quelques combats, mais il est impossible d'entrer dans

l'énumération de tous ces petits engagements dont quelques-uns paraissent avoir été assez sans glants.

Le mouvement japonais qui pourrait causer le plus d'inquiétude aux Russes serait une marche d'une partie de l'armée du général Kuroki vers le Nord, pour essayer de couper le chemin de fer au delà de Moukden, c'est-à-dire d'isoler complètement l'armée du général Kouropatkine. On a dit un instant que ce mouvement était commencé et qu'une troupe japonaise avait gagné Sing-king, dans la haute vallée de la rivière qui passe à une petite distance au sud de Moukden, mais ce bruit n'a pas été confirmé.

Les mouvements que le général Kuroki pourrait vouloir tenter vers sa droite seront d'ailleurs retardés par les détachements de cosaques qui parcourent toute la région. Ces raids de cavalerie ont été faits avec une ampleur extraordinaire, et tandis que les cosaques de l'armée de Kouropatkine ne cessent de harceler la droite des Japonais venus du Yalou, une troupe de cosaques arrivant de la région de Vladivostok a traversé toute la Corée du Nord et poussé jusqu'à Andjou, sur la route de Séoul à Oui-djou. Il en est résulté une certaine gêne dans les communications locales des Japonais, mais étant donné que l'armée de Kuroki est approvisionnée directement par mer à l'embouchure du Yalou et à Ta-kou-chan, des opérations de cette nature ne peuvent présenter qu'une importance tout à fait secondaire; ils sont surtout gênants pour la domination que les Japonais s'efforcent d'exercer sans conteste en Corée. A l'heure actuelle, des troupes de cosaques parcourent encore le Nord de ce dernier pays, et les Japonais pour y mettre un terme se sont vus obligés de renforcer quelque peu les petites garnisons qu'ils ont au nord de Ouen-san.

* *

La période de tranquillité relative qui dure en Mandchourie sur le théâtre futur des grandes opérations depuis la bataille du Yalou, l'occupation de Feng-hoang-tcheng et le débarquement de la II^e armée japonaise dans le Liao-toung ne doit pas nous faire illusion. Elle est occupée par la préparation des Japonais à des événements décisifs qui ne peuvent pas se faire bien longtemps attendre. Nous n'en saurions encore prévoir l'issue, et toute la question est de savoir quelles sont en réalité les forces dont le général Kouropatkine disposera pour soutenir dans la région de Liao-yang-Moukden, s'il veut conserver ce pays, politiquement si important, le choc des armées japonaises réunies autour de lui. Comme nous le disions plus haut, d'après les calculs les plus généralement faits — et les estimations russes, au lieu d'augmenter, tendent à diminuer prudemment à mesure que les événements se déroulent — le général Kouropatkine n'aurait pas plus de 250.000 hommes en tout en Mandchourie, y compris 30.000 hommes au moins pour garder Port-

Arthur et Vladivostok, et 40 à 50.000 pour conserver les lignes de communication. Cela ne lui laisserait pas beaucoup plus de 170.000 hommes pour composer son armée d'opérations ; certains calculateurs allemands vont jusqu'à croire qu'il ne peut avoir même 100.000 hommes autour de Liao-yang.

Nous sommes loin, en effet, aujourd'hui, des 6.000 hommes par jour que le Transsibérien devait déverser à Kharbine. Si ce chiffre avait existé où s'était maintenu depuis le commencement de la guerre, les Russes auraient aujourd'hui en Mandchourie de 7 à 800.000 soldats, ce que personne n'a jamais osé prétendre. L'armée de Kouropatkine se compose surtout des quatre corps d'armée de la Sibérie orientale qui, mobilisés, se composent de 40 à 45.000 hommes chacun, soit 36 bataillons, 12 escadrons et 8 batteries. Il a en plus deux divisions de cosaques. Si à cette masse on ajoute un certain nombre d'unités détachées à la hâte d'Europe, on arrive sans doute à se rendre compte de l'importance totale de l'armée composite que le généralissime russe en Extrême-Orient a sous ses ordres.

De pareils chiffres ne sont pas rassurants. Comme nous l'avons vu, les Japonais ont, à l'heure qu'il est, débarqué sept à huit divisions, dont la majorité, sauf une faible partie destinée à masquer Port-Arthur, à la hauteur de Kin-tcheou, peut être employée contre les positions russes de Liao-yang. C'est une armée d'environ 100.000 hommes. Mais ce n'est pas tout. L'armée japonaise se compose de 12 divisions. On peut donc s'attendre encore à de gros débarquements lorsque le temps normal pour la concentration et le transport se sera écoulé. Enfin, il restera encore de fortes réserves au Japon.

Grâce à l'absolue maîtrise de la mer, si vite conquise par ce dernier pays, il peut jeter où il voudra et quand il voudra une partie des forces importantes qu'il n'a pas encore envoyées sur le théâtre de la guerre. Un des points les plus désignés pour un débarquement semble être Inkéou, ou quelque endroit situé un peu au sud, sur la côte. A Inkéou, les Japonais seraient à une centaine de kilomètres de Liao-yang, le centre des positions russes. Ils immobiliseraient une partie des forces de Kouropatkine et faciliteraient le mouvement, si à craindre, que la droite de Kuroki pourrait dessiner vers le chemin de fer au nord de Moukden. On se demande, en effet, comment le général russe pourra parer aux coups combinés tentés par les forces, selon toute vraisemblance beaucoup plus nombreuses que les siennes, qui vont se concentrer autour de lui. Il faut tenir compte encore de ce fait que le général Kouropatkine doit se maintenir en pays ennemi. Les attaques des Khounkhouses contre les Russes ont redoublé ces derniers temps. Ils ont saccagé les mines de charbon exploitées par les Russes à Tchan-tai, au nord de Liao-yang, puis celles de Port-Adams, dans le Liao-toung. Les Japonais semblent chercher à diriger et à coordonner les entreprises de ces Khounkhouses.

Comme nous n'avons cessé de le dire, toute la question pour la Russie, du moins si on ne regarde pas seulement l'avenir immédiat, est de savoir jusqu'à quel point les transports par le Transsibérien pourront être améliorés pour amener des troupes en plus grand nombre en Mandchourie. D'après des calculs publiés en Russie, le prince Kilkof estimait qu'on pourrait faire circuler 11 trains chaque jour dans chaque sens sur le Transsibérien à l'ouest du Baïkal, et 9 sur le chemin de fer à l'est du Baïkal jusqu'à Kharbine, Vladivostok ou Moukden. Ce résultat même n'a pu être obtenu qu'en créant de nouveaux croisements, en envoyant 65 nouvelles locomotives et un renfort de plus de 2.000 wagons de marchandises à l'est du Baïkal.

Sur les neuf trains circulant dans cette région, c'est-à-dire sur les 3.000 kilomètres environ qui s'étendent à l'est du grand lac sibérien, six seraient militaires, c'est-à-dire consacrés au transport des renforts et du matériel nécessaire à l'armée ; un servirait aux voyageurs ordinaires, deux au combustible et aux matériaux de construction. Si l'on réfléchit à la masse de munitions, de vêtements, d'approvisionnements de tous genres que doit consommer une armée comme celle que les Russes ont en Mandchourie, on verra que les six trains militaires ne peuvent pas amener sur le terrain des hostilités une quantité très considérable d'hommes.

Comme le disait l'autre jour le *Times*, toute la question pour la Russie est de « faire passer le chameau russe par le trou de l'aiguille transsibérienne », et la chose n'est pas facile aussi longtemps que cette aiguille n'aura pas été élargie, c'est-à-dire que le Transsibérien n'aura pas été fortement amélioré. C'est pourquoi, malgré tout et malgré nos désirs que nous ne devons pas prendre pour des réalités, la situation inspire des inquiétudes.

Nous admettons bien que sur le parcours du Soungari, de l'Amour et de l'Oussouri, c'est-à-dire dans des régions qui pourront approvisionner l'armée par des transports par eau qui dégageront d'autant le Transsibérien, on a pu préparer en vue de la campagne beaucoup plus de récoltes qu'à l'ordinaire, mais, quoi qu'il en soit, c'est sur le Transsibérien beaucoup plus encore que sur les champs de bataille de la région de Moukden que doit se décider le sort final de la guerre.

La question, pour la Russie, est donc de durer. Elle peut évidemment, si elle prolonge la guerre, transformer le Transsibérien, mettre en état de partir pour l'Extrême-Orient une flotte de secours dont la supériorité, si elle venait à s'établir, réglerait du coup la question japonaise ; c'est-à-dire qu'en dernière analyse, tout dépend du « nerf de la guerre » et aussi de la tranquillité dont la Russie jouira en Occident. Cette tranquillité nous paraît assurée de par la volonté évidente des puissances continentales de l'Europe qui se disputent la bonne volonté de l'Empire des Tsars.

Quant à la question financière, comme nous l'avons dit dans d'autres articles, elle semble se présenter beaucoup plus favorablement pour la Russie que pour le Japon; mais de toutes manières la victoire russe, à moins d'un événement très imprévu, ne saurait être que le résultat d'une longue constance.

..

L'impossibilité même de voir la guerre se terminer rapidement inspire des réflexions et des inquiétudes plus grandes en ce qui concerne le maintien de la neutralité chinoise. Sans doute, jusqu'à présent, l'attitude des autorités célestes est correcte, du moins en apparence, et les représentations faites sans cesse à Pékin par les représentants de toutes les puissances auprès du gouvernement du Fils du Ciel ont obtenu un résultat favorable. Au commencement de mai encore, le gouvernement de Pékin donnait comme instruction à tous ses agents à l'étranger d'affirmer la volonté de la Chine de conserver sa neutralité, et la légation chinoise à Saint-Pétersbourg publiait le communiqué suivant :

En raison des rumeurs sans fondement relatives à la neutralité chinoise qui ont récemment été publiées dans la presse étrangère, la légation de Chine à Saint-Pétersbourg a pris des informations sur ce sujet et vient d'obtenir la réponse suivante de Yuan-Chi-Kaï, vice-roi du Petchili, représentant le gouvernement de Pékin : « En réponse à votre télégramme du 23 avril, et dans le but de mettre un terme aux rumeurs complètement injustifiées qui circulent, nous vous prions de leur opposer un démenti, de déclarer une fois de plus de la manière la plus formelle que la Chine et le peuple chinois observent fidèlement la neutralité, que le gouvernement central a donné des ordres rigoureux aux autorités locales de veiller à ce que cette neutralité soit étroitement maintenue, et que l'ordre le plus complet n'a cessé d'être conservé dans toute l'étendue du territoire déclaré neutre. En outre, nous sommes capables de garantir que, grâce aux mesures que nous avons prises, tout renouvellement d'événements semblables à ceux de 1900 a été rendu impossible. »

On peut en effet fort bien admettre que la neutralité chinoise se maintienne un certain temps; mais, d'un autre côté, il faut se rappeler qu'elle doit sans doute être mise à de rudes épreuves. Admettons que le Japon chasse soit par une bataille, soit par un mouvement tournant de forces supérieures les troupes russes de la province de Cheng-king, et qu'il la restitue entièrement aux autorités chinoises, quelle sera la situation de la Russie à l'égard de la Chine, le jour où les renforts russes étant arrivés, l'armée du Tsar voudra reconquérir la région perdue le long de la ligne de Kharbine à Port-Arthur? D'autre part, si les autorités chinoises, tout en conservant une neutralité apparente, ne cessent d'encourager les menées des Khounkhouszes, guidés, semble-t-il, par des officiers japonais; si elles permettent à des soldats chinois de se joindre à ces bandes, ne peut-on pas se demander si la Russie, ne craignant pas en réalité beaucoup les armées régu-

lières de la Chine et pouvant prendre des compensations dans d'autres régions extérieures du Céleste Empire, comme le nord de la Mongolie, le Turkestan et le pays de Kouldja, ne préférera pas une rupture ouverte à ces hostilités hypocrites? Enfin, il faut tenir compte de ce fait que, comme nous le disions plus haut, si la guerre dure, son issue nécessaire semble devoir être une victoire de la Russie, et qu'en prévision de ce résultat final le Japon doit désirer l'entrée en ligne d'un élément nouveau. Il est naturel qu'il cherche ce dernier en Chine pour avoir une chance de se tirer d'affaire à la fin de la guerre actuelle, et aussi pour entraîner dans l'avenir, selon ce qui est bien l'arrière-pensée de tous les Japonais, le gouvernement de Pékin dans l'orbite de celui de Tokyo.

Les Japonais avaient peut-être l'espoir, en commençant la guerre contre la Russie, de voir se déclarer pour eux d'autres puissances actuellement plus effectives que la Chine, mais, en tout cas, ils n'ont jamais cessé d'avoir en vue, ni dans les négociations qui ont précédé la guerre actuelle, ni au cours de cette guerre elle-même, de se préparer une collaboration ultérieure avec le Céleste Empire. C'est une vérité qui découle évidemment des faits les plus indiscutables, en dépit de tous les démentis et de toutes les corrections déclarées du gouvernement japonais. C'est là qu'est le véritable péril jaune : il ne s'agit pas d'un renouvellement des chevauchées de Gengiskhan ni de Tamerlan à travers l'Asie, et lorsque le *Times*, continuant ses campagnes étranges, qui donnent une si singulière idée de la longueur de vues l'opinion britannique, déclare que ce genre de péril n'existe pas, il se refuse à voir l'évidence.

Jusqu'à présent, malgré quelques symptômes que nous signalions dans notre dernier Bulletin, le nombre des Anglais qui se rendent compte de la véritable portée du conflit actuel est extrêmement restreint. Ils jugent la guerre d'Extrême-Orient avec des passions anti-russes beaucoup plus qu'avec le souci un peu large de l'avenir. Certains d'entre eux même laissent deviner la curieuse satisfaction de gens qui considèrent les revers des Russes comme la revanche de la longue incapacité où furent les Anglais de mater les Hollandais de l'Afrique du Sud. Le *Times* va même, dans certains articles, jusqu'à manifester hautement sa joie de voir le prestige russe diminuer sur les populations asiatiques. Il s'obstine à citer toutes les déclarations très habiles d'hommes d'Etat japonais voyageant en Europe et en Amérique, et qui disent que leur pays représente la liberté occidentale et la civilisation contre la barbarie moscovite.

Trop rares sont les Anglais qui comprennent tout ce qu'il y a d'insensé dans cet aveuglement, et qui se rendent compte des agréments que rencontreront les Européens dans une Asie orientale menée, entraînée dans une voie nouvelle, contraire aux vieilles traditions mêmes de la Chine, par les alliés actuels des Anglais, les Japonais, qui représentent aujourd'hui avec tant de désintéressement la civilisation de l'Occident. On peut en

citer cependant quelques-uns. C'est ainsi que sir Alfred Lyall, dans un meeting tenu le 4 mai par la « Central Asian Society », déclarait : « Je pense que, dans notre attitude à l'égard de la guerre russo-japonaise, nous devons observer une stricte neutralité. Se réjouir de la défaite d'une nation européenne par les Asiatiques ne serait pas pour l'Angleterre la preuve de beaucoup de sagesse ni de prévoyance. Notre véritable intérêt réside dans la pacification et dans le développement économique de toute l'Asie, et cela ne semble pas devoir se réaliser sinon par quelque arrangement amiable entre l'Angleterre et la Russie. » D'autres Anglais n'hésitaient pas à déclarer que ceux de leurs compatriotes qui se réjouissent des défaites russes sont simplement des « ânes ». Mais cela n'empêche pas les préjugés des grands journaux anglais d'être plus forts que toute espèce d'esprit d'observation. Pour le *Times*, parler d'un danger commun aux Européens en présence de la situation actuelle, c'est simplement avoir reçu un mot d'ordre de Saint-Petersbourg, généralement par l'intermédiaire de Berlin. Car on essaie de dégoûter les nations défavorables à l'Allemagne de leur sympathie pour la Russie dans la crise actuelle, en leur faisant croire que c'est de Berlin que viendrait un certain mot d'ordre de parler du péril jaune. Ce mot d'ordre ne saurait être accepté, aux yeux du grand journal anglais, que par les journaux qui y trouvent un bénéfice matériel, et il est inutile de discuter, on doit même conserver quelque inquiétude sur la possibilité de voir durer dans certaines circonstances l'entente franco-anglaise, lorsqu'on lit dans un journal comme le *Times* des phrases du genre de celle-ci : « Il n'y a pas de doute en ce qui concerne le caractère du cri qui dénonce le péril jaune, ni les milieux dans lesquels il a été inspiré. Lorsque des journaux qui se prêtent à la manipulation s'entendent, leur unanimité est vraiment merveilleuse... » Il est vrai que les journaux anglais qui sont eux-mêmes d'une unanimité merveilleuse dans un grand nombre de cas, bien que nous ne les accusions pas pour cela de se prêter à des manipulations, c'est-à-dire à des « tripatouillages », changent facilement d'avis quand l'intérêt de leur pays, enfin découvert, semble le recommander, et nous ne désespérons pas de voir un changement pareil se produire bien avant la fin des hostilités en Extrême-Orient.

AVIS

1° Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

2° Les adhérents qui versent une cotisation annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

3° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

LES DÉBUTS

DE

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

On raconte que, le matin de la bataille de Wagram, l'empereur François-Joseph, ayant à ses côtés l'archiduc Charles, observait les troupes françaises qui avaient déjà pris pied sur la rive gauche du Danube : « Si j'ai laissé passer ces gens-là, expliquait l'archiduc, c'est pour les jeter tout à l'heure dans le fleuve. — Voilà qui est fort bien, répliqua l'empereur; mais, si vous m'en croyez, vous n'en laisserez pas passer trop... »

Au lendemain des combats du Yalou, cette boutade pourrait être rappelée aux tacticiens qui approuvent fort la conception du haut commandement russe d'attirer les Japonais dans les profondeurs de la Mandchourie afin de les anéantir plus sûrement. Certains journaux ne vont-ils pas jusqu'à se faire envoyer des correspondances de Pétersbourg, relatant la satisfaction profonde éprouvée par les « sphères militaires » de cette capitale à la nouvelle que les Japonais envahissaient la Mandchourie et *allongeaient ainsi leurs lignes de communications!* C'est là, en effet, une conséquence inévitable de tout mouvement en avant, mais nous estimons que c'est faire injure à nos alliés que de les supposer adversaires aussi convaincus de l'offensive. Et nous persistons à croire qu'ils doivent être les premiers à déplorer que, le lendemain du guet-apens de Port-Arthur, il ne se soit pas trouvé dans la Mandchourie maritime une armée en état de marcher immédiatement sur Séoul.

Cette armée n'existant pas au commencement de février, les Russes n'avaient évidemment pas d'autre parti à prendre que d'effectuer leur concentration dans la région de Moukden; mais il est oiseux de leur en faire un mérite, puisqu'ils ont fait de nécessité vertu. Tout au plus, serait-il permis de regretter que le passage du Yalou ait été disputé aux Japonais avec tant d'acharnement. Nous n'ignorons pas que la formule du *combat en retraite*, destiné à user prématurément les forces ennemies pour les faire tomber ensuite sous les coups de la *masse de manœuvre*, est aujourd'hui en grande faveur dans les traités européens de stratégie. Mais outre que ce genre de combat est une des opérations de guerre les plus difficiles à conduire, exigeant des chefs fort adroits et des troupes parfaitement en main, il est douteux qu'il fût de mise dans les circonstances actuelles. Il ne faut pas oublier que l'effet moral produit par un combat en retraite est toujours assez fâcheux pour le parti qui recule et demande à être compensé par une prompte victoire. Ce n'est pas le cas ici. Pendant longtemps encore, les Russes vont rester sous le coup de ce que l'opinion publique appelle déjà, fort improprement d'ailleurs, une défaite. Et cela est fâcheux au début d'une guerre où le qu'en dira-t-on mondial prend une

importance si extraordinaire.... Peut-être, un fort détachement, composé principalement de cavalerie, analogue à celui qui opère en ce moment dans la région de Gensan, aurait-il été suffisant sur les bords du Yalou, pour éventer la marche de la 1^{re} armée japonaise et renseigner le général Kouropatkine sur sa composition.

* * *

Quoi qu'il en soit, à l'heure présente, voilà les Japonais maîtres de la Corée, établis sur les deux rives du Yalou avec une première armée d'au moins trois divisions, poussant leur avant-garde jusqu'à Feng-hoang-tcheng, tandis que leur flotte surveille étroitement Port-Arthur, faisant alterner les bombardements avec les tentatives d'embouteillage, et détachant une escadre dans les parages de Vladivostok. Du côté russe, une armée, sur laquelle nous n'avons que des renseignements très vagues, se concentre dans la région de Liaoyang; la division Zassoulitch a battu en retraite au delà de Feng-hoang-tcheng. Sur mer, la flotte de Port-Arthur, durement éprouvée, semble momentanément condamnée à l'inaction; seule, la division volante de Vladivostok peut essayer des coups de main heureux dans la mer du Japon.

Si l'on se reporte à la guerre sino-japonaise de 1894, il est impossible de ne pas être frappé de l'analogie que présente la situation actuelle avec celle de la fin d'octobre 1894, date à laquelle les Japonais pénétrèrent alors en Mandchourie. Il n'entre point dans notre pensée de faire une sorte et injurieuse comparaison entre les Russes et les Chinois. Nous parlons de la situation respective des deux partis. Au reste, dans les deux campagnes, les opérations des trois premiers mois offrent sensiblement les mêmes phases, si bien qu'aujourd'hui les officiers japonais doivent éprouver l'impression du déjà vu. On en jugera par la comparaison des deux tableaux suivants :

GUERRE SINO-JAPONAISE

- 25 juillet. — Le transport chinois *Kow-Shing* est coulé sans déclaration de guerre préalable.
- 29 juillet. — Un petit corps d'occupation japonais, qui tenait garnison à Séoul depuis l'année précédente, détruit à Seikan un détachement chinois.
- Derniers jours de juillet.* — Des renforts japonais débarquent incessamment à Fousan et à Gensan.
- 1^{er} août. — Le Mikado notifie aux puissances la rupture de ses relations avec la Chine.
- 15 août. — Concentration de la 5^e division japonaise au nord de Séoul.
- 3 septembre. — La 3^e division quitte Hiroshima et débarque à Tchemoulpo (1).
- 11 septembre. — Combat de Ping-yang.
- 16 septembre. — Bataille navale du Yalou.
- 1^{er} octobre. — Le maréchal Yamagata, à la tête des 3^e et 5^e divisions, atteint le Yalou.

(1) Ce débarquement ne dure pas moins de cinq jours. Ce délai ne constitue pas un *record*, mais il faut tenir compte de la force considérable du courant dans la rivière de Tchemoulpo et de l'énorme différence des hauteurs des marées. Les débarquements du mois de février dernier sur lesquels nous n'avons encore aucun détail n'ont donc pas pu être très rapides.

24 octobre. — Le passage du Yalou est effectué de vive force, les Chinois n'opposant d'ailleurs qu'une faible résistance (1).

31 octobre. — Occupation de Feng-hoang-tcheng.

24 octobre. — Le jour même où le maréchal Yamagata force le passage du Yalou, une deuxième armée composée des 1^{re} et 2^e divisions, sous le commandement du maréchal Oyama, est dirigée sur la presqu'île de Port-Arthur. (Cette armée avait été embarquée à Hiroshima dans le courant du mois d'octobre et avait fait relâche sur la côte occidentale de Corée, à hauteur de Ping-yang.)

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

8 février. — Sans déclaration de guerre préalable, la flotte japonaise torpille en rade de Port-Arthur les cuirassés russes *Retvisan* et *Cesarewitch* et le croiseur *Pallada*.

9 février. — Premier bombardement de Port-Arthur.

10 février. — Destruction du *Varyag* et du *Koreietz* en rade de Tchemoulpo. Le même jour, un débarquement japonais s'effectue dans ce port (2).

11 février. — La Russie déclare la guerre.

Fin de février. — Nombreuses tentatives sur Port-Arthur pour immobiliser la flotte russe et débarquements importants à Tchemoulpo.

Mars. — Dès le 1^{er} mars, le *Times* parle d'une vingtaine de mille hommes débarqués à Tchemoulpo. Il annonce ensuite des débarquements à Tché-nan-po. Dans tout le courant du mois, les attaques de Port-Arthur se multiplient.

14 avril. — Désastre du *Petropavlosk*.

16 avril. — On parle de débarquements japonais à Choul-san, dans le voisinage immédiat du Yalou.

1^{er} mai. — 3 divisions japonaises forcent le passage du Yalou, disputé par une division russe.

6 mai. — Des débarquements japonais sont signalés à Pitsé-ouo. Le même jour, les avant-gardes du général Kuroki entrent à Feng-hoang-tcheng.

On peut conclure du rapprochement de ces deux sommaires que nous assistons, du moins jusqu'à présent, à une seconde édition de la campagne de 1894. A dix ans d'intervalle, les marches et opérations des Japonais en Corée présentent la plus grande similitude dans leur développement général; elles ont même, à très peu près, une durée égale. En 1894, l'armée du maréchal Yamagata, dont la concentration commence le 15 août dans les environs de Séoul, franchit le Yalou, le 24 octobre, c'est-à-dire environ deux mois plus tard. Cette année-ci, les débarquements japonais s'effectuent à Tchemoulpo vers la fin de février; le passage du Yalou est forcé le 1^{er} mai (3).

Quant aux effectifs débarqués en Corée depuis deux mois, on peut estimer qu'ils sont environ doubles de ceux de 1894 qui étaient de deux divisions. Nous savons d'une manière précise que

(1) Il est à remarquer que le mouvement tournant que les Japonais viennent d'exécuter pour déloger les Russes de leurs positions est la répétition exacte du mouvement de 1894.

(2) Fait attesté dans le compte rendu du commandant du *Varyag*.

(3) Il n'est pas dénué d'intérêt de constater cette vitesse constante de progression des troupes japonaises en Corée. Nous pouvons en déduire qu'elles mettront approximativement le même temps qu'en 1894 pour passer du bassin du Yalou dans celui du Liao-ho, à la condition bien entendu que les Russes ne leur opposent pas dans cette région de résistance sérieuse.

trois divisions japonaises (la Garde, la 2^e et la 12^e) ont pris part à la bataille du Yalou. Quoique certaines dépêches aient mentionné le débarquement des 3^e et 6^e divisions, il n'est pas probable que le général Kuroki ait laissé en arrière la valeur de plus d'une division, force déjà respectable. Il est vrai qu'il s'agit à la fois d'assurer ses communications, de rappeler aux Coréens qu'ils ne sont plus les maîtres chez eux, et enfin de s'opposer aux entreprises du corps russe signalé plusieurs fois dans le nord-est de la Corée, dont l'importance a probablement été grossie, et qui semble un détachement indépendant, vraisemblablement composé de cavalerie en majeure partie, et opérant un raid à l'américaine.

Assurément, rien ne prouve que des forces plus considérables ne soient pas à l'heure actuelle en Corée. Mais ce qui nous fait douter de leur existence, c'est que les Japonais semblent avoir pour principe, aujourd'hui comme en 1894, d'échelonner leurs débarquements de manière à transporter à pied d'œuvre les contingents strictement nécessaires pour l'opération en cours d'exécution. La raison en est évidemment dans l'état déplorable des rares routes coréennes, et dans l'insuffisance des équipages pour les mouvements des parcs et convois (1). Sur mer, grâce à l'impuissance de leurs ennemis et à leur nombreuse flotte commerciale, tout transport est aisé pour les Japonais; sur terre, tout devient difficile.

C'est ainsi qu'en 1894 les débarquements commencent à Fousan et à Gensan pour se continuer à Tchemoulpo, quand l'accès du golfe de Corée est devenu moins dangereux. Cette année-ci, Tchemoulpo est le premier point de débarquement, puis à mesure que la flotte russe de Port-Arthur paraît moins redoutable, l'état-major japonais fait choix de Tché-nan-po, plus au Nord et enfin de Choul-san, dans le voisinage immédiat du Yalou. Les dernières nouvelles nous apprennent que les conséquences de la bataille du Yalou et de l'immobilité forcée des bâtiments russes encore intacts ont été un débarquement dans la presqu'île de Liao toung.

Cette méthode de mise à terre successive par petits paquets eût été fort périlleuse en présence d'un ennemi manœuvrier qui aurait disposé de forces imposantes dans la Corée septentrionale. Mais les Japonais paraissent avoir agi en gens sûrs de leur fait...

* * *

Nous venons de voir qu'en 1894 la prise de possession de la rive droite du Yalou fut immédiatement suivie du débarquement d'une armée destinée à opérer contre Port-Arthur. Est-il permis de supposer que les troupes qui viennent d'atterrir à Pi-tsé-ouo auront le même rôle à remplir.

Pour se former une opinion raisonnée sur la

(1) Le couli est, bien plus que le cheval ou le mulet, le moyen de transport utilisé par les Japonais pour leurs services de l'arrière.

question, il est indispensable de rappeler en quelques mots la conduite des opérations du maréchal Oyama.

Le point de débarquement choisi fut Kouaenko, à environ 160 kilomètres de Port-Arthur (1). En abordant à cette plage, le maréchal Oyama se trouvait également éloigné des divers rassemblements chinois qui s'échelonnaient dans le bassin du Liao-ho, de Moukden à Niou-tchouang, et qui, du côté de Port-Arthur, ne dépassaient pas l'isthme de Kintchéou.

Ce fut, sans doute, cette considération qui déterminait l'état-major japonais, car par lui-même Kouaenko ne présentait aucun avantage particulier, si ce n'est toutefois d'être situé sur la grande route de Oui-djou à Port-Arthur. C'était une côte basse et marécageuse; les navires de fort tonnage étaient obligés de mouiller à plusieurs milles au large, et les hommes ne pouvaient gagner la terre ferme qu'en parcourant 3 ou 4 kilomètres dans la boue.

L'éloignement des rassemblements chinois n'était d'ailleurs pas tel qu'ils n'eussent pu, en manœuvrant, rendre périlleuse l'opération du débarquement. Mais la mentalité chinoise ne se prêtait évidemment pas à cette conception de manœuvre, et les Japonais ne firent pas preuve d'imprudence en considérant une pareille hypothèse comme tout à fait improbable.

La mise à terre des deux divisions ne fut pas achevée avant le 5 novembre; le maréchal Oyama disposait, en outre, d'un parc de siège, indispensable pour l'attaque d'une grande forteresse (2). Comme on ne pouvait songer à le débarquer aussi loin de son objectif, il fut dirigé sur la baie de Talién-ouan. Son débarquement dura jusqu'au 18 novembre. Le maréchal Oyama avait fixé l'attaque au 20 novembre, mais malgré toute son énergie, malgré une marche presque ininterrompue de jour et de nuit, le commandant du parc ne put amener, en temps voulu, ses pièces de siège sur les emplacements désignés. Les chemins étaient détestables, les attelages composés seulement de quatre chevaux beaucoup trop faibles. C'est à bras de coulis que le pesant matériel dut être traîné. L'attaque fut retardée d'un jour. Ce jour-là même, 21 novembre, Port-Arthur fut enlevé. Il n'en est pas moins vrai qu'il s'était écoulé près d'un mois entre le départ de l'expédition destinée à Port-Arthur et la chute de la place, et la place était défendue par des Chinois!

Est-il besoin de dire qu'en présence des Russes, des opérations conduites avec ces faibles moyens d'action aboutiraient à un désastre? La garnison de Port-Arthur se composait en 1894 de 12.000

(1) Kouaenko est à 40 kil. environ au nord-est de Pi-tsé-ouo où aboutit la route de Port-Adams.

(2) Ce parc avait la composition suivante:

12 mortiers rayés de 15 c/m en bronze.

12 — — 9 c/m en bronze aluminium.

(Ces mortiers sont inutilisés à Osaka depuis le commencement de la guerre.)

6 canons rayés de 12 c/m en bronze,

6 — — 9 c/m —

En tout, 36 pièces et une compagnie de génie de réserve attachée au parc.

Chinois : elle est aujourd'hui de 30.000 Russes (1). Le front de terre n'était armé que d'artillerie de petit calibre, et des seules grosses pièces suivantes (2) :

7 canons Krupp de 12^{c/m}
 2 — rayés Armstrong de 12^{c/m}
 2 — lisses — de 12^{c/m}
 2 mortiers lisses de 15^{c/m}

Etant donné la circonstance aggravante que les artilleurs étaient Chinois, le petit parc de siège japonais pouvait être considéré comme suffisant. Il serait aujourd'hui tout à fait incapable de faire taire la puissante artillerie russe, et devrait être pour le moins triplé. Enfin, ni les troupes du général Stœssel, ni les rassemblements russes du Liao-ho ne resteront inertes, à la chinoise, en présence des débarquements japonais, et la voie ferrée donnera au général Kouropatkine toute facilité pour concentrer des forces au point voulu. Cinq ou six divisions japonaises ne seront pas de trop pour parer à toutes ces éventualités.

On voit donc que le siège de Port-Arthur est désormais une opération de grande envergure et de longue haleine. Il semble en tout cas prématuré de l'entreprendre tant que toute liberté d'action aura été laissée à la masse de manœuvre du général Kouropatkine.

Ce raisonnement suppose évidemment que nous ne nous abusons pas sur les effectifs de la garnison de Port-Arthur et sur les rassemblements de Liao-yang. La plus grande obscurité règne encore au sujet de ces derniers. Les correspondances que les journaux reçoivent de Moukden et de Kharbine sont d'une rare insignifiance. Les avis sont très partagés sur le rendement du Transsibérien. D'ailleurs, il ne faut pas oublier qu'une grosse partie des contingents russes à l'Extrême-Orient seront sibériens. A la lenteur des transports de concentration vient donc s'ajouter l'inévitable lenteur de la mobilisation dans une contrée comme la Sibérie.

Mais rien ne dit que les Japonais ne soient pas mieux instruits que nous. Leur service de renseignements semble avoir été organisé avec un soin tout particulier, et si leurs escadrons sont faibles, leur « cavalerie de Saint-Georges » paraît être beaucoup plus forte. Si réellement le général Kouropatkine était, d'ici à un mois, hors d'état de passer à une offensive sérieuse, une attaque brusquée de Port-Arthur, entreprise avec de puissants moyens d'action, aurait peut-être chance de réussir.

Les Japonais détiendraient alors tous les gages qu'il leur importe vraiment d'avoir dans les mains au moment des négociations de paix. Maîtres de la Corée et de Port-Arthur, satisfaits d'avoir porté un coup terrible au prestige russe en Extrême-Orient, on les verrait, aussi pacifi-

ques qu'ils sont aujourd'hui belliqueux, réclamer à grands cris un traité, bien entendu, sur la base de *l'uti possidetis*...

*
*

Jusqu'à preuve du contraire, nous nous refusons à penser que la Russie sera aussi impuissante à défendre aujourd'hui Port-Arthur que jadis Sébastopol, et nous persistons à croire qu'en l'état actuel des choses, le siège immédiat de Port-Arthur serait une grave imprudence dont rien ne nous autorise à croire capable l'état-major japonais.

Et pourtant les débarquements de Pi-tsé-ouo sont confirmés. Et déjà les journaux nous apprennent que l'investissement de la forteresse russe est commencé... à 120 kilomètres de distance.

Remarquons que ce point de Pi-tsé-ouo est un nœud de communications important. De là partent trois routes se dirigeant, la première sur Port-Arthur, la seconde sur Port-Adams et la troisième sur Kaïping.

Il ne serait nullement surprenant que l'état-major japonais, ne laissant dans le voisinage de Pi-tsé-ouo qu'un simple corps d'observation destiné à surveiller la garnison de Port-Arthur et à intercepter ses communications avec le gros des forces russes, songeât à une concentration dans la région Kaïping-Haï-tcheng. Il est certain que le transport de masses considérables dans le bassin inférieur du Liao-ho, à travers les montagnes qui séparent ce bassin des côtes du golfe de Corée, est un problème qui ne laisse pas d'être embarrassant et qui serait peut-être insoluble si l'on ne voulait utiliser que les rares itinéraires qui partent du Yalou, ou plutôt de Feng-hoang-tcheng. Ici encore, l'étude de la campagne de 1894 peut nous donner d'utiles indications.

Franchissant le Yalou le 24 octobre, le maréchal Yamagata atteignait Feng-hoang-tcheng le 31. C'est là que viennent converger quatre routes principales. La première remonte au Nord en suivant le cours de la rivière Ai-ho, elle est sans intérêt pour les opérations en cours. La seconde conduit à Liao-yang ; la troisième, à Niou-tchouang ; la quatrième également à Niou-tchouang, mais en faisant un crochet par le Sud et passant à Siou-yen. Enfin, la cinquième rejoint la côte à Ta-kou-chan. L'armée du maréchal Yamagata, qui, comme on le sait, ne comprenait que deux divisions, fut fractionnée à partir de Feng-hoang-tcheng. Un fort détachement fut confié au général Tatsumi pour opérer dans le secteur compris entre les deux premières routes ci-dessus mentionnées et protéger la colonne principale contre les bandes tartares dispersées dans les montagnes. La colonne principale elle-même, forte d'une seule division, prit la route de Niou-tchouang par Siou-yen : deux flanc-gardes utilisaient, l'une la route directe de Feng-hoang-tcheng à Niou-tchouang par Cha-tsa-kang, l'autre un itinéraire aboutissant à Kaïping. C'est seulement le 13 décembre, c'est-à-dire près de deux mois après le passage du Yalou, que la petite

(1) Ce nombre est d'ailleurs sujet à caution et semble bien fort pour le faible développement du front fortifié. S'il est exact, il semble prouver que le gouverneur de la place n'entend pas se borner à une défense passive dans l'intérieur de la ligne des forts.

(2) Le front de mer était beaucoup plus puissamment armé.

armée japonaise, concentrée à nouveau, débouchait dans la plaine mandchoue à Haï-tcheng.

Cette très faible vitesse de marche ne doit pas étonner, quand on songe que le maréchal Yamagata (remplacé dès le mois de novembre par le général Nodzu) avait à traverser un pays extrêmement difficile, n'offrant aucune ressource, où le service d'approvisionnement et le transport de l'artillerie étaient fort pénibles.

Or, ce n'est évidemment pas avec les effectifs de 1894 que les Japonais peuvent songer aujourd'hui à déboucher dans la région de Niou-tchouang. Quel temps faudrait-il à cinq ou six divisions pour franchir ce massif inhospitalier qui sépare les bassins du Yalou et de Liao-ho? Au moins deux mois, si l'on se reporte à la campagne de 1894, et deux mois pendant lesquels on se heurterait peut-être à des difficultés insurmontables pour ravitailler de gros effectifs. Et pourtant, il importe d'aller vite si l'on veut surprendre l'armée de Kouropatkine en flagrant délit de formation...

On conçoit donc qu'abstraction faite de toute considération relative à Port-Arthur, la nécessité de débarquements dans la péninsule de Liao-toung s'impose aux Japonais pour pénétrer plus rapidement dans la plaine mandchoue. Existait-il des points favorables entre le Yalou et Pi-tsé-ouo? Il faudrait, pour le dire, avoir sur le réseau routier de ces régions plus de renseignements que ne nous en donnent les cartes sommaires que nous possédons. On a parlé de Ta-kou-chan d'où l'on peut vraisemblablement atteindre Siou-yen ou Kaïping. Ta-kou-chan ou Ta-tchouang-ho (à 50 kilomètres à l'Ouest) sera peut-être utilisé.

Il ne faut pas se dissimuler que cette marche convergente de plusieurs colonnes, partant de points fort éloignés les uns des autres, vers la région Kaïping-Niou-tchouang, présente un grave inconvénient : celui d'opérer la concentration dans une zone éminemment dangereuse, puisqu'elle est à proximité des rassemblements ennemis. C'est une dure nécessité à laquelle il n'est pas toujours facile de se soustraire. Entre deux maux, les Japonais choisiront celui qui leur semblera le moindre. Mais ceux d'entre eux qui ont étudié à Berlin la campagne de 1866 se diront peut-être qu'ils peuvent risquer ce qu'a risqué l'armée prussienne pour pénétrer en Bohême. On dit les Japonais très imitateurs (1)!

*
*
*

C'est en toute humilité que nous soumettons au lecteur les lignes qui précèdent. Elles n'ont pour but que de provoquer ses réflexions. Elles n'ont aucune prétention à la prophétie, car la prophétie des événements militaires est particulièrement ingrate.

Qu'il nous soit seulement permis de dire que si, d'une façon ou d'une autre, les Japonais effectuaient heureusement leur concentration dans la

plaine du Liao-ho et parvenaient à repousser les Russes au delà de Moukden, la situation de ces derniers deviendrait inquiétante. Bien installés dans la Mandchourie maritime, prenant leur ligne de ravitaillement par le Liao et Inkéou, donnant la main aux troupes chinoises dont la neutralité serait à une rude épreuve le jour où le Mikado leur ferait gracieusement remise de la Ville Sacrée où sont enterrés les Fils du Ciel, les Japonais pourraient adopter impunément une attitude défensive : ils ne seraient pas faciles à déloger. Il est en tout cas puéril de s'imaginer qu'ils dépasseront jamais la latitude de Moukden. L'erreur de 1812 s'explique parce que l'objectif était Moscou, la grande tentatrice. Mais Kharbine n'est pas Moscou, et s'enfoncer dans les profondeurs de la Mandchourie pour avoir la satisfaction de s'emparer d'une bifurcation de chemin de fer et d'y détruire des approvisionnements, paraît une conception bien improbable de la part des Japonais.

Il faut souhaiter très ardemment que ces éventualités ne se produisent pas et que le général Kouropatkine réalise les grandes espérances qu'on a placées en lui. Nous autres Français devons le souhaiter tant dans notre intérêt particulier que dans l'intérêt du grand peuple qui, le premier, nous a tendu franchement la main après nos désastres.

Mais pourquoi ne pas le dire quand on s'adresse aux lecteurs d'une Revue comme celle-ci, qui ne se propose pas de flatter les préjugés du lecteur? Depuis trois mois, les amis de la Russie éprouvent un sentiment de malaise. Plus encore que l'insuffisance manifeste des effectifs, les mutations fréquentes dans le haut commandement, prononcées sous la pression des événements, ont inquiété : on a eu l'impression qu'au début de la guerre, il ne s'était pas trouvé *the right man in the right place*, et l'on se rend compte que les fautes initiales seront d'une réparation longue et difficile.

En ce qui concerne les Japonais, bien des illusions ont dû être perdues par ceux-là mêmes à qui la campagne de 1894 n'avait pas ouvert les yeux, cette campagne si dédaigneusement traitée de grandes manœuvres (1)! Les considérations sur la jeunesse de l'armée et de la flotte japonaises, sur la faible cohésion de troupes et d'équipages tout frais émoulus, commencent à se faire plus rares. On ne peut plus contester aux soldats japonais les trois grandes qualités qui conduisent les armées à la victoire : discipline, endurance, sobriété (2), quand il s'y joint le mépris de la mort. Et sur ce dernier chapitre, les combats récents font du Japonais l'égal du Russe, ce qui n'est pas peu dire. Il faut donc se résigner à voir,

(1) Outre que cette appellation est manifestement injuste, bien des armées européennes n'auraient pas été capables d'exécuter de la sorte de grandes manœuvres en Corée et en Mandchourie!

(2) Ration réglementaire du soldat japonais en campagne : 1 kil. de riz, 100 grammes de viande, 2 litres de thé et café.

Ration réglementaire en Russie : 700 gr. de pain; 250 gr. de biscuit; 140 gr. de légume; 36 gr. de conserves de potage; 400 gr. de viande; 25 gr. de café; 5 gr. de thé; 9 centigr. d'eau-de-vie; 35 gr. de tabac.

(1) Des télégrammes, non encore confirmés, disent que les Russes se préparent à évacuer Niou-tchouang. Cette retraite ne peut que faciliter l'exécution du plan ci-dessus exposé.

dans le Japon, ce qu'il est : un grand peuple qui, depuis cinquante ans, mené par des hommes d'Etat de premier ordre, dont la chronique d'aujourd'hui ignore encore les noms, mais que l'histoire de demain connaîtra, a donné un des plus singuliers exemples d'énergie que le monde ait constatés. En tout cas, que les littérateurs, dans leurs futures impressions de voyage au Japon, nous épargnent désormais les descriptions pittoresques où les termes de bibelots d'étagère, de grâce enfantine et simiesque reviennent fâcheusement, à la façon d'un *leit-motiv*!

C'est contre un ennemi redoutable et combattant à sa propre porte, dont les flottes et les armées sont à pied d'œuvre, que la Russie se trouve engagée dans une guerre qui présente pour elle, toutes les complications d'une guerre *coloniale*. Coloniale par l'énorme distance de la métropole; par l'inclémence du climat, avec ses froids polaires, ses dégels calamiteux, ses chaleurs torrides, qui ne permettent que par intervalle des opérations militaires de quelque envergure; par la nécessité d'assurer le transport, la subsistance et le ravitaillement d'une grande armée au moyen d'un unique et fragile cordon ombilical de 6.500 kilomètres de longueur!

Il faudra, pour l'accomplissement d'une pareille tâche, autrement pénible que celle des Anglais au Transvaal, tout le génie et toute la ténacité du peuple russe. Que si, par une disgrâce qui est improbable, mais qui n'est pas impossible, la fortune trahissait ses efforts, la preuve serait faite que les colonies européennes (car nous persistons à appeler colonie l'établissement des Russes en Mandchourie) ne sont assurées du lendemain que lorsqu'elles ont pour voisines des races inférieures, à qui la civilisation, avec son cortège de fusils à répétition, de canons à tir rapide, de cuirassés et de torpilles, est restée étrangère. On en a eu déjà l'intuition confuse au moment de la guerre sud-africaine; une issue du conflit actuel favorable au Japon en donnerait la perception nette.

X.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux Publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

LES DERNIÈRES NÉGOCIATIONS

ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

(Juillet 1903-janvier 1904).

Notre correspondant de Tokyo nous envoie la traduction anglaise du Livre Blanc japonais relatif aux négociations russo-japonaises, qui a été distribué au Parlement japonais à sa réouverture, dans la seconde quinzaine de mars. Ce document est très intéressant en ce qu'il nous renseigne sur l'attitude des deux puissances en présence pendant la période diplomatique qui a précédé la guerre, c'est-à-dire du 28 juillet 1903, date des premières instructions envoyées par le baron Komura à M. Kurino, et le 6 février, date de la rupture.

Le 28 juillet 1903, le baron Komura adressait à M. Kurino le télégramme suivant :

Le gouvernement japonais a observé avec une attention soignée le développement des affaires de Mandchourie, et il considère avec de graves préoccupations la situation qui existe actuellement dans ce pays. Aussi longtemps qu'il y a eu quelque espoir de voir la Russie exécuter ses engagements envers la Chine et se conformer aux assurances qu'elle avait données aux autres puissances en ce qui concerne l'évacuation de la Mandchourie, le gouvernement japonais a conservé une attitude de réserve et d'expectative, mais la dernière action de la Russie, qui a adressé à Pékin de nouvelles demandes, qui tendent à consolider plutôt qu'à relâcher sa prise sur la Mandchourie, entraîne la conviction que la Russie a abandonné l'intention de se retirer de la Mandchourie, tandis que son activité croissante le long de la frontière coréenne est de nature à faire naître des doutes en ce qui concerne la limite de ses ambitions. L'occupation sans réserve et permanente de la Mandchourie par la Russie créerait un état de choses préjudiciable à la sécurité et aux intérêts du Japon. Une telle occupation serait fatale au principe de l'égalité de traitement et porterait atteinte à l'intégrité territoriale de la Chine. Mais, ce qui est encore plus grave pour le gouvernement japonais, la Russie postée sur le flanc de la Corée serait une menace constante pour l'existence indépendante de cet empire, et en tout état de cause la Russie se trouverait la puissance dominante en Corée. La Corée est une position avancée importante de la ligne de défense du Japon, et, en conséquence, le Japon considère l'indépendance de la Corée comme absolument essentielle pour son repos et sa sécurité. Le Japon possède des intérêts politiques prédominants aussi bien que des intérêts industriels et commerciaux et une influence prépondérante en Corée, intérêts qu'en considération de sa propre sécurité, il ne peut consentir ni à abandonner à une autre puissance, ni à partager avec elle. Le gouvernement japonais a donné à la question l'attention la plus sérieuse et a pris la résolution d'approcher le gouvernement russe, dans un esprit de conciliation et de franchise, dans le but de conclure une entente capable de résoudre les questions qui sont actuellement la cause d'une anxiété juste et naturelle, et le gouvernement japonais estime que le moment est opportun pour faire une tentative pour arriver à cet accord désirable.

Le gouvernement japonais, ayant toute confiance dans votre jugement et votre initiative, a décidé de remettre ces négociations délicates entre vos mains. Le désir du gouvernement japonais est de placer l'invitation qu'il adresse au gouvernement russe sur un pied entièrement officiel, et, en conséquence, vous avez instruction d'ouvrir les négociations en présentant au comte Lamsdorf une note verbale conçue comme il suit :

« Le gouvernement impérial japonais, croyant que le gouvernement impérial de Russie partage avec lui le désir de faire disparaître des relations des deux empires toute cause de mécontentement future, serait heureux d'entrer avec le gouvernement russe dans un examen de l'état des choses en Extrême-Orient sur le terrain où leurs intérêts se rencontrent, dans le but de définir leurs intérêts spéciaux respectifs dans ces régions. Si, ainsi qu'on en a confiance, cette suggestion est approuvée en principe, le gouvernement japonais est prêt à présenter au gouvernement russe ses vues en ce qui concerne la nature et la portée de l'entente proposée. »

En présentant cette note au comte Lamsdorf, vous lui ferez soigneusement comprendre que notre but est entièrement amical, mais que nous attachons une grande importance à ce sujet. Vous présenterez la note au comte Lamsdorf le plus tôt possible, et vous ne le rendrez complètement renseigné en ce qui concerne les mesures prises par vous conformément à ces instructions. Aussitôt après la réception d'une réponse affirmative du gouvernement russe, la substance de nos propositions vous sera télégraphiée.

M. Kurino ayant répondu au baron Komura que le comte Lamsdorf était disposé à entamer les négociations, le ministre des Affaires étrangères du Japon lui adressa par télégramme le 3 août 1903 la note suivante, résumant les propositions du Japon :

1. — Engagement réciproque de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine et de l'empire de Corée, et de maintenir le principe de l'égalité de traitement pour le commerce et l'industrie de toutes les nations dans ces deux pays.

2. — Reconnaissance réciproque des intérêts prédominants du Japon en Corée et des intérêts spéciaux de la Russie dans les entreprises de chemins de fer en Mandchourie, et du droit du Japon de prendre en Corée et de la Russie de prendre en Mandchourie telles mesures qui pourraient être nécessaires pour la protection de leurs intérêts réciproques définis comme ci-dessus, en tenant compte cependant des provisions de l'article premier de l'accord.

3. — Engagement réciproque de la part de la Russie et du Japon de ne pas s'opposer au développement de leurs activités industrielles et commerciales, respectivement celle du Japon en Corée et celle de la Russie en Mandchourie, en tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les stipulations de l'article premier de l'accord.

Engagement additionnel de la part de la Russie de ne pas contrarier l'extension éventuelle des chemins de fer de Corée dans la Mandchourie méridionale de manière qu'ils soient reliés au chemin de fer de l'Est-Chinois et à celui de Chan-hai-kouan à Niou-tchouang.

4. — Engagement réciproque que, dans le cas où il serait nécessaire pour le Japon d'envoyer des troupes en Corée, ou pour la Russie d'envoyer en Mandchourie dans le but, soit de protéger les intérêts mentionnés à l'article 2 de cet accord, soit de réprimer des insurrections ou des désordres de nature à provoquer des complications internationales, les troupes ainsi envoyées ne devront en aucun cas dépasser le nombre réellement nécessaire, et devront être immédiatement rappelées aussitôt que leur mission aura été accomplie.

5. — Reconnaissance de la part de la Russie au Japon du droit exclusif de donner à la Corée des conseils et de lui prêter son aide dans l'intérêt des réformes et du bon gouvernement, y compris l'assistance militaire nécessaire.

6. — L'accord doit abroger tous les arrangements précédents pris entre la Russie et le Japon relativement à la Corée.

En envoyant ce projet de traité, M. Komura disait à M. Kurino de le proposer à la Russie comme base des négociations qui allaient s'ouvrir.

Au premier abord, le comte Lamsdorf ne fit aucune observation sur les propositions japonaises. Il dit seulement que la question du chemin de fer coréen pénétrant en Mandchourie lui semblait difficile à résoudre, mais il ajouta que, peut-être, sur tous les autres points, le gouvernement russe serait disposé à arriver à une entente.

Les dépêches échangées entre le baron Komura et M. Kurino montrent pourtant qu'une première difficulté s'éleva entre les deux gouvernements pendant les derniers jours d'août et les premiers jours de septembre. Tandis que le Japon insistait pour que les négociations fussent continuées à Saint-Petersbourg, le comte Lamsdorf présentait toutes sortes d'objections, alléguant qu'il y avait tout intérêt à les mener au contraire à Tokyo. Il invoquait les absences que l'empereur et lui devaient faire dans le courant de l'automne, période pendant laquelle plusieurs visites des souverains russes à des cours étrangères devaient avoir lieu. Il alléguait aussi la nécessité de communiquer sans cesse pour le détail avec l'amiral Alexeïef et le baron de Rosen, ministre de Russie à Tokyo. Par contre,

M. Kurino lui faisait observer qu'il s'agissait non pas de détails sur lesquels les consultations d'autorités techniques ou locales furent nécessaires, mais bien de principes généraux devant guider la politique des deux empires. Enfin, laissant voir la préoccupation réelle du gouvernement japonais, M. Kurino disait au comte Lamsdorf, comme il en rendit compte au baron Komura par une dépêche du 5 septembre, qu'il avait quelque tendance à douter de la disposition de l'amiral Alexeïef à entrer en négociations avec le Japon dans l'esprit de conciliation absolument nécessaire pour arriver à une entente satisfaisante.

En même temps, le gouvernement de Tokyo insistait pour que les propositions japonaises fussent prises comme base des négociations futures, mais le comte Lamsdorf répondit que l'usage était de négocier sur les propositions d'une des parties et les contre-propositions de l'autre, en donnant l'ensemble de ces deux documents comme base aux pourparlers. Les négociations furent donc portées à Tokyo, mais le Livre Blanc japonais nous renseigne sur leur marche par les dépêches qui ne cessèrent d'être échangées entre le baron Komura et M. Kurino.

Le 3 octobre, le baron Rosen remettait au baron Komura les contre-propositions de la Russie qui se résumaient ainsi :

1. — Engagement mutuel de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'empire coréen.

2. — Reconnaissance par la Russie des intérêts prépondérants du Japon en Corée et du droit pour le Japon de donner des conseils et de l'assistance à la Corée dans le but d'améliorer l'administration civile de l'empire, sans toutefois enfreindre les stipulations de l'article premier.

3. — Engagement de la part de la Russie de ne pas entraver les entreprises commerciales et industrielles du Japon en Corée, ni de s'opposer à toutes mesures prises dans le but de les protéger, en tant que ces mesures n'enfreindraient pas les stipulations de l'article premier.

4. — Reconnaissance du droit du Japon d'envoyer dans le même but des troupes en Corée, la Russie en étant informée, mais leur nombre ne devant pas excéder celui qui serait réellement nécessaire, et le Japon prenant en outre l'engagement de rappeler ces troupes aussitôt que leur mission aurait été accomplie.

5. — Engagement mutuel de n'user d'aucune partie du territoire de la Corée dans des buts stratégiques, et de n'entreprendre sur les côtes de la Corée aucuns travaux militaires capables de menacer la liberté de la navigation dans le détroit de Corée.

6. — Engagement mutuel de considérer la partie du territoire de la Corée s'étendant au nord du 39° parallèle comme une zone neutre dans laquelle aucune des deux parties contractantes ne devrait introduire de troupes.

7. — Reconnaissance par le Japon que la Mandchourie et son littoral sont à tous égards en dehors de sa sphère d'intérêt.

8. — Cet accord devra abroger tous les arrangements précédents passés entre le Japon et la Russie en ce qui concerne la Corée.

Comme on le voit, le Japon parlait de Mandchourie et de Corée, et la Russie répondait en ne consentant à négocier avec le gouvernement de Tokyo que sur la Corée seule et encore en restreignant les droits des Japonais sur ce dernier pays. Ceci montrait déjà dans quel désaccord profond les deux gouvernements se trouvaient. Cependant la discussion commençait entre le baron Komura et le baron Rosen et, le 16 octobre, le ministre des Affaires étrangères du Mikado télégraphiait à M. Kurino quels étaient les amendements proposés par le Japon aux contre-propositions de la Russie.

Dans l'article 2, reconnaissant le « droit du Japon de prêter son aide à la Corée pour réformer son administration civile », le gouvernement de Tokyo proposait d'ajouter les mots « y compris une assistance militaire » ; et au mot administration « civile », de substituer le mot « intérieure ».

L'article 3 paraissait ne reconnaître au Japon que le

droit de maintenir les entreprises qu'il avait dès ce moment en Corée. Le gouvernement de Tokyo proposait de le modifier comme suit : « Engagement de la part de la Russie de ne pas entraver le développement de l'activité commerciale et industrielle du Japon en Corée, et de ne pas s'opposer à toutes mesures qui seraient prises pour protéger ses intérêts, etc. » On le voit, le Japon voulait se réserver le droit de développer d'autres intérêts que ceux qu'il avait déjà en Corée et aussi, évidemment, d'y introduire d'autres forces pour les protéger que celles qu'il avait déjà dans la péninsule.

A l'article 4 qui permettait au Japon d'envoyer des troupes en Corée pour protéger ses intérêts, le gouvernement de Tokyo demandait que l'on ajoutât qu'il pouvait en envoyer aussi pour « réprimer les insurrections ou les désordres capables de provoquer des complications internationales ».

Au lieu de consentir à faire de la Corée une zone neutre au nord du 39° parallèle, comme le voulait l'article 6 des contre-propositions russes, le gouvernement de Tokyo proposait d'établir sur la frontière coréo-mandchourienne une zone neutre s'étendant des deux côtés à une profondeur restant à déterminer.

Le Japon voulait que l'article 7, par lequel il aurait déclaré que la Mandchourie et son littoral étaient en dehors de la sphère de ses intérêts, fût remplacé par les trois articles suivants :

7. — Engagement de la part de la Russie de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine en Mandchourie et de ne pas se mêler de la liberté commerciale du Japon en Mandchourie.

8. — Reconnaissance par le Japon des intérêts spéciaux de la Russie en Mandchourie et du droit de la Russie de prendre toutes mesures qui pourraient être nécessaires pour la protection de ces intérêts en tant que ces mesures n'enfreindraient pas les stipulations du précédent article.

9. — Engagement mutuel de ne pas porter atteinte à la jonction des chemins de fer de Corée et de ceux de l'Est-Chinois lorsque ces chemins de fer auraient été étendus jusqu'au Yalou.

Comme on le voit, le Japon maintenait sa demande première, c'est-à-dire qu'il voulait discuter la question de Mandchourie avec la Russie, et, tout en consolidant la souveraineté territoriale de la Chine sur cette province, faire dépendre les droits que la Russie y conserverait d'un arrangement avec le gouvernement de Tokyo. La seule différence entre ces nouvelles propositions japonaises et les premières qui avaient été télégraphiées le 3 août par le baron Komura à M. Kurino est que le Japon renonçait à l'idée de faire pénétrer le chemin de fer coréen en Mandchourie et prévoyait seulement sa jonction sur le Yalou avec les lignes de l'Est-Chinois.

Bientôt le baron Komura télégraphia à M. Kurino que le baron Rosen acceptait *ad referendum* la plupart des amendements proposés par le gouvernement japonais ; il réservait cependant pour une nouvelle discussion l'article 4 donnant au Japon une plus grande latitude pour envoyer des troupes en Corée. Mais le ministre de Russie ne dissimulait pas que la grosse difficulté consistait dans l'article 7, entièrement différent dans les propositions russes et dans les propositions japonaises, puisque la Russie demandait que le Japon reconnût que la Mandchourie et son littoral étaient entièrement en dehors de sa sphère d'intérêt, tandis que le Japon voulait obtenir de la Russie l'engagement de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine dans ce pays. Le baron Rosen fit observer, comme on l'a d'ailleurs dit plusieurs fois au cours des négociations, que le principe de la Russie avait toujours été que les questions relatives à la Mandchourie se posaient exclusivement entre le gouvernement de Saint-Pétersbourg et celui de Pékin.

Le baron Komura répondit que le Japon ne demandait rien en somme que la Russie n'eût déjà promis dans ses déclarations relatives à la Mandchourie, et que le Japon possédait en Mandchourie des droits et des intérêts commerciaux dont il devait obtenir la garantie aussi bien que celle de l'indépendance de la Corée. Le baron Komura ajouta d'ailleurs, d'après une dépêche qu'il adressait le 22 octobre à M. Kurino, que cette indépendance serait constamment menacée par une occupation définitive de la Mandchourie par la Russie.

Il y a là un point assez obscur. Du moment où le Japon admettait que le gouvernement de Saint-Pétersbourg avait le droit de maintenir en Mandchourie, aux termes des accords russo-chinois de 1896 et 1898, des troupes pour garder le chemin de fer, on se demande comment il pouvait poser en même temps comme principe qu'il lui était impossible d'accepter une occupation définitive de ce pays par la Russie. Voulait-il obtenir des concessions de forme agréables à la Chine ou se réserver la faculté de discussions futures ? Il est impossible d'être fixé exactement à ce sujet, mais il est cependant évident que des déclarations comme celles-là diminuaient la portée des propositions qu'il faisait en admettant en fait le maintien des Russes en Mandchourie, tout au moins en tant que gardes du chemin de fer. Finalement, d'après une dépêche du baron Komura à M. Kurino, tous les articles des contre-propositions japonaises étaient acceptés par le baron Rosen *ad referendum*, à l'exception de l'article 7 dont nous venons de parler, et, le 30 octobre, le baron Komura télégraphiait à M. Kurino qu'il venait de présenter au baron Rosen ces contre-propositions rédigées définitivement comme il suit :

1. — Engagement mutuel de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale des empires de Chine et de Corée.

2. — Reconnaissance par la Russie des intérêts prépondérants du Japon en Corée et du droit pour le Japon de donner à la Corée des avis et de l'aide, y compris l'assistance militaire, dans le but d'améliorer l'administration de l'empire de Corée.

3. — Engagement de la part de la Russie de ne porter aucune entrave au développement de l'activité industrielle et commerciale du Japon en Corée, ni de s'opposer à aucune mesure prise dans le but de protéger ses intérêts.

4. — Reconnaissance par la Russie au Japon du droit d'envoyer des troupes en Corée dans le but mentionné dans l'article précédent et aussi pour réprimer les insurrections ou les désordres de nature à provoquer des complications internationales.

5. — Engagement de la part du Japon de ne pas entreprendre sur la côte de la Corée des travaux militaires de nature à menacer la liberté de navigation du détroit de Corée.

6. — Engagement mutuel d'établir sur la frontière coréo-mandchourienne une zone neutre s'étendant sur une profondeur de 50 kilomètres de chaque côté, zone neutre dans laquelle aucune des deux parties contractantes n'entretiendra de troupes sans le consentement de l'autre.

7. — Reconnaissance par le Japon que la Mandchourie est en dehors de la sphère de ses intérêts particuliers, et reconnaissance par la Russie que la Corée est en dehors de la sphère de ses intérêts particuliers.

8. — Reconnaissance par le Japon des intérêts spéciaux de la Russie en Mandchourie et du droit de la Russie de prendre toutes mesures qui pourraient être nécessaires pour la protection de ses intérêts.

9. — Engagement de la part du Japon de ne pas porter atteinte aux droits de commerce et de résidence, ni aux immunités appartenant à la Russie en vertu de ses traités avec la Corée, et engagement de la part de la Russie de ne pas porter atteinte aux droits de commerce et de résidence ni aux immunités appartenant au Japon en vertu de ses traités passés avec la Chine.

10. — Engagement mutuel de ne pas entraver la jonction des chemins de fer de Corée avec ceux de l'Est-Chinois, lorsque ces chemins de fer auront été poussés jusqu'au Yalou.

11. — Cet accord remplacera tous les arrangements précédents entre le Japon et la Russie en ce qui concerne la Corée.

Comme on le voit, le Japon demandait la reconnaissance

de plus en plus explicite de ses droits sur la Corée, mais il faisait en même temps des concessions à la Russie en Mandchourie, en reconnaissant, par exemple, que ce dernier pays est en dehors de la sphère de ses intérêts particuliers. Mais, d'autre part, il semble bien, à en juger par ce texte, qu'il ne voulait pas reconnaître à la Russie en Mandchourie des droits égaux à ceux qu'il réclamait pour lui-même en Corée.

Dans des explications que le baron Komura télégraphiait, le 1^{er} novembre, à M. Kurino de présenter au gouvernement de Saint-Petersbourg, le ministre des Affaires étrangères japonais semblait d'ailleurs élargir quelque peu les concessions faites par le Japon à la Russie en Mandchourie. Il disait : « Le gouvernement japonais est prêt à admettre que la question de Mandchourie, en tant du moins qu'elle n'affecte pas ses droits et ses intérêts, est une question purement russo-chinoise. Mais le Japon a des droits étendus et importants et des intérêts dans ce pays, et le gouvernement japonais pense qu'en déclarant que la Mandchourie est en dehors de la sphère de ses intérêts particuliers, il est au moins autorisé à demander un engagement de la part de la Russie de ne pas porter atteinte aux droits de commerce et de résidence ni aux immunités appartenant au Japon en vertu de ses traités avec la Chine. Vous ferez observer en outre que l'invitation du gouvernement japonais, invitation à la suite de laquelle ces négociations ont été ouvertes, avait en vue une définition des intérêts spéciaux du Japon et de la Russie dans les régions de l'Extrême-Orient où les intérêts des deux puissances sont en contact. Le gouvernement japonais ne pouvait pas penser que le gouvernement russe, en acceptant cette invitation, voudrait, comme on pourrait le croire en lisant l'article 7 des contre-propositions russes, restreindre la définition proposée exclusivement à la région dans laquelle le Japon possède des intérêts particuliers. »

Le gouvernement japonais, en un mot, ne voulait pas admettre une convention portant exclusivement sur la Corée, pays sur lequel il prétendait à des droits tout spéciaux. Il maintenait obstinément l'adjonction de clauses relatives à la Mandchourie, pays dont la Russie ne voulait pas qu'il fût parlé.

Cependant, ces contre-propositions du 30 octobre ont été celles qui ont paru se rapprocher le plus d'un terrain sur lequel l'entente aurait pu se faire. Elles tendaient à la reconnaissance des intérêts spéciaux du Japon en Corée et des intérêts spéciaux de la Russie en Mandchourie. A partir de ce moment, en effet, les divergences des deux gouvernements n'ont fait que s'affirmer davantage par le fait qu'elles se répétaient sans aucune modification chaque fois qu'ils se demandaient mutuellement des contre-propositions. L'impatience du gouvernement japonais grandissait, la Russie paraissant décidée à ne pas lui accorder les concessions qu'il demandait, et semblant en outre vouloir chercher à gagner du temps. Sur deux points, les deux gouvernements étaient en désaccord irrémédiable. La Russie ne voulait pas admettre que le Japon discutât ses relations avec la Chine en Mandchourie; en outre, elle ne voulait pas laisser entière liberté d'action au Japon en Corée. D'un autre côté, le gouvernement de Tokyo n'a renoncé à aucun moment ni à l'un ni à l'autre de ces deux desiderata.

Le 12 novembre, M. Kurino était reçu par le comte Lamsdorf qui lui disait que c'était la question de Mandchourie qui divisait les deux partis, car, depuis le commencement, il avait toujours déclaré que le gouvernement russe considérait que cette question se posait exclusivement entre la Russie et la Chine, et que ce gouvernement devait avoir tous droits de prendre les mesures qu'il

jugerait nécessaires pour sauvegarder, en s'arrangeant directement avec la Chine, les intérêts très considérables qu'il avait en Mandchourie. Le 22 novembre, le comte Lamsdorf répétait encore à M. Kurino qu'il était tout prêt à faire de grandes concessions au Japon en Corée, mais qu'il ne pouvait consentir à renoncer à défendre comme il l'entendrait les énormes intérêts de la Russie en Mandchourie.

Pendant ce temps, comme nous l'avons dit, l'impatience japonaise grandissait. Tantôt c'était la nécessité de communiquer avec l'amiral Alexeief qui retardait l'envoi au baron Rosen d'instructions définitives; tantôt le tsar, en raison d'une indisposition de la tsarine, ne s'occupait pas d'affaires et ne pouvait donner réponse aux questions qui lui avaient été communiquées. Le 22 novembre, M. Kurino télégraphiait au baron Komura que le comte Lamsdorf lui avait dit qu'il aurait le 25 une audience du tsar, mais à ce moment la maladie de l'impératrice venait encore empêcher l'entrevue projetée et ajourner par conséquent la réponse définitive. Le 1^{er} décembre, le baron Komura envoyait à M. Kurino une dépêche d'un ton très pressant, disant que les négociations n'avaient pas duré moins de quatre mois et qu'il devait voir le plus tôt possible le comte Lamsdorf, pour lui faire comprendre la nécessité d'aboutir en lui faisant « des représentations sous une forme aussi impressionnante que possible ». M. Kurino ayant demandé au comte Lamsdorf de voir l'empereur sans délai, le ministre des Affaires étrangères de Russie lui répondait qu'il ne pouvait avoir une audience avant plusieurs jours, le samedi étant la fête du cesarevitch, le dimanche ne se prêtant pas aux affaires et le lundi devant être occupé par d'autres questions. Enfin, le 11 décembre, le baron Rosen remettait au baron Komura les contre-propositions de la Russie qui ne faisaient, on va le voir, que répéter à peu près complètement les offres auxquelles la Russie s'était toujours bornée.

1. — Engagement mutuel de respecter l'indépendance et l'intégrité de l'empire de Corée.
2. — Reconnaissance par la Russie des intérêts prépondérants du Japon en Corée et du droit du Japon d'assister la Corée en lui donnant des avis tendant à améliorer son administration civile.
3. — Engagement de la part de la Russie de ne pas s'opposer au développement de l'activité industrielle et commerciale du Japon en Corée, ni à l'adoption de mesures pour la protection de ses intérêts.
4. — Reconnaissance par la Russie du droit du Japon d'envoyer des troupes en Corée dans le but mentionné dans l'article précédent ou pour réprimer des insurrections ou des désordres capables de provoquer des complications internationales.
5. — Engagement mutuel de ne faire usage d'aucune partie du territoire coréen dans un but stratégique et de ne pas entreprendre sur la côte coréenne de travaux militaires capables de menacer la liberté de la navigation dans le détroit de Corée.
6. — Engagement mutuel de considérer le territoire de la Corée au nord du 39^e parallèle comme une zone neutre dans la limite de laquelle ni l'une ni l'autre des parties contractantes ne pourrait introduire de troupes.
7. — Engagement mutuel de ne pas entraver la jonction des chemins de fer de la Corée et de l'Est-Chinois lorsque ces chemins de fer auraient été poussés jusqu'au Yalou.
8. — Abrogation de tous les arrangements précédents entre la Russie et le Japon en ce qui concerne la Corée.

Le 21 décembre, le baron Komura avait avec le baron de Rosen une entrevue dans laquelle il lui disait que le Japon avait les meilleures raisons pour inclure toutes les régions intéressées dans l'arrangement, c'est-à-dire la Mandchourie comme la Corée, et aussi de modifier un certain nombre des contre-propositions russes en ce qui concerne ce dernier pays. Le baron Komura télégraphiait à M. Kurino de faire des observations dans le même sens

au comte Lamsdorf. En ce qui concerne la Corée, le gouvernement japonais proposait que l'article 2 de la contre-proposition russe fût rédigé dans le sens que voici : « Reconnaissance par la Russie des intérêts prépondérants du Japon en Corée et du droit du Japon de donner à la Corée des conseils et une aide pour améliorer l'administration de l'empire coréen. »

Le Japon voulait faire disparaître le mot « civile » de l'article 2 des dernières contre-propositions russes, car il n'admettait pas que son droit d'intervenir en Corée fût borné seulement à l'administration civile du pays. L'article 5 devait être diminué de moitié et limiter les restrictions apportées à l'activité militaire du Japon en Corée à la stipulation suivante : « Engagement mutuel de ne pas entreprendre sur la côte de Corée des travaux militaires capables de menacer la liberté de navigation dans le détroit de Corée. » Dans le même but, l'article 6 créant une zone neutre au nord de la Corée devait être supprimé.

En signalant ces demandes de modifications, le baron Komura télégraphiait d'ailleurs à M. Kurino que comme elles ne s'éloignaient pas des propositions acceptées à Tokyo *ad referendum* par le baron de Rosen, il pensait que le gouvernement russe serait disposé à les agréer.

L'impatience continuait à grandir, et, dans toutes les dépêches, le baron Komura disait à M. Kurino de presser le gouvernement russe. Le 7 janvier, il annonçait à son ministre à Saint-Petersbourg que le 6 il avait reçu la réponse du gouvernement russe aux contre-propositions japonaises. Le gouvernement russe acceptait de modifier l'article 2, c'est-à-dire de ne pas limiter à l'administration civile le droit qu'avait le gouvernement japonais de prêter son aide à une réforme de la Corée. Mais par contre il considérait comme nécessaire : 1° de maintenir le texte proposé par la Russie pour l'article 5, c'est-à-dire « l'engagement de ne se servir d'aucune partie du territoire de la Corée pour des objets stratégiques, ni d'entreprendre sur la côte de la Corée aucuns travaux militaires de nature à menacer la liberté de navigation dans le détroit de Corée ».

2° La Russie voulait maintenir l'article 6 créant une zone neutre. Si le gouvernement japonais consentait à admettre ces clauses relatives à la Corée, le gouvernement russe se déclarait prêt à introduire dans l'arrangement un article dont voici l'esprit : reconnaissance par le Japon de la Mandchourie et de son littoral comme étant en dehors de la sphère de ses intérêts, tandis que la Russie à l'intérieur des limites de cette province n'empêchera pas le Japon ni aucune autre puissance de jouir des droits et privilèges acquis par eux aux termes des traités existants avec la Chine, sauf en ce qui concerne la possibilité de créer des quartiers étrangers dans les villes ouvertes.

Le 13 janvier, le baron Komura télégraphiait à M. Kurino qu'il venait de soumettre au baron Rosen les contre-propositions que le gouvernement japonais croyait nécessaire de faire en présence des dernières contre-propositions russes du 6 janvier. Elles consistaient :

1° A supprimer de l'article 5 des contre-propositions russes les mots « ne pas faire usage du territoire coréen pour des objets stratégiques » ;

2° A supprimer tout l'article 6 relatif à une zone neutre ;

3° A accepter les propositions russes en ce qui concerne la Mandchourie, mais avec les modifications suivantes :

a. — Reconnaissance par le Japon de la Mandchourie et de son littoral comme étant en dehors de la sphère de ses intérêts et engagement de la part de la Russie de respecter l'intégrité territoriale de la Chine en Mandchourie.

b. — La Russie à l'intérieur des limites de la Mandchourie n'empêchera pas le Japon ni les autres puissances de jouir des droits et privilèges acquis par eux aux termes de leurs traités avec la Chine.

c. — Reconnaissance par la Russie de la Corée et de son littoral comme étant en dehors de sa sphère d'influence.

4° Adjonction d'un article conçu dans l'esprit suivant : « Reconnaissance par le Japon des intérêts spéciaux de la Russie en Mandchourie et du droit de la Russie de prendre des mesures nécessaires à la protection de ses intérêts. »

Comme on le voit, en maintenant les droits et privilèges acquis par les puissances étrangères en Mandchourie aux termes de leurs traités avec la Chine, le Japon voulait maintenir la faculté qu'il avait de créer des quartiers administrés par ses consuls, c'est-à-dire des « concessions » japonaises dans les ports à traité, soit Niou-tchouang, Moukden, An-toung et Ta-toun-keou. Mais surtout le Japon maintenait son premier point de vue, il continuait à vouloir faire garantir par un arrangement entre lui et la Russie l'intégrité territoriale de la Chine en Mandchourie, et il ne voulait pas laisser apporter à sa prédominance sur la Corée les restrictions qui étaient répétées dans toutes les contre-propositions russes.

A partir de cette contre-proposition japonaise du 13 janvier, il n'y eut plus d'autres propositions de présentées de part ni d'autre. La correspondance du baron Komura avec M. Kurino porte seulement trace des efforts faits par le Japon pour obtenir une réponse. Cette dernière devait venir le 28 janvier à la suite d'une réunion spéciale des ministres russes, mais, le 29, le comte Lamsdorf déclarait que les ministres avaient encore à être reçus par l'empereur, et il ne donnait pas d'autre réponse à M. Kurino, bien que ce dernier lui déclarât « qu'une prolongation de l'état de choses présent n'était pas seulement peu désirable, mais même dangereuse ». Le 28 janvier, le baron Komura télégraphiait à M. Kurino de demander au comte Lamsdorf de vouloir bien spécifier exactement la date à laquelle la réponse russe serait donnée au gouvernement japonais. Le 1^{er} février, M. Kurino répondait au ministre des Affaires étrangères du Mikado que le comte Lamsdorf s'était déclaré incapable d'envoyer une réponse, et qu'il ne pouvait pas donner la date exacte à laquelle elle partirait. Tout dépendait de la décision de l'empereur.

Cinq jours après, le baron Komura télégraphiait, comme on le sait, à M. Kurino qu'il était inutile de continuer ces vaines négociations, et il lui donnait pour instruction de rompre les relations diplomatiques avec la Russie. D'après une dépêche du 5 février de M. Kurino au baron Komura, il semble bien d'ailleurs que la réponse russe n'eût pas évité la rupture. Le comte Lamsdorf disait en effet au ministre du Japon que les dernières propositions de la Russie venaient d'être envoyées à l'amiral Alexeïef pour être transmises au baron Rosen, mais le comte Lamsdorf ajoutait que le gouvernement russe, malgré tout son désir de faire des concessions en Corée, ne pouvait admettre de voir ce pays employé dans des buts stratégiques contre la Russie, et qu'il croyait nécessaire, en conséquence, d'établir un Etat tampon entre la zone d'action directe des deux empires en Extrême-Orient.

Il serait désirable, bien que les documents diplomatiques ne soient pas publiés en Russie où ils n'ont pas à être soumis à un Parlement, d'avoir la version russe de ces négociations. Sans doute, le Livre Blanc du gouvernement de Tokyo reflète assez fidèlement les choses, sinon il aurait été l'objet d'un démenti de la part de la Russie, mais il est peut-être des nuances sur lesquelles la comparaison des versions des deux parties nous aurait renseignés. Certains points restent, en effet, assez obscurs.

Dans quelle mesure le Japon était-il disposé à admettre la prédominance russe en Mandchourie ? Il semblait bien, en effet, l'admettre, par ce seul fait qu'il négociait avec la Russie pour l'établissement d'une zone neutre qui aurait pris une bande de 50 kilomètres le long de la frontière en

Mandchourie aussi bien qu'en Corée. D'autre part, nous avons vu que les propositions japonaises elles-mêmes, étaient de nature à consacrer la présence de troupes russes en Mandchourie aux termes des conventions russo-chinoises de 1896 et 1898, et, cependant, le baron Komura déclarait que l'établissement définitif des Russes en Mandchourie était contraire à la sécurité du Japon.

Tout cela semble contradictoire à première vue et aurait besoin d'être expliqué. A en juger par les propositions du Japon, il semble cependant qu'une entente eût été possible si la Russie avait résolument cédé en Corée pour obtenir en Mandchourie. Cela eût mieux valu assurément pour elle que la guerre pitoyablement commencée qu'elle subit à l'heure actuelle. Mais notre correspondant de Tokyo, qui a une expérience approfondie du Japon et l'avantage de juger les choses sur place, ne cesse de nous écrire qu'aucun accord n'était possible, que le Japon ne pouvait tolérer la présence des Russes en Mandchourie, car son but réel est l'hégémonie du monde jaune qui l'oblige à se préoccuper avant tout de se présenter comme le champion des droits de la Chine. En ce cas les négociations n'auraient eu pour but que de mettre la galerie du côté du Japon, et elles auraient sans doute duré moins longtemps s'il n'avait été expédient pour les Japonais d'attendre les approches du printemps avant d'entrer en campagne.

Les intentions russes sont aussi obscures que les intentions japonaises. Quelles influences se sont successivement exercées sur le tsar? Il semble bien que l'obstination apportée par le gouvernement russe à faire poursuivre les négociations en Extrême-Orient, sous le contrôle direct de l'amiral Alexeief, indique que le parti des intransigeants l'emportait dans l'esprit de l'empereur. Ce parti trouvait bon de soustraire autant que possible les pourparlers aux tendances personnelles, conciliantes et pacifiques du tsar.

Nous assisterons sans doute un jour à de curieuses révélations sur les intrigues de cour, les rivalités de compartiments administratifs qui ont fait directement éclater une guerre qui peut avoir de si colossales conséquences. Mais comment pourra-t-on jamais expliquer l'insuffisance des préparatifs faits par le parti intransigeant qui menait la politique russe? Comment des hommes qui se trouvaient en Extrême-Orient, qui devaient voir le danger japonais, ne l'ont-ils pas discerné, ou ont-ils, pendant les quatre ou cinq dernières années, fait si peu de chose pour y parer? Comment ont-ils déterminé cette création de la vice-royauté de l'amiral Alexeief, si bruyante, si provocante, sans avoir eu soin que la réalité répondit préalablement à la façade? Pourquoi ont-ils mené sur le Yalou, dans les mois du printemps de 1903, cette politique active de pénétration coréenne qui devait mettre directement le feu aux poudres, avant d'être sûrs que la force fût de leur côté?

Tout cela est inexplicable. Il y a là un mélange d'ambitions et d'incurie, de confiance en soi et de désordre administratif qui déconcerte; il y a là aussi des responsabilités formidables. Avant d'être renseigné sur cette page stupéfiante de la politique intérieure de l'Empire moscovite, on ne peut que répéter le vieux *quos vult perdere Jupiter...*

R. C.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Lettres de Corée

Le règne japonais en Corée.

Séoul, 26 février au 26 mars.

Le 2 janvier de cette année mourait au Palais Impérial, à Séoul, une vieille reine douairière, veuve de l'antéprédécesseur de l'empereur actuel. A cette occasion et selon les coutumes séculaires observées en pareil cas, un deuil général d'une année a été décrété dans tout l'Empire. Depuis l'empereur jusqu'au dernier couli du pays, tous les hommes ont pris le costume de grand deuil, vêtements de chanvre brut, chapeau de crin blanc. Des obsèques solennelles, accompagnées d'un cérémonial à la fois pompeux et grotesque, ont été célébrées le 14 mars.

L'événement banal en lui-même, étant donné l'obscurité personnelle de la défunte qui, veuve à dix-huit ans, traînait depuis soixante années l'existence misérable et vide réservée aux femmes du Palais, mériterait à peine d'être mentionné, si dans cette manifestation, qui couvre tout le pays des oripeaux traditionnels du deuil oriental, on n'apercevait une sorte de présage funèbre pour les destinées futures du vieux royaume ermite. Avec l'antique représentant de l'autorité souveraine de jadis, le peuple coréen enterre en vérité, dans les circonstances présentes, son individualité propre et son indépendance passée.

N'est-ce pas en effet une sorte de suicide forcé que ce traité d'alliance imposé par le Japon à la Corée, en dépit de la neutralité que cette dernière avait déclaré vouloir observer, peu de temps avant les événements. Et ce traité d'alliance est-il autre chose qu'un acte de protectorat consenti en faveur du Japon ou plus réellement exigé par celui-ci, car on prétend que l'empereur de Corée s'est obstinément refusé à reconnaître la validité du traité?

Écoutez-en d'ailleurs les clauses; elles sont conçues dans des termes généraux, brefs et concis dont on nous permettra de donner la traduction intégrale.

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement de l'Empire de Corée, en vue de maintenir les relations d'amitié actuellement existantes entre le Japon et la Corée et d'établir fermement la paix en Extrême-Orient, accepte d'être guidé et conseillé par le gouvernement du Japon en vue de l'amélioration de son administration.

ART. 2. — Le gouvernement japonais agissant en toute amitié s'engage à faire respecter l'existence et l'autorité de la famille impériale de Corée.

ART. 3. — Le Japon garantit l'indépendance et l'intégralité territoriale de la Corée.

ART. 4. — En cas de danger d'invasion par une tierce puissance, ou en cas de troubles ou de désordres intérieurs menaçant la sécurité de la famille impériale ou l'intégralité de la Corée, le Japon prendra de promptes mesures pour rétablir la paix et la Corée s'engage à prêter la plus complète assistance au gouvernement du Japon dans l'exécution de ces mesures.

Le gouvernement japonais peut, en vue d'assurer l'exécution des dites mesures, occuper autant de places en Corée qu'il jugera nécessaire pour des considérations stratégiques.

ART. 5. — Aucune des deux parties contractantes, ne pourra, sans s'assurer au préalable du consentement de l'autre partie, conclure avec une tierce puissance un traité opposé aux clauses et conditions du présent arrangement.

ART. 6. — Les dispositions de détail nécessaires à l'exécution du présent arrangement seront convenues et concertées entre le représentant du Japon et le ministre des Affaires étrangères de l'Empire de Corée.

Fait à Séoul le 23 février 1904.

L'acte est signé : Hayashi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Japon en Corée et général Yi-Tchi-Yong, ministre des Affaires étrangères de Corée.

Il n'y a donc pas à le nier : dès à présent et résolument, sans attendre le résultat de l'action engagée contre la Russie, le Japon met à exécution le plan qu'il a depuis longtemps mûri et étudié dans l'ombre de ses conseils, la mainmise sur la Corée. Evidemment on ne peut donner le nom de « traité d'alliance » que se plaît à lui attribuer, probablement par ordre, la presse officieuse, à l'acte dont nous venons de donner le texte. Qui dit alliance, dit avantages réciproques, forces et ressources à peu près égales. Est-il rien de semblable entre les deux pays signataires? Le Japon, pour sauver la face, promet aux Coréens de respecter l'intégralité de leur empire et de sauvegarder l'autorité et l'existence de la famille régnante ; mais à quel prix !

« Je vous guiderai, je vous conseillerai et lisez bien entre les lignes : je n'admettrai pas que personne autre vous guide et vous conseille. — Donc vous ne ferez que ce que je vous dirai de faire. — Je mettrai la paix chez vous si elle est menacée soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, et dans ce but je m'installerai chez vous partout où bon me semblera. N'oubliez pas, en outre, que chaque fois que vous tenterez d'échapper à ma sollicitude intéressée et de vous adresser à d'autres, vous me rencontrerez sur votre chemin. »

Quelques organes indépendants de la presse japonaise ne se gênent pas d'ailleurs pour mettre la question à son réel point de vue. Que prétendez-vous nous faire accroire, demandent-ils au gouvernement de Tokyo, avec un semblable traité d'alliance? Où avez-vous jamais vu, dans un traité de ce genre, que l'une des parties demande à l'autre de la protéger, de la guider, de garantir son indépendance? Prenez donc position d'une façon plus franche, si vous êtes réellement en état de le faire ; dites donc carrément : nous voulons, nous exigeons le protectorat de la Corée. Si vous n'avez à faire qu'à cette dernière, elle ne peut en rien s'y opposer. Mais vous vous heurtez dans quelque temps à une partie de la diplomatie des pays qui ont actuellement des traités d'amitié et de commerce avec cette puissance, Dès lors, ou votre traité est inutile, car vous pouviez aller de l'avant sans lui, c'est-à-dire sans la

permission que vous arrachez de force à la Corée ; ou il est irrégulier, et vous vous préparez pour l'avenir des complications auxquelles vous ne paraissez pas avoir songé, car vous faites d'un pays qui voulait rester neutre un belligérant qui vous emboîte le pas, ne serait-ce que d'une façon théorique. Et au moment du règlement des comptes, même en cas du succès final que nous espérons fermement pour vous, ne pensez-vous pas que ce traité, conclu dans des conditions aussi anormales, pourra devenir pour vous une source de difficultés de tous genres ?

L'avenir nous dira ce que valent ces avertissements ; mais on ne demeure pas moins surpris de l'audace tranquille et réfléchie avec laquelle le Japon se met en mesure d'organiser et de mettre en valeur un pays qui paraît devoir être en somme l'enjeu de cette guerre dont il est difficile de prévoir et la durée et l'issue. Marque indéniable du succès final, disent les uns, car cette confiance inébranlable dans le bon droit de sa cause est une force dont il faut tenir le plus grand compte. Présomption orgueilleuse et bien orientale, affirment les autres, car on ne doit pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir abattu.

Et à côté de ces deux opinions extrêmes, commence déjà à se faire entendre un troisième son de cloche : le Japon n'a ni présomption, ni certitude de succès ; il suit une ligne de conduite qu'il s'est depuis longtemps tracée et qu'il aurait continuée, même sans la guerre actuelle. Quand on veut établir ses droits sur une propriété contestée, on doit s'efforcer d'abord de la mettre en valeur. Les juges ont alors tendance à tenir compte des sacrifices faits par celui qui les a consentis. Les juges, en l'espèce, ce sera la diplomatie qui aura à trancher le différend en dernier ressort. Elle ne pourra pas ne pas tenir compte de ce que le Japon aura fait pour la civilisation de l'antique « Royaume du Matin calme ». Il a déjà fait beaucoup dans le passé ; il veut se presser de faire davantage, pour obtenir davantage, quand, la lutte terminée, on réglera les comptes.

La spéculation est audacieuse sans doute, étant donné les événements qui la provoquent ; mais elle mérite d'être prise en sérieuse considération s'il est vrai, comme on le prétend, que le Japon compte d'ores et déjà sur l'intervention de certaines grandes puissances, lorsque de part et d'autre l'honneur des armes sera considéré comme satisfait.

Mais quoi qu'il advienne, la vieille Corée paraît bien dès à présent ensevelie dans le passé de l'histoire et parviendrait-elle à subsister, politiquement parlant, ce ne pourra être que transformée et régentée de telle sorte qu'il ne subsistera rien des choses encore existantes. Pour le moment, c'est le désarroi le plus complet. Le fantôme de l'autorité impériale s'efface et sombre de plus en plus dans le chaos des événements en cours. Depuis deux mois, nous assistons à un chassé-croisé incessant des quelques personnages qui de tout temps ici se sont partagé les différents départements publics. Chose assez particulière,

les partisans japonais qui ont été appelés aux affaires ne peuvent s'y maintenir et démissionnent les uns après les autres. En fait, le gouvernement coréen n'existe plus et le terrain est admirablement préparé pour les expériences que se propose d'y faire le Japon.

Celui-ci, selon qu'il a affaire à l'empereur ou à ses mandataires, procède d'une façon tout à fait différente. Il comble l'un de flatteries et d'attentions puérides, affecte une sollicitude et un respect exagéré pour sa personne sacrée, le couvre de toutes les fleurs de la rhétorique orientale; il traite les autres en esclaves à sa dévotion, usant au besoin envers eux de menaces de vengeance et de procédés d'intimidation peu dignes d'un grand pays.

En ce qui concerne l'empereur, les Japonais savent qu'ils ont à compter avec le peuple entier et qu'ils ne pourraient impunément et brutalement toucher à sa personne ou à son autorité sans risquer de réveiller, d'une façon probablement sanglante, l'apathie et la veulerie profonde de la nation coréenne.

Si le patriotisme n'existe pas au sens absolu du mot, il existe cependant dans la population entière un loyalisme très réel pour le souverain et la famille régnante.

Ce sentiment est peu explicable pour nous, mais très vrai. Beaux parleurs parce que grands oisifs, les Coréens critiquent sans se gêner le gouvernement et l'administration de leur pays. Mais si ces critiques attaquent passionnément les gens au pouvoir, elles se taisent et s'arrêtent invariablement devant la personnalité du souverain. L'empereur est pour eux une sorte de demi-dieu ou plus exactement de Père suprême et sacré, inaccessible, infaillible et nécessaire. L'étranger, qui ignore cette nuance et se livre parfois à des écarts de langage ou à des libertés d'opinion vis-à-vis de l'autorité souveraine, étonnera et froissera toujours le Coréen, quels que soient son rang ou sa culture d'esprit. Les Japonais ne tombent pas dans cette regrettable erreur qui nous fait généralement ici tant d'ennemis ignorés. Ils savent que, quand ils viennent en audience au palais impérial de Séoul, ils ont devant eux une marionnette sacrée, ignorante et majestueuse, mais qu'il faut respecter pour ne pas froisser un loyalisme assez semblable d'ailleurs à celui qu'inspire le Mikado. Ils savent que l'étiquette surannée de cette cour baroque ne permet pas à cet arrière-petit-fils du Ciel de s'abaisser aux détails des vulgaires affaires de ce bas monde. Alors, on gaze, on use de métaphores fleuries et magnifiques, on effleure d'une aile légère les sujets les plus brûlants. L'autre écoute, ravi, puis se retourne d'un air souriant et gêné vers ses ministres, ses confidents, ses eunuques... Il n'a pas compris, mais sa dignité lui défend de le dire, alors

Il s'incline, sourit et sort...

A-t-il acquiescé... a-t-il refusé!... Qui pourrait le dire?... mais alors le Japonais se montre sans

délai, car il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Le représentant du Mikado, en sortant de l'audience impériale, s'en va trouver le ministre coréen compétent : « J'ai vu tout à l'heure Sa Majesté, lui dit-il, je lui ai parlé de l'affaire qui nous intéresse. Sa Majesté abonde dans mon sens. Veuillez donc prendre les mesures, préparer le contrat ou l'acte public que la chose comporte. » Si le Coréen sachant à quoi s'en tenir sur le consentement impérial veut tergiverser, le Japonais lui fait observer qu'il a à Séoul une police, des troupes, et à Tchémoulpo un bateau tout près pour emmener les ministres coréens récalcitrants dans une exquise villégiature japonaise dont les plus entêtés ne reviennent même jamais.

Et ce sont surtout les dignitaires coréens, que l'on connaît pour leurs attaches pro-japonaises, que les maîtres du jour sermonnent de la sorte. C'est ce qui s'est fait notamment pour le fameux traité dont nous venons de parler. L'empereur se serait, dit-on, débattu tant qu'il a pu contre cette violence faite à ses sentiments personnels. On a passé outre, et le ministre coréen des Affaires étrangères, Yi-Tchi-Yong, a été contraint de signer l'acte en question, soi-disant concerté au préalable avec l'empereur. Mais, pauvre enclume prise entre deux marteaux également redoutables, le malheureux s'est dépêché de résigner ses fonctions, le lendemain du jour où il a accompli cet exploit. Il se cache maintenant, protégé par la police japonaise, misérable victime future des colères cachées qui paraissent commencer à couvrir dans une partie du peuple.

Car contrairement à l'optimisme, affecté ou réel, que montraient les Coréens au moment de l'ouverture des hostilités, optimisme provoqué peut-être par les proclamations rassurantes affichées partout par l'autorité nippone et par le succès facile remporté le 9 février à Tchémoulpo par l'escadre japonaise, des signes réels de lassitude et de mécontentement se découvrent un peu partout et dans toutes les classes de la société. C'est qu'aux paroles ronflantes et fleuries des premiers jours succède l'évidence des faits actuels et l'incertitude de demain. La classe des dignitaires qui dirigeait jusqu'alors les affaires du pays comprend trois catégories principales : les conservateurs ou vieux coréens, les pro-japonais, les partisans russes. Les premiers sont tenus à l'écart et considérés un peu comme quantité négligeable. J'ai dit la façon dont on traite les seconds en ce moment : ils sont les esclaves véritables de la situation qu'ils ont contribué à amener dans le pays et commencent à s'apercevoir que les amis et les flatteurs de jadis se transforment en maîtres exigeants et autoritaires. Cette protection japonaise, acquise par beaucoup au moyen d'actions peu recommandables, qui leur ouvrait autrefois la porte de la faveur et des honneurs, devient pour eux une cangue douloureuse qui les livre sans défense aux exigences des uns, à la haine féroce des autres. Dès le lendemain du jour où Yi-Tchi-Yong, le signataire du traité dit « d'alliance » apposa son sceau sur cet acte, sa maison, d'où il

s'était d'ailleurs prudemment enfui, était dynamitée par la fameuse secte des Pou-san, ancienne corporation des colporteurs, devenue une sorte de société secrète, dont la devise, comme celle des Boxeurs chinois, signifie : « Honneur et protection à l'Empereur, respect aux vieilles coutumes et haine aux étrangers et aux innovateurs. » Quant à ceux qui, à tort ou à raison, passent pour être partisans des Russes, ils sont suspects et tous les moyens sont bons pour le leur démontrer. Le fameux Yi-Yong-Ik, le Li-Hong-Tchang au petit pied de la Corée, l'homme lige des Russes, un peu le nôtre aussi, a été emmené au Japon sous le prétexte de mettre en sûreté sa précieuse existence : il est vrai qu'il proclame bien haut maintenant, dans les interviews qu'il accorde généreusement à tous ceux qui veulent en prendre la peine, qu'il a toujours travaillé pour les Japonais et que ses accointances passées avec leurs rivaux n'étaient que prétexte pour mieux les rouler. D'autres partisans russes ou soi-disant tels ont été suivis, traqués, espionnés par des sbires japonais dont le nombre ici est invraisemblable. Les uns se sont enfuis, d'autres ont disparu. Deux d'entre eux, Kym-Syeng-Hien, lettré interprète de français, chef du protocole au Palais Impérial, ami et confident personnel de l'empereur, et le général Yi-Ha-Kyeun, un des seuls officiers capables de l'armée coréenne, commandant de l'École militaire, après s'être cachés durant six semaines dans une maison amie, ont pu s'embarquer en cachette à bord d'un navire de guerre américain qui les a emmenés à Changhaï.

Dans l'armée coréenne, l'inquiétude grandit à la pensée que l'on pourra bientôt disposer des troupes pour les envoyer se battre. Près de 400 hommes ont, dit-on, déserté avec armes et bagages des deux régiments coréens cantonnés à Pyeng-yang, An-djou et dans le Nord. Les désertions se font également très nombreuses à Séoul. Tous ces soldats vont grossir en province le nombre des bandits de grand chemin qui vivent de rapines et de vols, terrorisant les campagnards paisibles qui se réfugient épouvantés dans les villes où ils viennent augmenter le nombre des miséreux et des affamés. Les approvisionnements considérables faits par l'intendance japonaise ont épuisé les ressources du pays. Il n'y a plus de riz, plus de grains et peut-on compter sur la récolte prochaine d'un pays envahi par des troupes étrangères et battu par des bandes de brigands?

Tel est le bilan actuel de la situation intérieure de l'empire de Corée. Il n'est encourageant ni pour le pays lui-même, ni pour ses envahisseurs. Déjà très pauvre parce que mal dirigée et mal administrée, la Corée, cependant fertile et pleine de ressources inexploitées, se trouve dès à présent, de par les circonstances actuelles, ruinée pour de longs mois, de longues années peut-être. C'est son agonie physique précédant sa mort politique, qui n'est, il y a tout lieu de le craindre, qu'une question de peu de temps.

LES ANGLAIS AU THIBET

Il est véritablement difficile de considérer comme satisfaisantes les nouvelles arrivées du Thibet au cours du mois qui vient de s'écouler. Depuis la prise et l'occupation de Gyang-tsé, non seulement les opérations de la mission Younghusband-Macdonald se sont trouvées interrompues, mais encore des complications sur lesquelles on ne paraît pas encore peut-être suffisamment compter dans l'Inde et en Angleterre au moment où l'action au delà de l'Himalaya fut décidée, sont venues rendre plus ardue une œuvre qui comportait déjà par elle-même pas mal de périls et d'écueils. Nullement découragés par les escarmouches, pourtant si désastreuses pour eux qu'ils avaient eues avec les troupes anglo-indiennes à Gourou et au défilé de l'Idole Rouge, les Thibétains, au cours des quatre dernières semaines, ont plusieurs fois repris l'offensive et une offensive vigoureuse dans des conditions qui ont jeté quelque émoi en Angleterre.

Le colonel Brander, qui commandait à Gyang-tsé en l'absence du général Macdonald, occupé à inspecter la ligne des communications, avait expédié une reconnaissance sur la route de Lhassa, afin de se rendre compte de l'importance d'une position qu'occupaient les Thibétains à une cinquantaine de kilomètres de Gyang-tsé. Le détachement anglais avait dépassé le col de Karo-la, qui est situé à l'altitude de 4.850 mètres, et avait commencé à descendre le versant opposé de la montagne, lorsqu'il fut attaqué par une troupe d'environ 1.500 Thibétains qui ouvrirent un feu violent mais heureusement peu meurtrier (29 avril). Quelques jours plus tard, le colonel Brander revenait en personne avec environ les deux tiers de la garnison de Gyang-tsé et réussissait, mais seulement après deux heures et demie de combat, à déloger les Thibétains des murs de pierre sèche derrière lesquels ils s'étaient retranchés. Il leur tuait près de 300 hommes, soit au cours du combat, soit pendant la poursuite, ne perdant lui-même que 18 hommes dont 5 tués, parmi lesquels un officier (5 mai). Mais les Thibétains avaient guetté son départ, et, le jour même du second combat de Karo-la, ils attaquaient, au nombre de 700, la faible garnison laissée à Gyang-tsé. Au petit jour, ils essayèrent de surprendre par escalade le blockhaus où s'abritaient les troupes anglo-indiennes et peu s'en fallut qu'ils ne réussissent dans leur tentative. Repoussés avec des pertes sensibles, ils se réfugiaient dans l'ancien fort de Gyang-tsé qui occupe une éminence à quelque distance du camp anglais, et de là ils ne cessèrent, durant les quelques jours qui suivirent, de tirer sur la garnison britannique. Mais leur tir était cette fois encore peu efficace, puisque cinq hommes seulement, dont deux mortellement, furent atteints par les balles thibétaines du 5 au 9 mai, en quatre jours de bombardement. Cependant des renforts

ne cessaient d'arriver aux Thibétains qui s'occupaient activement à réparer les dégâts causés à leur fort par les Anglais, lors de l'occupation de Gyang-tsé, et le bombardement continuait toujours. La garnison comptait que le retour du colonel Brander changerait la face des choses et permettrait à la mission de reprendre l'offensive et de se débarrasser de ce voisinage gênant. Le colonel revint à Gyang-tsé le 9 mai, il ne semble pas qu'il lui ait été possible d'agir efficacement puisque, tout récemment, on n'avait pas encore reçu la nouvelle que les Thibétains aient été obligés de lever le siège du blockhaus anglais. Il paraît même que la situation aurait tendance à s'aggraver: le correspondant spécial du *Times* signalait en effet, le 15 mai, que les Thibétains avaient reçu des armes à plus longue portée, que le pays en avant de la mission était en pleine ébullition, que les lamas parcourent toutes les vallées pour provoquer la levée en masse de la population. Et cependant, à la date du 15 mai — fait qui indique bien à quel point les Thibétains sont mal commandés et incapables d'avoir la moindre conception tactique — la très mince ligne de communications qui relie Gyang-tsé à l'Inde n'avait pas été rompue.

Malgré les dépêches rassurantes de Younghusband, qui a télégraphié au gouvernement de l'Inde que la mission n'avait rien à redouter des attaques des Thibétains à Gyang-tsé, on se montre passablement préoccupé, en outre-Manche, des nouvelles du Thibet. Des renforts vont être envoyés à Macdonald: quatre compagnies indigènes empruntées au régiment de Patham, quatre compagnies anglaises, quatre canons, etc., soit un peu moins d'un millier d'hommes. Ces chiffres paraissent faibles. Mais il ne faut pas oublier que la nature du pays et la difficulté des approvisionnements rendent impossible la concentration, sous les ordres du chef du corps expéditionnaire, d'effectifs importants.

Ces événements, est-il besoin de le dire, remettent à une date indéterminée l'ouverture des négociations que le colonel Younghusband avait pour mission avouée d'engager le plus tôt possible. Pour l'instant, les militaires seuls ont voix au chapitre. Au reste, les Thibétains eux-mêmes — les incidents que nous venons de relater le démontrent amplement — paraissent de plus en plus éloignés d'une solution pacifique. Quant au malheureux *amban* chinois, réduit par le sort à un rôle parfaitement grotesque, il a écrit au colonel Younghusband une lettre, arrivée à destination le 3 mai, pour lui annoncer le refus définitif de Dalai-lama, de lui fournir les moyens de se rendre à Gyang-tsé et d'envoyer dans cette ville un plénipotentiaire.

Ces négociations, que le Thibet refuse de conduire à Gyang-tsé, le gouvernement anglais a décidé de les engager à Lhassa. Le général Macdonald a en effet été autorisé à marcher sur cette ville si, dans un délai dont la durée a été portée à la connaissance de l'*amban*, celui-ci n'arrive pas à Gyang-tsé en compagnie d'un Thibétain de rang important. C'est ce qu'a déclaré le ministre de

l'Inde à la Chambre des Communes le 16 mai. Il faut donc s'attendre, étant donné l'attitude des Thibétains, à voir les opérations militaires conduites jusqu'à la ville sainte. C'est une éventualité qui était à prévoir, mais qui n'en est pas moins grosse de conséquences et de complications d'autant plus que le temps dont peut disposer le général Macdonald pour atteindre Lhassa après avoir détruit tous les obstacles que les Thibétains ne manqueront sans doute pas d'accumuler sur sa route est relativement limité. L'été est court au Thibet, et, malgré l'admirable endurance dont ont fait preuve les troupes anglo-indiennes durant la première partie des opérations actuelles en franchissant par des froids extrêmes, les hautes passes qui donnent accès dans la vallée de Choumbi, il paraît difficile de laisser le corps expéditionnaire passer un second hiver à de pareilles altitudes. De quelque façon qu'on envisage le problème thibétain, sa solution apparaît singulièrement complexe, et elle exigera, des hommes qui sont chargés de la trouver, une rare habileté et une parfaite possession de soi.

C. M.

NORODDOM

Le 24 avril dernier, le roi Noroddom est mort à Pnom-penh, à l'âge de soixante-neuf ans et après quarante-quatre ans de règne. Ce ne fut pas une personnalité de premier rang, mais l'histoire de son règne fut celle de la substitution du protectorat français à la tutelle de plus en plus envahissante et étroite exercée par la cour de Bangkok sur le royaume du Cambodge. Elle est donc particulièrement intéressante à l'heure actuelle, car elle explique pour sa bonne part le caractère de nos relations avec le Siam et les sentiments que l'on a nécessairement pour nous dans la ville royale de Bangkok.

* *

C'est en 1835 que le prince Ang-Duong, qui devait monter sur le trône du Cambodge onze ans plus tard, eut, d'une de ses femmes, nommée Pen, un fils aîné qui reçut d'abord le nom d'un poisson: Chraling. C'était le futur Noroddom, le premier roi du Cambodge qui dut être protégé français.

A cette époque, le Cambodge était disputé entre les Annamites et les Siamois. Il était en proie à la guerre civile excitée par ces deux puissances: les princes étant soutenus les uns par l'Annam, les autres par le Siam.

Ang-Duong était du côté des Siamois.

Annamites et Siamois, lassés des vicissitudes de cette guerre interminable, firent la paix en 1846.

Ang-Duong fut couronné roi du Cambodge en

1847, se reconnaissant à la fois tributaire des deux souverains qui lui posaient la couronne sur la tête par l'intermédiaire de leurs délégués.

En 1848, à l'âge de treize ans, son fils aîné eut les cheveux coupés, selon l'usage, en grande cérémonie, et il entra quelques mois dans une pagode. On l'appelait déjà depuis plusieurs années Prea-Ang-Vodey.

Il fut ensuite envoyé à Bangkok sur le désir exprimé par la cour de Siam qui tenait à ce que les enfants des rois tributaires fussent ainsi élevés dans le respect et l'obéissance à l'égard des souverains siamois. Mais tous ces princes vivaient assez maigrement à Bangkok et étaient toujours désireux de retourner dans leur pays pour y exercer de hautes dignités; ils étaient toujours prêts aussi à faire pour cela à la cour de Siam les concessions voulues.

En 1856, quand il eut vingt et un ans, le jeune prince se fit ordonner bonze à Bangkok, garda quelque temps l'habit religieux et vint faire pendant ce temps un voyage au Cambodge.

Alors le roi Ang-Duong qui se sentait vieillir voulut assurer la succession; il demanda au roi de Siam d'élever son fils aîné à la dignité d'obbarach ou vice-roi et à celle de prea-keo-fea, ou second dignitaire princier, le cadet qu'on appelait Sisavat et qui était également à Bangkok. C'est ce dernier qui est monté récemment sur le trône en 1904.

Ces deux princes étant à Bangkok reçurent des mains du roi de Siam l'investiture de leurs nouvelles dignités et l'aîné s'empressa de revenir au Cambodge exercer les fonctions d'obbarach.

* *

Lorsque le roi Ang-Duong mourut en 1859, l'obbarach fut désigné par le conseil des ministres et les principaux brahmes pour monter sur le trône; il était alors âgé de vingt-quatre ans.

Son avènement ne donna d'abord lieu à aucune réclamation de la part des autres princes qui n'essayèrent de lui disputer la couronne que plus tard.

Son rival le plus redoutable fut son troisième frère nommé Vatha, qui était alors à Bangkok, où il obtint la permission de revenir au Cambodge.

Dès le commencement de 1861, Vatha accentua son mécontentement et son dépit, ses partisans agitant les provinces orientales du royaume, qu'il refusait de quitter. Une attaque en règle le força cependant à fuir dans les provinces siamoises. Mais une partie du royaume se déclara pour lui et cette rébellion triomphante obligea le nouveau roi à s'embarquer à son tour pour le Siam, en août 1861, emportant avec lui les attributs de la royauté. Pourtant les rebelles ne purent gagner à leur cause tout le pays; les partisans du roi et ceux de l'autre prince, le prea-keo-fea, qui était resté au Cambodge, se maintinrent à peu près aussi puissants que les révoltés.

Les mandarins cambodgiens demandèrent

alors au roi de Siam de faire ramener le nouveau roi au Cambodge, ce qui eut lieu en 1862.

Quant au prea-keo-fea, qui ne s'était pas compromis dans tous ces troubles, mais dont la popularité portait ombrage au roi, il fut, sur la demande de celui-ci, réclamé par la cour de Bangkok et contraint de partir malgré lui. Son entourage, en tout cas, n'avait pas laissé d'être assez compromettant.

L'insurrection s'éteignit peu à peu.

* *

En cette même année, l'amiral Bonard, premier gouverneur et commandant en chef des armées de terre et de mer en Cochinchine, se rendit au Cambodge pour faire visite au nouveau roi, qui le reçut avec beaucoup d'égards.

En 1863, l'amiral de la Grandière, qui avait remplacé l'amiral Bonard, envoya au Cambodge M. de Lagrée, capitaine du *Gia-Dinh*, sous prétexte d'y faire de l'hydrographie, mais en réalité pour étudier la situation.

Cette même année, l'amiral de la Grandière vint rendre visite au roi du Cambodge et signa secrètement avec lui, à la date du 11 août 1863, un traité de protectorat contre lequel le Siam ne tarda pas à protester.

Le Siam refusait d'ailleurs de se dessaisir des attributs royaux qui étaient restés à Bangkok.

De son côté, le roi du Cambodge, indécis, tiraillé et hésitant, assurait la cour de Bangkok de sa constante amitié. Cette situation dura jusqu'à ce que le traité revint enfin ratifié par le gouvernement français, en mars 1864. Nous avions dès lors le droit de parler haut et le Siam dut momentanément renoncer à agir seul et contre nous au Cambodge.

Le couronnement du roi, ajourné jusqu'alors, fut enfin décidé, et cette cérémonie fixée au 3 juin 1864. Il était convenu qu'il serait couronné par un représentant du gouvernement français et un envoyé du Siam, qui apporterait la couronne, l'épée royale et les autres attributs.

Il prit, entre autres titres royaux, celui de Norroddom, qui est la corruption du sanscrit *Narottama*, signifiant « élevé parmi les hommes ». C'est sous le nom de Norroddom qu'il fut dès lors connu par les Européens.

Il eut bientôt, à subir des paroles sévères du représentant du protectorat français, qui était accrédité près de lui depuis la ratification du traité, au sujet d'un autre traité secret passé avec le Siam en décembre 1863 et analogue à celui qui avait été signé quelques mois auparavant avec nous.

Evidemment, le jeune monarque cambodgien ne se rendait pas compte de la portée de ces actes diplomatiques et pensait pouvoir être protégé par deux nations rivales.

* *

A partir du couronnement, il n'y eut plus d'ailleurs de mandarin siamois à la cour du Cambodge

et un résident français resta auprès de Noroddom pour servir d'intermédiaire entre ce prince et le gouverneur de la Cochinchine.

Le roi de Siam, cependant, se refusa à reconnaître officiellement le protectorat français dans l'espérance d'obtenir ratification définitive de la prise de possession des provinces de Battambang et d'Angkor, qu'aucune pièce écrite, qu'aucun titre officiel n'avait légitimée jusqu'à présent.

Ayant passé une partie de sa jeunesse à Bangkok, le monarque cambodgien avait rapporté de ce long séjour des goûts siamois ainsi que des sentiments de déférence envers son ancien maître le roi Maha-Mongkut, ce qui facilita les intrigues siamoises, même après son couronnement. Mais les rivaux héréditaires de l'Annam ne tardèrent pas à se rendre compte de la parfaite inutilité de ces manœuvres et les abandonnèrent complètement, ne songeant plus qu'à garder en paix les territoires enlevés au Cambodge pendant des siècles de luttes.

La situation respective des monarques siamois et cambodgien devait d'ailleurs se modifier profondément par l'avènement au trône de Bangkok, en 1868, d'un jeune souverain, le roi actuel de Siam, que Noroddom ne connaissait pas personnellement.

Après le couronnement de Noroddom, son frère cadet le *prea-keo-fea* (le roi actuel) désira quitter Bangkok et venir séjourner à Saïgon, en attendant de rentrer dans son pays. Sa demande fut agréée et il reçut dès lors une pension de 44.000 francs à prendre sur le trésor du roi du Cambodge.

* *

La vie simple et patriarcale, l'administration paternellement despotique du roi Ang-Duong ne convenaient plus à son successeur, dont les besoins s'augmentaient par le contact tout nouveau des hommes d'Occident. Assuré du puissant appui de la France, il créait sans scrupules de nouveaux impôts, affermaient douanes et monopoles et se rendait rapidement impopulaire.

A défaut de princes rivaux, alors retenus à Bangkok ou à Saïgon, surgirent des imposteurs, Asoa et Pou-Com-bo, qui se prétendaient membres de la famille royale, soulevaient le pays en recrutant de nombreux partisans.

Sans l'intervention énergique des nouveaux protecteurs, l'aventurier Pou-Com-bo aurait certainement détrôné Noroddom et l'aurait remplacé jusqu'au jour où son imposture aurait été établie, ce qui n'aurait pas tardé. Pendant quelques mois, il fut maître de tout le Cambodge, sauf Oudong et Pnom-penh, villes occupées par les troupes françaises, qui lui firent enfin subir de graves échecs. L'insurrection se transforma en une guerre de partisans que rendaient excessivement pénible pour nous le climat et la nature du pays.

Enfin, en mars 1867, le gouverneur de la Cochinchine, passant outre aux répugnances de Noroddom, envoya le *prea-keo-fea*, qui demandait cette mission depuis longtemps, pacifier les

provinces orientales du royaume où sa popularité était plus grande que celle de Noroddom.

D'ailleurs, les 20, 22 et 24 juin 1867, l'amiral de la Grandière s'emparait de son côté des trois provinces occidentales de la Cochinchine, celles de Vinh-long, Chau-doc et Ha-tien, faisant ainsi cesser une sorte de protection accordée constamment aux ennemis de la France et du Cambodge par les autorités annamites.

L'insurrection cambodgienne s'éteignit et Pou-Com-bo fut tué par les habitants eux-mêmes.

En 1867, Noroddom quitta Oudong et transféra sa résidence à Pnom-penh qui resta dès lors la capitale du Cambodge.

* *

En cette même année 1867, arriva à Saïgon, revêtu de la ratification de notre gouvernement un traité passé entre la France et le Siam par lequel, afin de désintéresser les Siamois de leurs prétendus droits de suzeraineté sur le Cambodge, on leur faisait abandon des provinces de Battambang et d'Angkor, qu'ils détenaient irrégulièrement depuis l'année 1793.

Le roi, qui n'avait pas été consulté, protesta contre cet arrangement pris sur la proposition de notre consul à Bangkok, M. Aubaret, ancien officier de marine, entré nouvellement dans la carrière diplomatique et voulant signaler ses débuts par ce haut fait.

En 1868, la frontière de ces territoires de Battambang et d'Angkor fut délimitée par une commission de mandarins siamois et cambodgiens opérant sous la surveillance d'officiers français.

* *

En juin 1868, le *prea-keo-fea* (le roi actuel) qui s'était rendu à Saïgon après la pacification du pays afin d'y prendre sa famille, rentra définitivement au Cambodge pour vivre auprès de son frère, et, en mai 1870, ce *prea-keo-fea* fut élevé à la dignité d'*obbarach*, c'est-à-dire de second roi : c'est sous ce nom qu'il est communément connu des Européens, et il a gardé cette dignité jusqu'à la mort de son frère, en 1904, pour lui succéder alors sur le trône.

* *

En 1876, l'amiral Victor Duperré étant gouverneur de la Cochinchine, le troisième frère du roi, Vatha, qui vivait modestement à Bangkok, s'échappa et vint soulever une partie du royaume contre le roi. Nos troupes durent intervenir de nouveau et le chassèrent au nord, vers le Laos, où il devait vivre longtemps dans les bois : il n'y est mort qu'il y a quelques années.

Le gouverneur de la Cochinchine, qui avait fait réprimer ces troubles par nos armes, en profita pour imposer quelques réformes à la médiocre administration de Noroddom.

* *

En 1885, se produisit une dernière insurrection mais générale celle-ci, et dirigée non plus contre

le roi, mais contre la France, dont une mainmise par trop brutale et maladroite transformait à peu près le protectorat en administration directe, ouvertement, sans transition ni ménagements. Cette politique s'exerça en faisant signer et appliquer la convention du 17 juin 1884, jour où Noroddom se réveilla son palais cerné par les baïonnettes françaises et obligé de mettre son sceau au bas de l'acte qu'on lui présentait. De même qu'en 1866-1867, nos troupes s'épuisèrent pendant plus de deux années dans une pénible guerre de partisans, qui coûta des millions, ravagea le pays, fit mourir de nombreux Français et des milliers de Cambodgiens et porta enfin un grave préjudice à l'œuvre si désirable de la conquête morale. Le calme ne revint que le jour où le gouvernement français, mieux avisé, eut la sagesse de revenir temporairement en arrière, de faire les concessions, au moins de forme, que nécessitait cette malheureuse situation, pour ne reprendre que peu à peu et d'une manière plus douce des visées qui résultent fatalement de notre position en Indo-Chine.

*
*
*

Il n'y a pas à se le dissimuler, le roi du Cambodge a toujours strictement observé la lettre du traité de protectorat qui laissait complètement entre ses mains l'administration intérieure du pays. Mais ce protectorat, simplement politique au début, évitant soigneusement de froisser le prince, s'abstenant scrupuleusement de toute ingérence dans les affaires intérieures, n'avait d'autre objectif que d'écarter les prétentions siamoises sur le Cambodge. Puis il s'est progressivement resserré, déjà, au temps des amiraux-gouverneurs, alors que le Cambodge n'avait en face de lui qu'une Cochinchine moins étendue et à peine plus peuplée qu'il n'était lui-même. Et, au fond, c'était justice, car le rôle que nous assumions, celui de défenseurs du roi, même vis-à-vis de ses sujets, nous créait des droits dont l'importance augmentait continuellement. Enfin, mathématiquement pour ainsi dire, la situation, quoique identique en apparence, se modifia considérablement le jour où les simples gouverneurs de la Cochinchine firent place aux gouverneurs généraux de l'Indo-Chine française comptant sous leurs ordres vingt millions d'habitants.

D'instinct, le principal intéressé, c'est-à-dire le roi Noroddom ne s'y trompa nullement lorsqu'il suivait avec appréhension l'extension de notre souveraineté en Annam et au Tonkin; il s'en exprimait sans détours avec ses familiers.

Dans ces dix dernières années, vieilli et fatigué, s'usant à défendre les derniers vestiges de ses prérogatives contre l'action incessante des agents français, Noroddom avait peu à peu abandonné aux protecteurs les réalités du pouvoir qu'il avait toujours assez mal tenu d'ailleurs.

On peut dire qu'en pleine vigueur, c'est-à-dire de vingt-cinq à soixante ans, c'était un esprit assez fin, assez délié, mais de petite envergure, rusé plutôt qu'habile et jouisseur plus que patriote. Il

n'était pas sanguinaire, il manifestait une répugnance et une force d'inertie invincibles chaque fois qu'il s'agissait de sanctionner une condamnation à mort pour crimes de droit commun, opposant un mutisme absolu aux demandes de ses ministres, qui avaient fini par prendre sur eux de passer outre et de sanctionner de leur propre autorité les condamnations capitales, irrégularité assez grave selon les traditions du pays.

Noroddom n'était implacable que sur un seul point : le crime de lèse-majesté et particulièrement les infidélités des femmes de son harem. A plusieurs reprises, il fit exécuter, en grand apparat, les épouses ou concubines infidèles, les complices et les intermédiaires. Il ne s'arrêta dans cette voie qu'en 1880, sur les représentations énergiques du représentant français de l'époque.

Telle est, sommairement la biographie du premier des rois cambodgiens placés sous la protection de la France. Il laisse son pays complètement entre les mains de la puissance protectrice, qui a d'ailleurs tout intérêt à ne pas abuser de cette situation.

LA MORT DE M. ODEND'HAL

Un laconique télégramme d'Indo-Chine vient de nous apprendre la nouvelle de la mort de M. Prosper Odend'hal, administrateur de 3^e classe des services civils, assassiné le 6 avril dernier avec son interprète et ses domestiques laotiens par les Djarais dans un village dont le nom n'est même pas connu et qui se trouve à six jours de marche de la côte, en pleine montagne, entre le commissariat du Darlac et la mission catholique des Bahnars.

La région où il a péri est très mal connue. Il existe, en plein centre de nos possessions d'Indo-Chine, sur le versant ouest de la grande chaîne annamitique, toute une vaste étendue de territoires montagneux, couverte de forêts épaisses traversées par d'étroits sentiers où un groupement de sauvages appartenant à la race Moï ou Kha et répartis en tribus portant le nom de Radès, Djarais, etc., est resté réfractaire à notre domination. Leur situation en dehors des voies fréquentées, la difficulté de l'accès de leurs villages, leur pauvreté, ont fait reculer jusqu'à ce jour le protectorat devant le coût élevé d'une pénétration qui lui rapporterait fort peu.

Les causes qui ont pu amener l'assassinat de M. Odend'hal sont encore complètement ignorées. Il était rompu par de nombreuses explorations antérieures à la pratique de l'indigène dans ces régions. La douceur de son caractère, sa générosité font écarter *a priori* toute hypothèse d'une vengeance personnelle dirigée contre lui. On saura seulement au retour des colonnes de garde indigène, envoyées pour rechercher son corps et punir ses meurtriers, les causes de sa fin tragique. A-t-il

été impliqué à son insu dans une querelle de village à village, si fréquente en pays Moï; a-t-il été attiré dans un guet-apens qui avait pour but le vol de ses modestes bagages; ou plutôt est-il tombé victime de l'hostilité d'une population sauvage et ennemie de tous ceux qui tentent de pénétrer chez elle? Cela reste encore un mystère.

Au moment où la mort l'a surpris, M. Odend'hal accomplissait une mission éminemment pacifique. Sur la présentation de l'Ecole française d'Extrême-Orient, il avait été chargé d'une mission archéologique au Laos et venait de recueillir au Darlac diverses anciennes inscriptions Cham qui avaient été signalées sur le versant laotien. Il se rendait à Attopeu, d'où il comptait gagner les bords du Mékong. Il est mort à trente-six ans, dans toute la force de son âge et de son activité.

Il était né le 24 novembre 1867 à Brest et entré à Saint-Cyr le 1^{er} novembre 1885; sorti en octobre 1887 comme sous-lieutenant au 63^e de ligne, il était venu dès 1889 en Indo-Chine au 4^e tonkinois. Séduit comme tant d'autres par nos possessions d'Extrême-Orient, il avait obtenu du ministère de la Guerre sa mise hors cadres pour servir au protectorat de l'Annam et du Tonkin et avait été nommé en août 1890 inspecteur de 2^e classe de la garde indigène. Il participa, en cette qualité, à diverses missions topographiques dans la chaîne annamitique en 1892 et 1893. Quand, à la suite des agressions siamoises, le gouvernement de l'Indo-Chine fit occuper la rive gauche du Mékong, il fut nommé chancelier et chargé d'aller diriger le poste de Song-Không. Il créa à cette époque le centre de Savannakhet, chef-lieu actuel d'un de nos commissariats du Laos. En rentrant d'un congé passé en France en 1896, il retourna au Bas Laos comme commissaire du gouvernement à Attopeu. Il en fut rappelé par M. Brière, résident supérieur en Annam, qui le demanda à Hué. Après la mise à la retraite de M. Brière, M. Odend'hal alla étudier quelque temps le tracé d'une grande route entre le versant laotien et l'Annam, par la trouée d'Ailao, puis fut nommé résident à Phan-rang en 1899. Dans ce dernier poste, il eut à assumer la lourde tâche de construire à travers la chaîne annamitique une route conduisant au sanatorium du Lang-bian et se dépensa sans compter. Sa santé ne résista pas, malgré son inlassable énergie, aux fatigues de cette entreprise et il dut rentrer en France en 1902. Il venait de revenir en Indo-Chine quand la mort l'a surpris.

C'est une réelle perte pour l'Indo-Chine que celle de cet administrateur qui alliait à une haute culture intellectuelle une rare activité. Il avait su acquérir l'estime des indigènes par sa justice, sa bienveillance et la connaissance qu'il avait de leur civilisation, aussi bien que l'amitié de ses collègues par la bonne grâce de son accueil et la sûreté de ses relations.

E. SAINT-CHAFFRAY.

M. Émile Senart a annoncé, en ces termes, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la

mort tragique de M. Odend'hal, survenue au cours de l'exploration archéologique du Laos :

« Un coup bien imprévu et bien terrible, a dit M. Senart, vient de frapper l'Ecole française d'Extrême-Orient et le petit groupe des chercheurs dévoués à l'exploration de l'Indo-Chine. L'Académie tout entière voudra s'associer à ce deuil et à l'hommage si largement dû à l'homme distingué, entreprenant, laborieux, qui vient de tomber victime de son dévouement à la science.

« M. Odend'hal avait été en janvier dernier, sous les auspices de l'Ecole d'Hanoï, chargé par le gouvernement de l'Indo-Chine de procéder à l'inventaire archéologique et littéraire et à l'exploration ethnographique du Laos. Il s'était mis en route au commencement de février. Une dépêche, dont il est malheureusement difficile de mettre en doute l'exactitude, nous a appris ces jours derniers qu'il a été massacré avec plusieurs de ses compagnons indigènes. Les détails manquent; mais une lettre particulière, datée du 22 mars et arrivée depuis la nouvelle de sa mort, nous le montre parvenu à Cheo Reo (Palaï Chu), dans le Bas Laos, et se débattant déjà contre le mauvais vouloir des populations très sauvages, très dangereuses de ces régions.

« Parti de Phan-rang, son plan était de remonter vers le Nord, le long de la chaîne annamite du Darlac à Attopeu, pour de là gagner Sarravane, puis le Mékong et redescendre le fleuve. Une seconde campagne devait le mener au Haut Laos, de Hué à Luang-prabang, par Quang-tri, Savannakhet, etc. Il s'agissait de faire pour ces régions en partie inexplorées, en tout cas si peu connues et si inhospitalières, le travail fait pour le Cambodge par le commandant de Lajonquière : le relevé précis des monuments, et d'y ajouter l'étude des populations, des dialectes, de fixer notamment bien des points qui intéressent l'histoire de l'ancien Campâ.

« Personne n'était mieux préparé pour mener à bien cette tâche difficile. Né à Brest, le 24 novembre 1867, d'une famille d'origine irlandaise, arrivé en Indo-Chine vers 1890, comme sous-lieutenant, presque à sa sortie de Saint-Cyr, M. Odend'hal avait, dans la colonie, été détaché successivement en plusieurs emplois où il avait, grâce à une curiosité d'esprit et à une énergie remarquables, acquis du pays une connaissance étendue. Inspecteur de la garde civile, il avait, dès 1894, par un rapport relatif à la « recherche d'une voie « de pénétration du littoral vers la rivière d'Atto-peu », témoigné de sa vive intelligence et de ses rares aptitudes. Ce n'est pas le moment d'entrer dans des détails qui cependant lui feraient grand honneur : je me contente de rappeler qu'arrivé au grade de capitaine, il avait quitté l'armée pour entrer dans les cadres de l'administration coloniale et avait en dernier lieu été nommé résident à Phan-rang, d'où il est parti pour ce voyage d'où il ne devait pas revenir.

« De plus en plus nettement sa vocation scientifique s'était manifestée. Les pensionnaires de l'Ecole, MM. Cabaton et Parmentier, n'ont pas

oublie le concours précieux qu'il avait donné à leurs missions. Dans ce rapprochement avec l'École, il avait de mieux en mieux apprécié la nécessité des études méthodiques et savantes qu'il s'était efforcé d'entreprendre dans des conditions très méritoires. L'an dernier, nous l'avons vu à Paris employer un congé bien gagné à se refaire élève à l'École des Hautes-Études, à poursuivre avec un entrain et un succès vraiment frappants l'étude du sanscrit; il y avait fait les plus sérieux progrès. Connaissant bien le pays, parlant plusieurs de ses langues, il était armé supérieurement pour l'œuvre qui aurait grandement honoré son nom. Il était soutenu à la fois par le zèle de la recherche et par une autre qualité qui n'est pas moins précieuse : une sympathie très sincère, très active pour les indigènes, qui semblait le destiner moins que personne à tomber victime de leur barbarie.

« Sa dernière lettre témoigne que les débuts de sa mission nouvelle avaient été fructueux. Il avait relevé des ruines, des inscriptions nouvelles, conquis des restes de sculpture intéressants, et certaines indications nous le montrent prêt à aborder utilement des problèmes archéologiques d'un caractère général.

« Tant de belles espérances sont détruites par une catastrophe lamentable, à laquelle sa connaissance intime du pays semblait lui donner plus qu'à d'autres les meilleures chances d'échapper. C'est avec une émotion profonde que nous saluons la mémoire de ce vaillant, à l'esprit si actif, au caractère si estimable. Odend'hal était, dans la pensée de tous ceux qui le connaissaient, destiné à prendre une des premières places dans la phalange des explorateurs dont notre pays s'honore en Indo-Chine. Sa perte laisse un vide qui ne sera pas facile à combler. Espérons que son noble dévouement restera comme un exemple fécond. A coup sûr, sa mémoire demeurera honorée et chère à tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre. Puisse cette pensée être une consolation pour la famille que désole sa fin si cruelle et si prématurée! »

L'INCIDENT GRÉCO-TURC DE SMYRNE

ET LA SITUATION EN TURQUIE

Le public a déjà été mis au courant, par la voie des journaux, de l'incident qui s'est produit à Smyrne, le 23 avril dernier, entre les autorités turques et les représentants de la Grèce. Un différend existait entre les deux gouvernements sur le paiement des taxes de patente par les commerçants hellènes établis en Turquie. On considérait à Constantinople ces droits comme dus, mais on avait jusqu'alors négligé de faire triompher cette manière de voir par une négociation diplomatique ou de l'imposer par la force. Or, dans un brusque revirement d'attitude qui, sans doute, lui

fut personnel, le vali de Smyrne fit inopinément fermer les magasins grecs qui n'avaient pas acquitté les taxes. Les mêmes mesures furent prises à Preveza et à Metelin, dépendant du même vilayet. A la suite de cet événement, et le consul de Grèce n'ayant pu obtenir satisfaction, le chancelier du consulat, M. Delyannis, se rendit, accompagné de kavas, dans les magasins fermés, pour les faire rouvrir. C'est alors qu'une patrouille turque survint et menaça M. Delyannis; celui-ci dut se servir de son revolver, et, ayant tiré, fut aussitôt appréhendé et traîné en prison.

Le consul général, M. Anthonopoulos, se rendit immédiatement, quand il eut connaissance de l'incident, au palais du vali où il trouva son chancelier garrotté et ensanglanté. Il put l'emmener dans sa voiture, mais les deux kavas furent retenus. Afin de les empêcher de partir, les soldats turcs n'avaient pas hésité à dételer les chevaux du consul. Il fallut l'intervention du consul général de France, M. Blanc, pour qu'à leur tour les kavas fussent relâchés.

Tels sont les faits. Ils présentent un intérêt d'autant plus grand pour le public français qu'ils ont été marqués par une action efficace du représentant de la France; que M. Anthonopoulos, le consul grec, était, il y a huit ans, premier secrétaire de la légation hellénique à Paris; et qu'enfin M. Delyannis, la victime de l'incident, est le propre fils du ministre actuel qui représente auprès du gouvernement de la République, le roi Georges. Chancelier à Smyrne depuis un an, M. Pierre Delyannis venait d'être nommé à Salonique et se disposait à rejoindre son poste.

Quant au vali de Smyrne, Kiamil pacha, il a, dans ces circonstances, largement justifié sa réputation de fonctionnaire peu accommodant. Converti à l'islamisme, qu'il ne professait pas de naissance, il se laisse ainsi aller à des excès de zèle de néophyte qui produisent les plus fâcheux résultats.

Ces événements causèrent une très vive émotion à Athènes. Aussitôt on parla du départ immédiat d'une escadre grecque pour Smyrne; et, comme il arrive toujours en pareil cas, les nouvelles pessimistes furent les premières lancées dans la circulation et accueillies par le public. Elles étaient heureusement exagérées. Seule l'action diplomatique a été mise en mouvement, et le ministre grec à Constantinople, M. Gryparis, a été chargé de réclamer à la Porte la satisfaction, due tant pour la violation des droits que pour l'offense aux personnes. La Turquie a proposé une enquête que la Grèce a refusée. Elle a, néanmoins, envoyé à Smyrne, dans ce but, Hakki bey, conseiller légiste, et Chakry bey, conseiller d'Etat. D'autre part, Hassim bey, adjoint au vali de Smyrne, s'est rendu, le 5 mai, au consulat général de Grèce, et a exprimé à M. Anthonopoulos les regrets du gouvernement ottoman pour l'incident dont M. Delyannis avait été victime. Il a fait connaître, en outre, que la commission d'enquête venue de Constantinople rechercherait la responsabilité des agents

de la police. Il semble bien que cette démarche ait mis fin à la période aiguë de l'affaire, et ait donné satisfaction au gouvernement grec sur la forme. Les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Russie et d'Italie avaient d'ailleurs fortement conseillé à la Porte cette attitude de conciliation.

La question de fond, relative à la légalité ou à l'illégalité des taxes de patentes, sera, assurément, plus longue à trancher. Les Grecs invoquent, contre la perception de ces taxes, le fait que leurs nationaux résidant en Turquie jouissent des mêmes droits que ceux des pays bénéficiant des capitulations. Ce régime résulte, d'après eux, de la clause de la nation la plus favorisée, inscrite dans le traité gréco-turc du 27 mai 1855. Leurs droits leur paraissent avoir été confirmés à cet égard par le traité de Berlin et celui, plus récent, qui mit fin à la dernière guerre, le 4 décembre 1897 et ne changea rien à la situation antérieure.

« Sans toucher, dit l'article 9 de ce traité, au principe des immunités et privilèges dont les Hellènes jouissaient avant la guerre sur le même pied que les nationaux des autres Etats, des arrangements spéciaux seront conclus en vue de prévenir l'abus des immunités consulaires... »

Et l'article 15 du même traité ajoute plus loin :

« En cas de divergence, les points contestés pourront être soumis par l'une ou l'autre des parties intéressées à l'arbitrage des représentants des grandes puissances à Constantinople dont les décisions seront obligatoires pour les deux gouvernements. »

De ces textes, les Grecs concluent à l'exonération à leur profit des taxes de patente qui n'étaient pas auparavant perçues sur leurs nationaux exerçant un commerce en Turquie. Sans prendre parti sur cette interprétation de l'article 9, nous nous contenterons de faire remarquer que l'article 15 donnait au gouvernement turc, s'il croyait à une interprétation différente, le moyen de la débattre pacifiquement, par l'arbitrage des puissances médiatrices. On nous écrit que des négociations sont maintenant engagées à Constantinople sur ce point. C'est par là qu'il eût fallu commencer. Et, malgré les apparences, l'interprétation turque serait-elle la meilleure, rien ne saurait excuser l'acte arbitraire accompli par les fonctionnaires locaux contre les négociants grecs de Smyrne, ni surtout la violence exercée contre les agents diplomatiques venus pour défendre ce qu'ils considéraient comme l'indiscutable privilège de leurs nationaux.

Nous voulons espérer, aujourd'hui, après la satisfaction accordée à la Grèce, sur la forme, que la question du fond recevra à son tour une solution satisfaisante. Mais au delà même de cet incident, il est nécessaire de signaler une fois de plus les procédés dont certains fonctionnaires ottomans font usage, et qui sont l'indice persistant de cet état d'anarchie intérieure que le gouvernement central est impuissant à combattre.

L'importance des événements qui se déroulent en Extrême-Orient a rejeté à l'arrière-plan les

affaires turques, que le mouvement macédonien avait, l'an dernier, si dangereusement aggravées. De ce qu'elles préoccupent moins, il ne s'ensuit pas cependant qu'un jour meilleur se soit levé sur les vilayets asiatiques ou européens. On s'en aperçoit même en Macédoine, où les prétendues réformes du programme de Muerzteg risquent de rester à peu près lettre morte, au grand détriment de l'ordre public et de la paix. Le Parlement britannique qui apporte aux questions extérieures toute la sollicitude que nous dépensons en France dans nos luttes intestines, a dû reconnaître l'autre jour la quasi-faillite des efforts accomplis ou tentés en Macédoine. C'est le 5 mai dernier que ce débat s'engagea à la Chambre des Lords, et trouva d'accord, dans la même impression pessimiste, les orateurs indépendants, comme lord Spencer, et l'organe du gouvernement, le secrétaire d'Etat au Foreign Office, lord Lansdowne,

Or ce qui est vrai en Macédoine et en Turquie d'Europe, l'est aussi de l'autre côté du Bosphore. C'est ici même que, dans un précédent numéro (1), nous nous sommes faits l'écho des nouvelles alarmantes qui viennent d'Arménie. A la période de massacres a survécu une oppression chronique qui contient, en germe, la reprise des assassinats et des violences. Si l'on en croit les rumeurs encore imprécises qui arrivent du Sassoun, ces germes seraient sur le point d'éclorre. Les Hamidiés et les Kurdes ont repris leurs actes de vandalisme et leurs incursions contre les malheureux villages de cette contrée.

Certes les ambassades européennes à Constantinople sont renseignées et ne restent pas indifférentes. Plus d'une intervention efficace a lieu, sans que le public en soit averti. Un Arménien a eu récemment la vie sauve grâce à la France, alors qu'on allait l'exécuter comme chef de bande. Mais des actes isolés ne sauraient suffire. Il ne faut pas oublier le double danger à craindre, les deux explosions de fanatisme dont la première entraînerait inévitablement la seconde : celle du fanatisme musulman et celle du nationalisme arménien. C'est pourquoi nous sommes heureux d'enregistrer, comme une promesse de vigilance, la nouvelle que les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie ont prescrit à leurs consuls de la région de Mouch, de veiller à la protection des Arméniens, au moment même où l'on annonce l'envoi de troupes turques. Ces faits ne sont-ils pas, cependant, la meilleure preuve des inquiétudes dont nous nous faisons l'écho ?

On nous pardonnera, à propos de l'incident purement local de Smyrne, cette digression nécessaire. Aucune occasion ne doit être perdue, à l'heure actuelle, de ramener l'attention de l'Europe sur la situation de la Turquie. L'incident de Smyrne n'est qu'un des épisodes qui manifestent ce malaise intérieur, autrement grave et profond dans d'autres parties de l'Empire. C'est pourquoi il a paru utile de jeter un regard au delà du conflit momentané qui a surgi

(1) Voir le numéro de mars 1904 : *La situation en Arménie.*

inopinément entre la Grèce et la Porte. Il n'est aucune des considérations qui précèdent qui ne soit, d'ailleurs, dans le propre intérêt, le plus direct et le plus immédiat, du gouvernement ottoman lui-même. En plaidant, pour ses provinces, la cause de la paix et de l'humanité, on le défend contre les excès de zèle d'agents locaux qu'il ne dirige pas toujours à sa guise. Les violences qui s'accomplissent sur un point quelconque de ses territoires, ne compromettent pas seulement l'ordre public et la paix générale, mais l'engagent aussi dans des difficultés dont il ne peut sortir qu'en s'amoindrissant. La maladresse ou le fanatisme d'un vali, déjà trop susceptibles de provoquer des échauffourées, ont encore le plus souvent pour résultat d'obliger le Sultan et ses ministres à des attitudes d'excuse, et à des actes de réparation. Voilà plus d'une fois qu'à Smyrne même la Porte en fait l'expérience. Et en déplorant le dernier incident, nous éprouvons également le regret qu'elle ait eu à recevoir cette nouvelle leçon.

J. I. T.

ASIE FRANÇAISE

Le gouverneur général et le concours des lettrés. — M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, n'a cessé de montrer l'intérêt qu'il attache au respect et au maintien des coutumes indigènes. Il a tenu à présider récemment la cérémonie de la proclamation des lauréats du concours triennal de Nam-dinh, et il a parlé dans les termes suivants de la nécessité de maintenir la culture indigène, en y adjoignant toutefois une certaine teinture de culture occidentale pour la formation de l'esprit des mandarins nécessaires à l'administration du peuple annamite.

MESSIEURS,

En venant présider la cérémonie de la proclamation des lauréats du Concours triennal de Nam dinh, j'ai voulu marquer tout l'intérêt que je porte à cette grande manifestation littéraire.

Plus de dix mille candidats se sont fait inscrire, bien que l'on connaisse le nombre très restreint de places qui pouvait être accordé.

La France, tutrice de la race annamite, ne peut que se réjouir de voir que, sous son égide, la nation protégée n'a rien perdu de son goût traditionnel pour les lettres anciennes. Car la France, plus qu'aucune autre nation, cultive les lettres et se plaît à rechercher dans le passé les sources lointaines de son génie.

Et de même qu'en France les lettrés se tournent avec amour vers l'antiquité grecque et latine, les lettrés d'Annam s'appliquent à comprendre ces textes vénérables de la littérature chinoise, dont l'influence millénaire a façonné le génie propre de leur race.

Et n'est-ce pas une heureuse rencontre que celle de ces deux peuples dont le rapprochement permet d'unir dans une action commune tout ce que l'Orient et l'Occident ont

pu concevoir de meilleur pour le Gouvernement des hommes.

C'est en vous et par vous, Messieurs, que peut se faire ce rapprochement de deux grandes civilisations qui doivent tendre à se compléter et non à s'exclure.

Respectueuse du droit humain, la France n'entend pas porter atteinte à l'âme du peuple dont elle a assumé la protection. Mais elle vous demande de l'aider à faire comprendre à ce peuple le but qu'elle poursuit et le rôle qu'elle s'est donné parmi vous; elle vous demande de travailler à dissiper les préjugés, les erreurs et les superstitions qui obscurcissent l'esprit populaire en un mot, tout en restant les gardiens jaloux du patrimoine moral de votre race et de devenir les initiateurs de son évolution politique et économique.

Je me souviens d'une anecdote qui fut racontée à Pékin au moment du retour de la Cour.

L'impératrice recevant les membres du Han-Lin-Yuan leur demande ce qu'ils avaient fait pendant que les Barbares d'Occident dispersaient les armées impériales et pénétraient les armes à la main jusque dans le palais inviolé des Empereurs.

Les Han-Lin ayant répondu qu'ils avaient, suivant leur devoir, continué d'étudier les textes des anciens philosophes.

« Eh bien, aurait dit l'Impératrice, je vous donne une année pour oublier tout cela et apprendre les livres de l'Occident. »

Je ne vous tiendrai pas le même langage. La science occidentale est immense et bien peu pourraient se flatter de la connaître en entier. Mais il est indispensable que vous en possédiez quelques notions afin de devenir des hommes vraiment cultivés tels qu'on les comprend aujourd'hui. Vous serez alors pareils à un arbre qui, ayant poussé dans le sol natal de vigoureuses racines peut monter très haut dans le ciel et offrir ses branches à toutes les brises du dehors sans risquer d'être déraciné.

Puissiez-vous devenir tels, Lauréats du Concours de 1903, et, après une longue vie consacrée au bonheur du peuple, goûter la plénitude des « Trois Abondances ».

Encouragements à l'extension de la sériciculture. — Le gouverneur général vient d'adresser aux résidents des différentes provinces la lettre suivante pour leur signaler l'occasion que peut donner la guerre russo-japonaise de développer la sériciculture indo-chinoise, et leur faire part de mesures qui vont être prises pour l'encourager :

La guerre russo-japonaise, par la diminution qu'elle va forcément amener dans les disponibilités mondiales de la soie et la hausse des prix qui en sera la conséquence, paraît une excellente occasion pour encourager officiellement la culture du mûrier en Indo-Chine dans les régions où elle est déjà pratiquée, mais où elle paraît susceptible d'une extension immédiate sérieuse.

Cela ne veut pas dire que les 900.000 kilogrammes environ de grèges du Japon exportées annuellement en France puissent être remplacés par la production indo-chinoise; ces soies diffèrent trop sensiblement de nature et par suite d'emploi dans le tissage pour cela, mais la marge de débouché pour les grèges indo-chinoises, dans des conditions avantageuses pour les producteurs, existe néanmoins.

Je vous prie de faire rechercher les terrains qui, par analogie avec ceux déjà occupés par la culture du mûrier, paraissent propices à son extension.

MM. les Résidents des provinces faisant l'objet de la note spéciale jointe à la présente circulaire voudront

bien s'y appliquer avec la plus grande diligence et le plus grand soin; ils seront assistés, toutes les fois que cela sera possible, du directeur local d'agriculture ou d'un inspecteur d'agriculture.

Je vous prie d'examiner d'urgence quels seraient les meilleurs moyens d'encourager la sériciculture soit par des dégrèvements d'impôts, soit par des primes provinciales, et me transmettre des propositions à ce sujet.

Je compte à envoyer en fréquentes tournées dans les provinces séricicoles du Tonkin et de l'Annam, pendant la campagne qui va s'ouvrir, M. Gachon, spécialiste qui, après cinq ans de pratique au Tonkin, a été récemment attaché à la direction de l'agriculture et du commerce de l'Indo-Chine et est chargé actuellement de la petite filature et tissage modèles de Phu-liên. Un autre spécialiste, M. Emery, inspecteur de soies à Canton, qui va nous arriver prochainement, remplira le même rôle en Cochinchine et au Cambodge.

Ces messieurs auront pour mission de donner des conseils et des indications pratiques, non pas à tous les éleveurs et filateurs quels qu'ils soient, ce qui serait une dépense, en pure perte, de temps et d'argent, mais à un certain nombre d'éleveurs et de filateurs choisis, dans les centres séricicoles les plus importants.

Les primes dont il est question plus haut seraient distribuées entre ceux qui suivraient le plus exactement les conseils et indications qui leur seraient donnés et présenteraient les meilleurs produits.

Vous voudrez bien donner, dès à présent, des instructions à MM. les administrateurs des provinces intéressées pour que ces indigènes soient recherchés, de façon à pouvoir être mis en relations avec MM. Emery et Gachon en temps utile.

Je me préoccupe de rechercher et de faire construire, si possible sur place, un type de bassine dite « à feu vu » dont un modèle, après avoir fonctionné à l'exposition de Hanoï, donne actuellement d'excellents résultats à Phu-liên, comparativement aux grèges indigènes, et que son prix modique rendra abordable aux budgets provinciaux.

Des démonstrations pratiques de la marche de ces appareils seront données, au cours de la campagne prochaine, par MM. Emery et Gachon, dans les centres choisis par eux.

Sans gêner le moins du monde le fonctionnement de la filature à vapeur de Nam-dinh, qui ne peut que gagner à l'extension de la culture du mûrier, il est en effet évident que la multiplication des petites bassines « à feu vu » est plus avantageuse pour la masse des sériciculteurs indigènes qui peuvent ainsi profiter de la vente de la soie et de l'emploi des sous-produits au lieu de ne vendre que la matière ayant la valeur la plus faible : le cocon.

Enfin, l'Union des marchands de soie de Lyon va être mise au courant de l'effort tenté par les diverses administrations indo-chinoises. J'espère la décider à accepter en consignation et à s'engager à essayer de placer sur le marché de Lyon, au fur et à mesure des arrivages et sans garantie de quantité, les premiers produits de la filature indigène améliorée.

Les Chambres de commerce et d'agriculture locales seront naturellement mises au courant de ces projets.

Il faut évidemment éviter le danger de commandes trop considérables arrivant brusquement toutes à la fois, comme cela s'est produit pour le caoutchouc, par exemple, et qui fausseraient le marché local; mais il importe, d'autre part, que l'Annamite, si l'on veut qu'il étende la culture du mûrier (base primordiale de tout le développement que l'on peut espérer) et l'élevage du ver à soie, soit assuré de trouver un débouché pour une production plus importante que la production actuelle.

Je tiens à ce que les autorités indigènes, provinciales

et communales et aussi, s'il y a lieu, quelques cultivateurs et commerçants plus avisés, soient mis au courant de ces projets et qu'on leur donne connaissance de la note sur l'importance de la soie sur le marché français qui a été rédigée et traduite en Quôc-ngu et en caractères par les soins de la Direction de l'agriculture, des forêts et du commerce de l'Indo-Chine.

Je vous prie d'insérer cette notice dont copie est jointe au « Journal en caractères » et de la faire distribuer spécialement dans les provinces intéressées et même ailleurs. Vous voudrez bien faire paraître la note un peu différente en français, également jointe, dans le « Bulletin officiel » local et la signaler à MM. les administrateurs.

J'attache la plus grande importance à l'effort que je vous demande de tenter dans les sens que j'indique et je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire.

Les commissions territoriales. — Le gouvernement a nommé récemment dans chaque province du Tonkin une commission spéciale chargée de régler les questions domaniales des propriétés communales et particulières en litige et en suspens. Prenant texte de ces nominations, un rédacteur du *Courier de Haïphong*, M. P. Debellonière, a fait les réflexions suivantes : « Si ces commissions veulent étudier sérieusement le programme qui leur est tracé et dont la colonie peut retirer le plus grand bien, n'est-il pas à craindre qu'elles ne s'effraient bientôt de l'importance de la tâche qu'elles auront assurée ? Il leur faudra, aussi bien dans leurs rapports avec les indigènes qu'avec les Européens, un tact et un doigté qui ne se rencontrent pas toujours au sein de commissions dont les membres sont appelés à changer fréquemment. Il ne leur sera pas toujours facile de s'y reconnaître et elles pourront, malgré toute leur bonne volonté, échouer dans leur mission délicate... N'est-ce pas, en somme, la révision des titres de propriétés, la délimitation des terrains, l'aplanissement de toutes les contestations territoriales, la guerre aux erreurs et accaparements des temps passés qui permettent à un village peu peuplé de détenir cinq fois plus de bonnes rizières qu'il ne peut en cultiver, alors que tel village a de quoi subvenir à peine à sa subsistance et au paiement des impôts... Voilà le travail indiqué à ces commissions instituées par un décret récent du Gouverneur.

« L'intention est excellente. Reste à savoir si, pratiquement, elles obtiendront des résultats décisifs.

« Nous craignons fort, pour les raisons énoncées, qu'elles ne soient insuffisantes, parce qu'il leur manquera, pour accomplir un travail précis et définitif, deux institutions auxquelles il faudra tôt ou tard en venir : deux réformes préalables devant lesquelles, faute d'argent, le Protectorat a toujours reculé : *l'état civil des indigènes et le cadastre.* »

Les tribunaux tonkinois. — Un ou deux incidents, un au moins d'une certaine gravité, ont ému le gouvernement général et attiré son attention sur la façon dont les résidents du

Tonkin, juges à compétence plus ou moins étendue, rendent la justice. On va remplacer deux d'entre eux, pour commencer, par des juges de paix nommés par le parquet. La première de ces justices de paix sera créée à Phu-lang-thuong et la seconde probablement à Nam-dinh. Les provinces avoisinantes seront groupées autour de ces nouvelles circonscriptions judiciaires, et si l'expérience donne de bons résultats, on généralisera la réforme. Nous suivrons cette expérience, car il y a là une question très délicate, la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire ne pouvant guère se concevoir aux colonies que pour les Européens et non pour les indigènes. Si on veut la réaliser, il faut au moins que les juges choisis sachent l'annamite, ce qui n'est pas assez souvent le cas.

Encouragements à la connaissance des langues orientales. — En exécution de l'article premier de l'arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 4 novembre 1903, relatif aux droits à la prime pour connaissance de langue annamite, le général de division commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indo-Chine a décidé qu'en attendant de nouvelles instructions ministérielles, les dispositions suivantes sont appliquées en Indo-Chine, à compter du 1^{er} avril 1904 :

A. — Les sommes inscrites aux divers paragraphes du chapitre 36 du budget colonial (Troupes aux colonies, Indo-Chine) comme « *Primes pour connaissance de langues orientales* » seront réunies en un crédit global réparti entre l'Annam-Tonkin et la Cochinchine, proportionnellement au nombre d'officiers brevetés, pouvant bénéficier de la prime en raison de leur présence tant au Tonkin qu'en Cochinchine.

Pour l'exercice en cours, ces crédits seront, jusqu'à notification du budget pour 1904, de 23.800 francs pour l'Annam-Tonkin, de 6.000 fr. pour la Cochinchine et le Cambodge.

B. — Chaque crédit partiel sera divisé en trois sommes représentant les allocations revenant :

- 1^o Aux capitaines ;
- 2^o Aux lieutenants et sous-lieutenants ;
- 3^o Aux sous-officiers.

Ces sommes seront proportionnelles à la fois à la moyenne pendant l'année précédente d'officiers et de sous-officiers brevetés et aux taux des primes afférentes aux divers grades.

C. — Les capitaines ou assimilés brevetés, sans distinction de corps ou de service, seront classés, pour les droits à la prime, sur deux listes établies l'une au Tonkin et l'autre en Cochinchine, par ordre d'ancienneté de séjour, décompté d'après la date du dernier débarquement dans la colonie. Toutefois, ceux possédant au moins deux brevets seront placés en tête de liste, quelle que soit leur ancienneté de séjour.

Deux listes analogues seront dressées au Tonkin et en Cochinchine d'après les mêmes principes,

l'une pour les lieutenants et sous-lieutenants, l'autre pour les officiers.

Ces listes seront établies et tenues à jour à l'état-major du général de division commandant supérieur, pour l'Annam-Tonkin, à l'état-major de la division de Cochinchine, pour la Cochinchine.

Nous rappelons ces dispositions parce qu'elles touchent à l'une des questions les plus graves que les peuples colonisateurs aient à résoudre, et, il faut bien le reconnaître, l'une de celles que jusqu'ici, nous avons le moins réussi à résoudre de façon satisfaisante. Si on accorde des primes aux militaires qui savent les langues du pays, on devrait bien tenir rigoureusement la main à ce que les fonctionnaires de l'ordre civil n'en demeurent pas ignorants. Il faudrait, pour cela, perdre d'abord tout à fait l'habitude des recrutements de hasard faits pour panser les blessés du suffrage universel et aussi des permutations entre administrateurs des cadres coloniaux et des fonctionnaires métropolitains qu'aucune préparation n'a disposé à prendre du service outre-mer. Il faudrait enfin, comme font les Anglais dans l'Inde, établir des sanctions, sous la forme de réductions de traitement, qui atteindraient ceux qui, dans un délai donné, ne seraient pas aptes à passer un examen portant sur la connaissance de la langue indigène. Nous ne ferons de vraiment bonne administration indigène que si nous parvenons à avoir des administrateurs entendant parfaitement la langue de leurs administrés.

L'assèchement de la cuvette de Phu-xuyen.

— Il semble au voyageur qui traverse le Delta entre Hanoï et Haïphong pendant la saison sèche que le manque d'eau est le principal danger du cultivateur tonkinois.

Il n'en est malheureusement pas ainsi partout ; si le voyageur poursuit son voyage sur la ligne de Hanoï à Nam-dinh, il longe au contraire des dépressions de faible profondeur, mais de grande étendue, qui emmagasinent l'eau des pluies ; pour peu que l'une des cuvettes soit éloignée d'une voie d'eau, placée au centre d'une des mailles du réseau de rivières et de canaux qui arrose le Delta, elle est vouée à n'être cultivée que dans les années de sécheresse exceptionnelle. En temps normal, il ne se produit pas d'écoulement permettant le labour ; il ne se produit pas de colmatage exhausant le fond puisque la communication avec les eaux limoneuses du fleuve n'existe pas aux crues.

Le problème semble aisé à résoudre par le creusement d'un canal d'écoulement, mais il est beaucoup moins simple en réalité.

Les différences entre les plans d'eaux d'un pays aussi plat et aussi arrosé que celui-ci, sont faibles et l'échec de diverses entreprises tentées jusqu'ici par les indigènes provient de leur ignorance en cette matière.

On possède aujourd'hui une carte parfaite au 1/25.000 qui donne le figuré de terrain en courbes équidistantes d'un mètre. Ce document, d'une

valeur incontestable et auquel travaillent sans relâche les brigades du service géographique, permet maintenant la solution des problèmes d'hydraulique agricole.

Le premier travail entrepris est l'assèchement de la grande cuvette de Phu-xuyen qui dépend des provinces de Can-dô, de Nam-dinh et d'Hanam.

L'*Avenir du Tonkin* fournit quelques chiffres intéressants dans son récit de la visite que le gouverneur général vient de faire aux travaux en compagnie du résident supérieur du Tonkin, du directeur des travaux publics, des ingénieurs du service, des administrateurs et mandarins des provinces intéressées.

Il s'est rendu par chemin de fer à Binh-luc où se trouve l'amorce du nouveau canal mettant en communication le Song-xat et le canal de Pho-phuly; depuis quinze jours, 30.000 indigènes y sont employés; plus de 500.000 mètres carrés de terrassements ont été exécutés, et le nouveau canal mesure 9 km. 500 de longueur, 30 mètres de largeur et 2 m. 50 de profondeur.

Son remplissage produira, dans les cuvettes de la province de Hanoï, une évacuation d'eau qui doit restituer à la culture une superficie de terrains estimée à 15 ou 20.000 hectares, jusqu'ici inondés. Le complément du nouveau régime qu'établit le canal de Binh-luc pour les eaux de la région consiste en deux barrages à Nam-sang et à Pho-phuly.

L'ensemble de ces travaux porte sur 800.000 mètres cubes de terrassements. Ils devaient être achevés vers le 15 mai, avant les crues, de façon à permettre d'ensemencer la récolte du dixième mois sur les terrains émergés.

C'est, dans cet ordre d'idées, le premier travail de quelque importance entrepris au Tonkin, et à ce titre l'expérience présente un intérêt particulier.

Le gouverneur général a continué son voyage par une excursion dans la province de Thaï-binh. En partie conquise sur la mer, elle offre avec son avant-garde de polders progressant régulièrement les avantages et les périls des provinces maritimes du Delta.

De niveau très bas, son sol est constitué par des lagunes successivement encloses de digues, dont les terres dessalées par les pluies et colmatées par les dépôts de limon des crues annuelles sont des plus fertiles. Malheureusement ce trop faible exhaussement en fait une proie facile pour les raz de marée et celui de l'année dernière y a fait de nombreuses victimes et de navrants ravages.

Cette malheureuse province est à peu près remise de la catastrophe. C'est la première fois qu'un gouverneur général s'y rendait.

L'hygiène en Indo-Chine. — Nous avons déjà eu, à maintes reprises, l'occasion de signaler certaines mesures administratives propres à assurer une meilleure hygiène parmi les indigènes et à les préserver de quelques-unes des maladies qui, parmi eux, font chaque année de nombreuses vic-

times. Voici deux créations qui prouvent à nouveau cette préoccupation de nos administrations coloniales, préoccupation à laquelle l'administration indo-chinoise est, après l'administration de Madagascar, prête le plus d'attention. La première de ces créations est celle d'une direction générale de la santé instituée au gouvernement général de l'Indo-Chine. Cette nouvelle institution est dirigée, sous l'autorité directe du gouverneur général, par le médecin-inspecteur, directeur du service de santé de l'Indo-Chine. Ce nouveau service comprend :

- a) Les services de police sanitaire, tant à l'intérieur qu'aux frontières maritimes et terrestres, le service des épidémies, celui de l'hygiène et de la salubrité publiques;
- b) L'assistance à domicile du personnel des divers services civils et, éventuellement, celui des malades de toutes catégories, quand l'assistance ne peut être assurée par les médecins spécialement affectés à ces besoins;
- c) La direction supérieure et le contrôle scientifique des laboratoires de recherches bactériologiques et chimiques, à la charge des divers budgets de l'Indo-Chine;
- d) L'inspection des écoles de médecine indigène entretenues par les divers budgets;
- e) Le contrôle technique des établissements hospitaliers, asiles, dispensaires, léproseries et autres établissements sanitaires rétribués par les budgets locaux, régionaux, provinciaux ou municipaux, et dont les médecins relèvent directement des autorités civiles.

D'autre part, le gouvernement général, se rendant aux raisons que lui ont fait valoir plusieurs médecins de Haï-phong, a pris un arrêté créant un hôpital indigène des services du protectorat du Tonkin.

La création de cet hôpital a pour but d'assurer le traitement de tous les malades indigènes qui demanderont leur admission, à la charge des budgets général, local, régionaux et municipaux.

Le service médical sera assuré par un médecin des troupes coloniales en activité, qui sera placé hors cadres, et un médecin civil désigné par le résident supérieur au Tonkin, après entente avec le directeur général de la Santé. La direction intérieure de l'établissement sera confiée à une dame surveillante. Cette surveillante sera placée sous la direction d'un médecin-major de 1^{re} classe responsable.

Le médecin civil désigné par le résident supérieur remplira en même temps les fonctions de comptable de l'hôpital.

Ces deux créations pourront largement contribuer à assurer la progression de notre influence dans les milieux indigènes, et aussi le développement économique du pays dont la population indigène demeure le plus sûr facteur.

Mesures contre la peste. — La peste n'a pas encore fait son apparition au Tonkin. Néanmoins toutes les mesures ont été prises en vue de parer à sa propagation au Tonkin. Ces mesures sont :

- 1° Destruction des rats;
- 2° Création de lazarets intérieurs;
- 3° Surveillance des voyageurs, agglomérations;
- 4° Désinfection.

Dans les villes de Hanoï et de Haïphong et dans les différents centres du Tonkin, des arrêtés instituent une prime pour la destruction ou la capture des rats, principaux agents de propagation de la peste. A Hanoï par exemple, le nombre des rats apportés journellement dans les commissariats de police s'est élevé très rapidement à un chiffre considérable (12 à 13.000 certains jours). Il a fallu prendre un second arrêté interdisant de colporter les rats et édictant des pénalités contre les fraudeurs qui apportaient de la campagne, quelquefois de fort loin, de véritables cargaisons de rats.

Les chefs de province ont établi des lazarets intérieurs dans les villes et dans les principaux centres populeux et créé à proximité de ces établissements de cimetières spéciaux réservés aux individus décédés des suites de maladies épidémiques. Des maladies contagieuses existant à l'état endémique dans les provinces chinoises voisines du Tonkin, la circulation des voyageurs venant de ces régions doit être l'objet d'une surveillance très étroite. Les agglomérations importantes, les marchés, les gares, les embarcadères des chaloupes, les locaux où se trouvent réunis un grand nombre d'individus, seront spécialement surveillés. Les prisons, les écoles, les casernes seront également l'objet d'une attention particulière. Les chefs d'entreprises employant la main-d'œuvre chinoise ont été invités à signaler à l'avance les convois de coulis attendus afin que ceux-ci soient soumis à une visite sanitaire à leur entrée au Tonkin.

Toutes les mesures de précaution énoncées plus haut pouvaient pourtant ne pas parer à l'écllosion d'une épidémie et il était indispensable de prévoir le système de désinfection à employer si une maladie épidémique venait à faire son apparition. En conséquence, les provinces ont été pourvues d'étuves à désinfection. Les villes de Hanoï et de Haïphong se trouvent munies d'étuves à désinfection locomobiles.

Toutes les mesures ont donc été prises pour parer aux éventualités qui pourraient naître de l'apparition de la peste.

La mort du roi de Luang-prabang. — Somdet-Phra-Chao-Zacharine, roi de Luang-prabang, est mort récemment dans sa capitale à l'âge de 62 ans, emporté par une attaque d'apoplexie. Soumis depuis plusieurs années à la suzeraineté de la France, il n'a cessé de conserver envers le gouvernement suzerain le plus parfait loyalisme, et son administration sage et bien conseillée a fait faire tous les progrès possibles au royaume de Luang-prabang.

Les premiers rapports du prince Zacharine avec nous remontent à 1886, date de l'arrivée à Luang-prabang de la première mission dirigée par M. Pavie. Zacharine, sous le titre de Ratzavong, exerçait, en fait, le pouvoir sous l'autorité de son père le roi Ong-Kam qui, déjà d'un certain âge, se reposait sur son fils du souci de l'administration. Le royaume de Luang-prabang était alors,

comme les autres principautés laotiennes, sous la suzeraineté du Siam dont le roi entretenait à Luang-prabang un représentant. De concert avec ce dernier, le Phya Sourisak, Zacharine prit part aux expéditions contre les Hos descendus du Yunnan et contre les « Pavillons Jaunes » de Deo-Van-Tri, maître et seigneur du territoire de Lai-chau, sur la haute Rivière Noire. La fortune des armes favorisa Zacharine, les « Hos » furent repoussés et, au cours de la campagne contre les Pavillons Jaunes de Deo-Van-Tri, Lai-chau, sa résidence, fut prise, les trois fils du grand chef capturés, mis en des cages et menés à Bangkok pour y figurer dans le cortège des triomphateurs.

Ainsi que les consuls et proconsuls victorieux de l'ancienne Rome, salués du titre d'« Imperator », montaient au Capitole y rendre grâce aux dieux tutélaires de la République, Zacharine connut les honneurs du « triomphe » ; il fit à Bangkok son entrée solennelle, trainant à sa suite les trois fils prisonniers du seigneur de Lai-chau. Au milieu d'un concours énorme de populations accourues sur son passage, il parcourut les rues de la capitale et se rendit à la pagode de Wat-saket aux acclamations de tout un peuple.

Mais, presque en même temps, le moment des revers était venu; Deo-Van-Tri, à son tour, s'était emparé de Luang-prabang qui fut livrée aux flammes: pas une maison ne resta debout et le vieux roi Ong-Kam, contraint d'abandonner la demeure de ses ancêtres, ne dut son salut qu'à la fuite.

Le roi de Siam ne voulut pas tout d'abord ajouter foi aux récits du désastre, mais il fallut bien se rendre à l'évidence quand il vit arriver à Bangkok, en fugitif, le vieux roi laotien. Tout en lui rendant les honneurs dus à sa vieillesse et à son malheur, le roi de Siam comprit qu'il lui fallait à Luang-prabang un bras plus ferme et un politique plus habile, et sans détrôner le vieux roi, il confia le « Royaume des millions d'éléphants » au tiao Zacharine.

Un arrangement fut conclu avec Deo-Van-Tri: ses fils lui furent rendus et Zacharine consacra désormais tous ses soins à relever son pays des misères causées par la guerre.

Mais les temps prédits par d'anciennes prophéties laotiennes étaient arrivés, les événements de 1893 étaient survenus, et dès les premiers mois de 1894 nous voyons reparaitre à Luang-prabang la France, représentée par MM. Vacle et Lefèvre-Pontalis, et surtout M. Pavie, chargé en sa qualité de commissaire général de la République, de s'assurer de l'exécution du traité passé l'année précédente avec le Siam par notre plénipotentiaire, M. Le Myre de Vilers, à la suite du forcément des passes du Ménam.

Le traité plaçait le roi de Luang-prabang dans une singulière situation: souverain protégé de la France pour la partie de son royaume située sur la rive gauche du Mékong, il demeurait en droit vassal et tributaire du Siam pour l'autre partie située sur la rive droite du fleuve.

Cette situation a duré jusqu'à présent; on sait

même qu'elle faillit être ratifiée par le projet de traité franco-siamois du 7 octobre 1902 qui fut heureusement combattu avec succès par le groupe colonial. Le projet de traité du 13 février, actuellement soumis à la France, dégagerait le Luang-prabang rive droite de la suzeraineté siamoise, mais en lui faisant perdre, ainsi que nous l'avons vu, un certain nombre de contestés, dont deux dans le bassin du Mékong. Il est à espérer, on doit le répéter une fois de plus, que nous éviterons de recourir à cette faiblesse qui est absolument inutile, étant donné ce que doivent être les relations entre la France et le Siam.

En 1895, le vieux roi Ong-Kam mourut. De solennelles funérailles lui furent faites, et pour respecter les anciennes coutumes auxquelles toutes ces populations asiatiques sont si attachées, qui voulaient que le feu devant consumer les restes mortels des souverains fût apporté de Bangkok, la capitale des suzerains du Luang-prabang, M. Vacle notre représentant à Luang-prabang, à l'aide d'une étincelle électrique fournie par un fil télégraphique rattaché au bureau des Postes et Télégraphes de la ville, mit le feu au bûcher, ce feu par une fiction étant présumé venir de Paris. En juillet 1896, M. Vacle, par délégation spéciale du Gouverneur général et au nom du Président de la République française, procéda à la cérémonie du couronnement et de l'intronisation du nouveau roi. Depuis cette époque, comme d'ailleurs durant toute sa vie, S. M. Zacharine n'a cessé de donner à notre pays des preuves de son loyalisme et de son attachement. Il n'hésita pas à envoyer par deux fois en France le prince qui va maintenant lui succéder sur le trône. Grâce à son esprit réfléchi, des réformes importantes purent être opérées dans l'administration du royaume : la proclamation de l'égalité de tous devant la loi, la libération des esclaves, l'émancipation des peuplades « Khas » furent son œuvre.

Sa droiture, son honnêteté et son désintéressement l'avaient fait aimer et vénérer de tous ses sujets qui disaient de lui qu'« il était le plus honnête homme du royaume » dans le pays laotien où on ne compte guère que des honnêtes gens.

SIAM

L'Indo-Chine et le Siam. — Une dépêche de Saïgon au *Courrier de Haïphong* annonçait récemment que M. Morel, résident supérieur au Laos, était parti pour Bangkok, avec la mission de participer à la délimitation de la frontière franco-siamoise. Cette délimitation entre le golfe de Siam et le Grand-Lac, pour laquelle le traité franco-siamois du 13 février dernier s'est exprimé de façon assez vague, devra être faite en toute connaissance de cause si nous ne voulons pas être lésés. C'est pour parer à cette éventualité que le gouverneur général de l'Indo-Chine a confié à une mission topographique le soin d'étudier la

région. Grâce à cette reconnaissance préalable, les membres français de la commission mixte qui procédera à la délimitation pourra être prémunie contre toute surprise.

Un autre point du traité, si nous ne nous préparions pas à en faire une réalité, risquerait fort de rester lettre morte : c'est celui qui a trait au contrôle que nous aurons à exercer sur les territoires situés dans notre zone d'influence. M. Beau, qui s'est beaucoup employé à la substitution du traité de février 1904 à celui d'octobre 1902, s'efforce de parer à cette éventualité qui n'est que trop dans les habitudes de notre politique extérieure. Il a envoyé à Bangkok un certain nombre d'administrateurs choisis parmi les meilleurs du personnel des services civils de l'Indo-Chine. Ils y étudient le pays, ses lois, sa langue, ses mœurs, et seront, quand le moment viendra, les agents tout indiqués d'un contrôle que leur vigilance avertie saura rendre efficace. En même temps, un magistrat, envoyé spécialement à Bangkok à cet effet, est chargé d'étudier les mesures à prendre et l'organisation à adopter pour assurer l'exercice du droit de juridiction direct qui nous est reconnu par le traité sur nos protégés, ainsi que celui de notre droit de contrôle sur les autres juridictions prévues, là où nos protégés relèvent de ces dernières juridictions.

Grâce à ces précautions, notre œuvre de contrôle politique et administratif pourra peut-être prendre quelque consistance.

Reste l'œuvre de pénétration économique que le traité prévoit aussi ; mais si un texte qui autorise est certes quelque chose, il ne faut jamais oublier que ce n'est quelque chose que quand on sait user de l'autorisation. Voici déjà ce qu'on a fait pour profiter promptement du traité quand il sera sanctionné.

Deux missions parcourent depuis plusieurs mois la vallée du Mékong pour en étudier les ressources et préparer le choix, sur la rive droite du fleuve, des emplacements sur lesquels l'article 8 du traité nous autorise à avoir des établissements. Quant aux travaux publics prévus : amélioration de la navigabilité de fleuves et construction de chemins de fer, on les fait étudier par diverses missions ou brigades topographiques.

Nous parlons par ailleurs de l'entreprise capitale poursuivie par le gouverneur général de l'Indo-Chine pour assurer notre prédominance effective sur les territoires du Moyen Mékong : la création d'un chemin de fer reliant le cour du Laos à la côte d'Annam et, avant tout, la reconnaissance d'un tracé pratique pour cette ligne nécessaire. On a vu plus haut que cette dernière question est résolue et que la mission du capitaine Billès, envoyée par M. Beau, a découvert un col qui assurerait un passage aisé de la chaîne annamitique à une voie ferrée mettant le Mékong à une douzaine d'heures de Vinh et à vingt-quatre heures d'Hanoï.

Mais, d'une manière générale, que l'on ratifie ou non l'inutile traité du 13 février 1904, c'est le gouvernement de l'Indo-Chine seul, il le prouve

dès à présent par les mesures préliminaires qu'il prend, qui est capable de mener à bien la politique nécessaire en ce qui concerne la question siamoise.

L'Angleterre et le Malacca siamois. — La *Pall Mall Gazette* a récemment publié à propos des Etats siamois de la péninsule Malaise, sur lesquels l'Angleterre travaille à étendre son influence, un article dont certains passages méritent grande attention. La *Pall Mall Gazette* craint fort des intrigues françaises et aussi des intrigues russes dans le Malacca siamois. Elle s'étonne que la Russie ait envoyé un ministre plénipotentiaire à Bangkok, et elle dit que c'est en apparence uniquement pour soutenir au Siam les intérêts danois, mais, que derrière le Danemark, apparaît toujours la puissance moscovite qui serait bénéficiaire en dernière analyse des progrès faits par l'influence danoise. Cette opinion du journal anglais est curieuse à donner. Il est possible, et il semble même certain que la Russie a soutenu de toutes ses forces au Siam l'influence danoise; mais il est beaucoup moins vraisemblable qu'elle cherche à y acquérir elle-même des avantages quelconques. En somme, la *Pall Mall Gazette* est fort inquiète. Elle demande que l'Angleterre s'arrange de manière à étendre immédiatement son influence sur toute la péninsule malaise, et elle préconise en particulier l'établissement d'une ligne de chemin de fer directe entre Singapour et le réseau anglo-indien en Birmanie: le roi de Siam ne pourra faire opposition à un pareil projet; si d'ailleurs il avait la fantaisie de résister, on pourrait se passer de sa permission et lui imposer de force ce qu'il n'aurait pas accepté de gré.

Il n'est pas mauvais de signaler ici cette appréciation anglaise des relations qu'une puissance européenne doit avoir avec le Siam dans les parties du territoire siamois qui intéressent spécialement cette puissance. Le journal anglais va même jusqu'à contester le droit du Siam sur les sultanats tributaires de la péninsule, et il écrit: « Le Siam, sans avoir l'ombre d'un droit, jeta son dévolu sur les deux Etats de Kelantan et de Trenganou qu'il déclara sous sa dépendance. Pour Kelantan, sa conduite fut agressive, mais ce sultanat demanda la protection de la Grande-Bretagne. Cet appel ne fut heureusement pas tout à fait négligé, mais de la discussion de l'affaire entre le Siam et la Grande-Bretagne résulta, chose étrange à dire, que cette dernière reconnut le droit de suzeraineté du Siam sur Kelantan. C'était d'ailleurs la première fois que Kelantan eût jamais joui de la protection siamoise. Mais nous n'avons donné notre consentement à la consolidation de cette suzeraineté siamoise qu'à la condition que le Siam nomme comme résident à Kelantan un Anglais, auquel serait adjoint un vice-résident de la même nationalité. C'est ce qui a été fait. Pour ce qui est de Trenganou, le Siam a été moins heureux, et ce petit Etat n'a jamais cessé d'être aussi libre et aussi indépendant en fait qu'il l'était en 1826,

à l'époque où la Grande-Bretagne et le Siam reconnurent son indépendance en même temps que celle de Kelantan.

« Nous n'avons en somme pas perdu de terrain en sacrifiant l'indépendance de Kelantan: un résident et un vice-résident anglais, quoique nominalelement sous le contrôle du gouvernement de Bangkok, constituent une réelle autorité dans ce pays, et on peut espérer qu'elle saura s'opposer aux projets des Français sur Kelantan, et peut-être aussi sur d'autres Etats.

« L'Angleterre vient de planter dans la péninsule Malaise un coin qui s'enfoncera lentement mais sûrement, et, en temps utile, les Siamois auront sans doute la sagesse d'autoriser leurs Etats tributaires de la péninsule à s'unir à la fédération des Etats malais britanniques qui ont, avec leurs voisins sous la dépendance nominale du Siam, de si fortes affinités. Ainsi se réalisera définitivement la fédération malaise. »

Il est intéressant de voir l'idée qu'on se fait en Angleterre du régime qui doit être établi dans les Etats malais tributaires du Siam. Il y a là un exemple à suivre pour nous. On ne saurait en effet trop insister sur ce qui se passe à Kelantan et à Trenganou. Du moment où la suzeraineté siamoise est compatible avec la présence de résidents anglais, maîtres en fait du pays, il n'y a aucune raison pour qu'un traitement analogue ne soit fait aux Français dans toute la partie orientale du Siam. Nous ne cherchons pas évidemment à enlever à ce dernier pays ce qui est compatible avec l'autorité qu'il nous faut absolument exercer dans ses provinces orientales; mais il faut avouer que notre politique serait singulièrement timorée, surtout après le dernier accord franco-anglais, si elle restait incapable de faire à Battambang, à Oubone, à Nongkhay, et même à Korat ce que la politique britannique trouve si normal et si peu difficile à Kelantan et à Trenganou.

Menaces d'insurrection dans le Nord. —

La *Siam Free Press* publie l'information suivante :

« On nous informe de bonne source qu'on prévoit un nouveau soulèvement dans le Nord pouvant éclater d'un moment à l'autre. Des dépêches ont été envoyées à Bangkok annonçant que le roi de Muong-pré, qui s'enfuit à l'approche de l'armée siamoise l'an dernier, est revenu pour retrouver sa maison saccagée et pillée et ses gens dépouillés de la plus grande partie de leurs biens. Ce roitelet est donc affamé de vengeance et il excite son peuple à la rébellion par tous les moyens en son pouvoir. Des grandes quantités d'armes et de munitions sont passées dans les Etats Chans et on craint à Bangkok, bien qu'on désire tenir la chose aussi secrète que possible, que la prochaine insurrection ait des conséquences beaucoup plus sérieuses que le dernier soulèvement.

« Les soldats siamois se trouvant actuellement dans le Nord sont, dit-on, dans une très mauvaise situation, quoiqu'ils soient mieux soignés qu'au-

paravant. Cependant la fièvre et d'autres maladies causées par les privations font des ravages dans leurs rangs et les rebelles sont, par suite, plus encouragés que jamais à revenir à la charge et à se venger. »

Le chargé d'affaires britannique à Bangkok signale que le Gouvernement siamois demande des soumissions pour des fournitures de matériel de tramways. Les détails ont été envoyés par le gouvernement siamois à MM. Barr Thomson et Cie, de Kilmarnock. Les maisons désireuses de souscrire peuvent s'adresser à eux pour être renseignées.

CHINE

Ouverture de nouveaux « ports ». — On annonce que le gouvernement chinois va prochainement déclarer ouvertes les villes de Tsi-nan-fou, Chaou-tsoun et Ouie-hsien dans la province du Chan-tong. Il est question aussi d'ouvrir au commerce étranger Tchaou-tcheng, le principal centre industriel de la province. Ouie-sien est situé sur le chemin de fer allemand, à mi-route entre Tsing-tao et Tsi-nan-fou. L'ouverture de cette ville aurait été, dit-on, conseillée par Yuan-Chi-Kaï. Elle est provoquée par le chemin de fer allemand du Chanh-tong.

Un nouvel arsenal. — Un nouvel arsenal va être créé par les autorités chinoises dans les environs de Canton : vraisemblablement à Li-min-koun. Ce sont les agents de M. Krupp qui ont obtenu la fourniture de tout le matériel nécessaire à cette création nouvelle, qui n'est pas sans intérêt pour les maîtres de l'Indo-Chine.

Un portrait de l'impératrice douairière. — L'exposition de Saint-Louis a amené le gouvernement chinois à se livrer à une démarche qui est à signaler. Un portrait de l'impératrice douairière a été fait pour y figurer. Il est arrivé le 25 avril de Pékin à Changhaï, où il fut reçu par les autorités locales en grande pompe et escorté par les troupes indigènes. Depuis lors le portrait est parti pour San-Francisco sous la responsabilité d'un tao-taï spécialement délégué à cet effet en Amérique par le vice-roi de Nankin.

Les Chinois aux Etats-Unis. — Un petit fait vient d'illustrer la manière dont les Chinois sont traités aux Etats-Unis, dont le gouvernement prétend cependant être un de ceux qui sont le plus favorables au développement de la civilisation en Extrême-Orient. Le réformateur chinois Sun-Yat-Sen est arrivé à San-Francisco dans le désir de faire un voyage aux Etats-Unis, puis en Europe. Conformément à la loi interdisant à l'immigration chinoise aux Etats-Unis, il a été retenu pendant 22 jours avant de pouvoir sortir des docks de San-Francisco. Il a fallu une dépêche du gouvernement de Washington pour mettre fin à cette situation extraordinaire.

Le chemin de fer de Hong-kong à Canton.

— Les Anglais de Hong-kong continuent à se préoccuper beaucoup de la construction d'un chemin de fer de Hong-kong à Canton, dont la concession était prévue, on se le rappelle, par les accords anglo-chinois qui reconnurent à l'Angleterre l'extension du territoire de Hong-kong derrière Kaoloung sur la terre ferme. Aujourd'hui, les gens de Hong-kong désireraient obtenir un appui financier du gouvernement britannique pour réaliser cette œuvre. Récemment, la Chambre de commerce de Hong-kong s'est occupée de la question, et son président, M. Hewett, a insisté sur la nécessité de la ligne de Canton et d'un appui gouvernemental en assurant la construction. Les capitalistes anglais hésiteraient à fournir les 32.500.000 francs qui sont nécessaires pour construire le chemin de fer. Il déclare que pour verser cette somme ils doivent recevoir une garantie analogue à celle que les gouvernements étrangers ne manquent pas de donner en Chine aux œuvres similaires poursuivies par leurs nationaux. M. Hewett a rappelé que la prospérité de Hong-kong dépend du pouvoir qu'aura la colonie de conserver sa situation comme centre de distribution du commerce dans la Chine méridionale. Il est donc nécessaire de construire le chemin de fer avant qu'une voie ferrée venant de Canton n'aboutisse ailleurs sur la mer et permette d'établir un port concurrent.

Si les fonds ne peuvent être levés sans aucune aide officielle sur les marchés de l'argent, le gouvernement impérial britannique devrait permettre à la colonie de Hong-kong de garantir un certain intérêt et pour un certain laps de temps au capital nécessaire à la construction du chemin de fer. Il est d'ailleurs indispensable, a dit M. Hewett, que, pour maintenir la situation de l'Angleterre en Chine, le gouvernement britannique renonce à ses traditions d'abstention et accorde aux capitalistes anglais les avantages égaux qui sont accordés par les autres gouvernements à leurs capitalistes.

La longueur de la nouvelle ligne doit être de 194 kilomètres dont 1/3 sur le territoire cédé à bail à l'Angleterre.

ASIE RUSSE

La production du sel. — Nous avons déjà parlé plusieurs fois de la production du sel en Sibérie et particulièrement des travaux exécutés dans la steppe et l'Altaï. Nous croyons qu'il est bon de donner ici quelques renseignements complémentaires.

Les derniers chiffres de la production varient pour :

Le Turkestan,	entre	840.000 et 900.000 pouds.
L'Altaï,	—	2.000.000 et 3.000.000 —
La province de Tomsk,	—	2.000.000 et 3.000.000 —
La province d'Irkoutsk,	—	500.000 et 3.000.000 —
Le territoire de Kouantoun,		800.000 —

L'industrie du sel, personne aujourd'hui n'en peut douter, jouera un rôle important dans le développement économique de l'Asie russe. Au fur et à mesure que des perfectionnements techniques permettront aux industries sibériennes plus aptes de rendre les services qu'on attend d'elles. Le développement de la production du sel ira de pair avec le développement des industries agricoles.

Dans la province d'Irkoutsk dont nous n'avons pas parlé dans les entrefilets précédents, il y a deux salines exploitées par l'Etat ; en outre, on a donné la permission à des industriels d'extraire le sel du lac Borzinski. Ils y travaillent assez activement.

En ce qui concerne le Kouantoun, il est évident que cette année il sera difficile d'exploiter les salines comme on le faisait précédemment. La production du sel y a le caractère d'une petite industrie à laquelle se livrent presque exclusivement les Chinois dans le bassin de Bidzovo. La concession pour les salines de cette région avait été très demandée, on l'a accordé en 1900 pour une période de deux ans et demi à un négociant chinois appelé Ti-Fon-Tai, contre paiement d'un bail fixe. Il était entendu que la concession serait renouvelable, sauf à en changer quelques conditions.

Les salines placées dans le ressort du département des mines occupent en Asie russe un grand nombre d'ouvriers, mais ce nombre varie chaque année depuis 14.000 jusqu'à 23.000. Dans ce nombre, d'ailleurs, on ne comprend pas les indigènes qui travaillent dans les salines de la Sibérie occidentale, dans les territoires de l'Oural, de Tourgaï et dans le Turkestan. On a dû d'ailleurs presque renoncer à faire une statistique les concernant, car le nombre de ces indigènes est variable bien plus encore que celui des ouvriers russes : ils travaillent parfois un jour, une demi-journée, quelques heures seulement.

On ne peut pas fixer non plus dans les statistiques le nombre exact des petites salines, qui ne jouent d'ailleurs aucun rôle dans les grandes industries servant presque complètement à satisfaire aux exigences d'une consommation exclusivement locale.

La pêche dans les mers d'Okhotsk et de Behring. — La pêche la plus importante dans cette région est celle de la baleine. Les bénéfices de cette pêche appartiennent moins aux Russes qu'aux étrangers, ce sont surtout les Américains qui en tirent un grand profit. La pêche à la baleine n'est pourtant encore qu'à ses débuts. Elle fut commencée en 1887 par le capitaine Dydymov avec l'appui du grand-duc Alexandre Mikhaïlovitch ; après la mort tragique du capitaine en 1892, elle fut dirigée en 1894 par un officier de marine, le capitaine comte Kaiserling, et plus tard par la compagnie Lendholm. Kaiserling acheta en Norvège des bateaux à vapeur spéciaux et deux bricks à voiles, et il a fondé ensuite dans la baie de Vostok une grande fabrique pour le trai-

tement de la graisse de baleine. Sur les côtes de Sakhaline, ou surtout dans la baie de Patience, les baleines sont nombreuses ; c'étaient jusqu'à ce jour les Japonais qui les pourchassaient : ils en vendaient ensuite les produits aux industriels d'Otaro et surtout à ceux d'Hakodaté.

Une autre pêche importante est celle des loutres marines pendant vingt ans : jusqu'en 1891 elle fut donnée à bail à une compagnie russo-américaine ; ce n'est qu'alors que cette pêche a passé à la compagnie russe d'industrie du sealsin, qui depuis qu'elle fonctionne prend annuellement de 15.000 à 30.000 loutres marines, tandis que l'ancienne compagnie russo-américaine en prit pendant la première moitié du XIX^e siècle jusqu'à 54.000 par an.

Outre les loutres, la compagnie chasse sur le littoral les bêtes à fourrures. Malheureusement la quantité de castors marins diminue rapidement, parce que le prix si élevé du castor du Kamchatka a encouragé les chasseurs qui ont fait trop longtemps une chasse irrationnelle, dont la conséquence est la disparition progressive du précieux animal.

Pour la même raison, les pêcheurs anglais et américains ont presque dépeuplé de morses ces parages où ils furent si nombreux.

Les saumons, sur les côtes du Kamchatka et dans les rivières qui y tombent, arrivent en rangs si pressés qu'ils renversent les barques. Les indigènes, les Koriaks, les Lamoutes, les Kamtchadales les pourchassent ; ces indigènes d'ailleurs sont peu nombreux. Il n'y a pas un habitant par 1.000 kilomètres carrés, les Russes ne forment pas le vingtième de la population qui est estimée à 80.000. Une grande occupation des indigènes est avec la pêche l'élevage du renne. Il y a environ 200.000 rennes dans la région. Mais leur principal métier est d'être pêcheurs, les habitants du pays Okhostkamtchatkien ne prennent pas moins de 6 millions de kilogrammes de poissons de toute espèce.

Un Français le Dr Adrien Monod avait, il y a trois ans obtenu la concession de plusieurs baies au Kamtchatka ; il voulait y fonder des pêcheries et une grande fabrique de conserves. L'affaire s'annonçait très belle, lorsque notre malheureux compatriote se noya, dans un des ports du littoral accident dont le capitaine du bateau, par sa négligence, s'était rendu responsable.

Service des colis postaux entre la Russie et la Perse. — Depuis que l'Allemagne a institué un tarif réduit spécial (1873), sans distinction de distance ni de poids pour des envois postaux pesant 5 kilos au maximum, le service des colis postaux a pris un développement rapide et considérable.

En 1903, la Perse a adhéré au congrès de Washington sur le service international des colis postaux. On a établi en Russie un système semblable au système allemand, mais il commence à peine à se développer. Les journaux russes s'en occupent beaucoup depuis quelques mois. Ils

voudraient voir entre la Russie d'Europe et d'Asie et la Perse un système qui aurait une importance singulière dans des pays où la petite industrie est si répandue. On désire établir ainsi des relations directes entre le producteur et le consommateur et écarter les agents intermédiaires dont l'intervention est toujours onéreuse.

Les journaux conseillent aux commerçants du Turkestan de faire connaître en Perse leurs produits par le moyen de la publicité. L'envoi de prix courants en langue persane serait aussi très efficace, et l'on pourrait ainsi peu à peu lutter contre la concurrence étrangère.

Même au milieu des préoccupations actuelles, la Russie pense à sauvegarder ses intérêts et à les développer même dans un pays comme la Perse, où elle a depuis quelque temps fait preuve de la plus grande activité.

P. L.

ARABIE

La situation économique de l'Oman. — Le vice-consul de France à Mascate, M. Laronce, vient de publier son rapport commercial relatif à l'année 1903. Ce document contient, sur la situation économique de l'Oman, des considérations générales qui méritent d'être retenues et qui présentent pour nous, en raison des droits que nous possédons encore là-bas, un intérêt particulier. Nous tenons à en citer le passage principal :

... La place de Mascate est un petit marché, on ne doit pas espérer y traiter de très grosses affaires; cependant, ainsi qu'on le verra dans la suite, il y règne une certaine activité dont profitent seuls, ou presque, les Banians, trafiquants indiens, vivant de peu, se contentant de bénéfices moindres, établis depuis fort longtemps déjà dans l'Oman. Ils s'approvisionnent à Bombay, rendant par suite Mascate tributaire de cette place, malgré la facilité qu'ils auraient de s'adresser directement en Europe, une ligne de cargos reliant presque régulièrement Londres à Mascate avec escale facultative à Marseille. Il est juste de dire qu'ils préfèrent traiter avec Bombay, parce qu'ils correspondent en langue guserati avec leurs compatriotes, dont ils connaissent mieux les habitudes, et dont ils obtiennent généralement un plus long crédit. Celui-ci atteint parfois une année, et il est certain que peu de maisons européennes consentiraient à accorder de pareils délais. Aucune maison de banque n'existant dans l'Oman, ce sont les Banians qui fixent le taux du change et en profitent naturellement. Le numéraire est d'ailleurs assez rare, il n'y a pas, à proprement parler, de classe riche parmi les indigènes. La roupie indienne est la monnaie courante. Pour les transactions à l'intérieur du pays, on se sert encore de la piastre Marie-Thérèse dénommée réal, dont la valeur est soumise à d'infimes fluctuations.

On exporte de ce pays la datte, dont la production est généralement abondante et de qualité recherchée.

Toutefois cette année, ainsi que les précédentes, la sécheresse absolue ayant continué de régner, plusieurs régions de l'Oman, qui formaient naguère de vastes et riches palmeraies, ont été abandonnées des indigènes et sont devenues désertiques par suite du manque d'eau. On cite même l'exode d'un village entier dont les quatre cents habitants ont émigré à Zanzibar.

La récolte de la datte a lieu d'août à novembre, elle est

faite avec le plus grand soin, car c'est d'elle dont dépendra l'aisance ou la famine. Une bonne récolte facilitera les échanges et permettra de se procurer du riz qui vient de l'étranger. Ces deux produits sont étroitement liés; de consommation usuelle l'un et l'autre, ils font l'objet de transactions importantes. D'une part, la datte est exportée en certaine quantité, et remplacée sur le marché par les riz de diverses qualités provenant en majeure partie de Birmanie. On échappe ainsi à l'obligation de fournir le numéraire dont la place ne saurait disposer.

Le gouvernement local ne publiant aucune statistique officielle, les chiffres, traduits en francs, cités dans ce travail, correspondent aux évaluations des principaux négociants et ne sont donnés qu'à titre de simple indication. Toutes les marchandises sont soumises à un droit de 5 %, *ad valorem*, à leur entrée dans l'Oman, sauf les armes et munitions de guerre qui paient un droit légèrement plus élevé par suite du consentement tacite des importateurs qui prélèvent encore sur ces articles de fort jolis bénéfices. Il n'existe aucun droit à la sortie.

Les revenus de la douane, qui composent la majeure partie des recettes du sultanat, tendent à augmenter d'année en année.

Les principales maisons sont à Mascate par ordre d'importance (1) :

Rattensle Purshotum (importation et exportation), indienne;
Gopaljee Waljee (importation et exportation), indienne;
Dhamodar (importation et exportation), indienne;
Seyyid Yousouf (importation et exportation), arabe;
Dixon et C^{ie} (armes), anglaise;
Malcolm et C^{ie} (armes), anglaise;
Twel et C^{ie} (exportation), anglaise;
Goguyer (armes), française;
Kévoikoff et C^{ie} (importation et exportation), russe;
Cordeiro (importation), goanaise;
Di Souza (importation), goanaise.

En 1903, le chiffre des importations s'est élevé à 8 millions et demi, et celui des exportations à 4 millions et demi. Cette différence considérable provient en partie de ce que beaucoup d'articles d'importation ne font que transiter à Mascate, pour être réexpédiés dans les petits ports de la côte arabique du golfe persique.

Parmi les importations figure en première ligne, pour 3.400.000 francs, le riz qui constitue avec les dattes et le poisson salé la base de l'alimentation des indigènes. Une place importante — et le fait est à signaler — est occupée par les armes et les munitions, qui, à elles seules, représentent un chiffre de 1 million dans les 8 millions signalés plus haut. Mascate achète encore des produits alimentaires, du café, du sucre, des blés et céréales et divers produits manufacturés et matériaux de construction.

L'exportation porte presque exclusivement sur les dattes. On en expédie aux Indes, aux Etats-Unis, au Yémen, à Zanzibar et à l'île Maurice, pour une valeur de 3 millions et demi de francs. La datte de l'Oman est en général préférée comme finesse à celle du golfe Persique. Les autres exportations sont des grenades et des citrons secs, quelques tissus de coton et des poissons salés. La pêche est la principale industrie du pays, car les

(1) Ces noms sont donnés à titre de simple indication et sans aucune responsabilité.

eaux de l'Oman sont très poissonneuses. Mais la plus grande partie du produit en est consommée sur place par les habitants. La campagne de 1903 paraît, à cet égard, avoir été particulièrement fructueuse. Et on signale depuis le début de cette année une abondance exceptionnelle de poissons tels que le thon, la sardine et le *kanat*, sorte de bar, très apprécié aux Indes et en Arabie.

Le rapport de M. Laronce contient également sur la navigation les indications suivantes :

On a compté, en 1903, dans le port de Mascate, tant à l'entrée qu'à la sortie, 436 vapeurs, dont 428 sous pavillon anglais et 8 sous pavillon russe. De plus, 10 grands voiliers et un grand nombre de boutres, dont quelques-uns atteignent de 100 à 150 tonnes.

Le pavillon français est porté par 29 de ces derniers navires.

Le service de la British India a été doublé cette année. La Compagnie a, en effet, affecté un bateau spécial, à marche rapide (*fast-boat*), au transport de la poste et des passagers, tandis que les marchandises suivent par un bateau plus lent (*slow-boat*). Ce dernier a, par suite, le loisir de séjourner plus longtemps dans les ports et d'y prendre tout le fret qui se présente. Enfin, une nouvelle compagnie anglaise, la West Hartlepool Co fait, depuis peu, relâche à Mascate.

Ces derniers chiffres ne sont guère à notre honneur. Mais la prédominance presque exclusive du pavillon anglais s'explique aisément par le voisinage des Indes et les relations quotidiennes avec Bombay. Nous devons cependant tenir fermement la main à la protection que confère aux boutres qui le portent le pavillon français et par là même maintenir le prestige que cette protection ancienne conserve à la France dans ces contrées.

ASIE ANGLAISE

Les résultats généraux du recensement de l'Inde anglaise de 1901. — Le ministère de l'Inde vient de publier en un volumineux *Blue Book* les résultats généraux du recensement décennal qui a été effectué dans l'Inde en 1901. C'est seulement la troisième opération de ce genre qui ait été faite dans l'Inde, c'est aussi le plus complet qui ait été exécuté. La tâche gigantesque que représente le dénombrement de près de 300 millions d'êtres humains, tâche que compliquaient les distances, les différences de races, et des difficultés de tout genre, a été accomplie sous la direction de M. H.-H. Risley. Celui-ci eut, pour mener à bien cette œuvre immense 1.457.400 collaborateurs sur lesquels 1.250.000 au moins étaient des collaborateurs gratuits appartenant à toutes les classes de la population. Sur les 1.766.597 milles carrés (4.576.600 kilomètres carrés) que représente la superficie totale de l'Inde, 61,5 0/0 sont sous l'administration directe anglaise ainsi que 78,87 0/0 de la population, celle-ci s'élevant au total à 294.361.056 personnes. Les Etats indigènes, qui couvrent un tiers

environ de la surface de l'Inde, ne contiennent pas même le quart de la population. La plus grande des provinces anglaises est la Birmanie, mais la plus peuplée est le Bengale dont la population, qui atteint 78 millions 1/2 d'habitants, égale à peu près en nombre à la population des Etats-Unis. Viennent ensuite les Provinces-Unies, avec 48 millions 1/2 d'habitants et la présidence de Bombay avec 42 millions 1/2. Haiderabad avec ses 11 millions d'habitants figure au premier rang des Etats indigènes.

Sexe. — Tandis qu'en Europe, comme l'on sait, le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes, on ne compte dans l'Inde que 963 femmes pour 1.000 hommes. La disproportion entre les deux sexes est surtout marquée dans le Nord-Ouest et dans l'extrême Nord-Est; dans les provinces centrales et dans la présidence de Madras, par contre, le nombre des femmes excède celui des hommes et dans le Bengale les deux sexes sont à peu près en nombre égal.

Religion. — L'hindouisme brahmanique, qui est de beaucoup la religion dominante de l'Inde, compte 207.050.557 adeptes, soit 7 habitants sur 10. Les musulmans sont 62.458.077, soit 212 pour 1.000 habitants : ils habitent principalement le Bengale, le Cachemire, le Pundjab. Le bouddhisme est professé par 9.476.759 personnes dont la totalité (sauf 292.638) habite la Birmanie.

La petite mais active communauté des Parsis (94.190) réside à Bombay. Sur les 2.923.241 chrétiens qu'accuse le recensement 2.664.313 sont des indigènes. Près des deux tiers des chrétiens résident dans la présidence de Madras, et notamment à Cochin et Travancore où près de 25 0/0 de la population professent le christianisme. Enfin l'animisme compte dans l'Inde 8.580.000 adeptes. En résumé, sur 100 habitants l'Inde compte 70 hindous, 21 musulmans, 3 bouddhistes, 3 animistes et 1 chrétien.

Education. — Au point de vue du degré d'instruction des habitants de l'Inde, le recensement a fourni les résultats généraux ci-après. Dans l'ensemble du pays, 53 habitants sur 1.000 seulement savent lire et écrire, soit 1 homme sur 10 et 1 femme sur 144. Dans la Birmanie bouddhiste, où les bonzes tiennent des écoles, ces chiffres sont de beaucoup dépassés puisque l'on y compte 378 hommes et 45 femmes sur 1.000 sachant lire et écrire.

Langues. — Un des collaborateurs de M. Risley, le Dr Guerson, énumère dans son rapport sur les langues usitées dans l'Inde cent quarante-sept dialectes indigènes : vingt-cinq, parlés par 221.157.673 individus, appartiennent à la sous-famille aryenne; quatorze, parlés par 56.514.520 individus, appartiennent à la dravidiennne, et soixante-dix-neuf, parlés par 9.560.454 personnes, à la sous-famille thibéto-birmane. Ces derniers sont répandus principalement dans l'Himalaya, la Birmanie et l'Assam. Les dialectes dravidiens occupent le centre et le sud de la péninsule; les langues aryennes, l'ouest, le sud-ouest, le nord et le nord-est du pays.

Le retour de lord Curzon. — Lord Curzon, qui occupe depuis janvier 1899 les fonctions de gouverneur général de l'Inde, vient de rentrer en Angleterre pour quelques mois. Nous avons dit, en son temps, dans quelles conditions il avait consenti, sur l'insistance du cabinet que préside M. Balfour, à reprendre, après une période de repos, la direction des affaires de la plus vaste des possessions britanniques. C'est dire que son séjour dans la mère patrie où il a pris possession des hautes fonctions honorifiques de lord gardien des Cinq Ports ne sera que d'assez courte durée. Il est remplacé à la tête de l'administration indienne par le plus ancien lieutenant-gouverneur, lord Amthill.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Louis (Georges), ministre plénipot. de 1^{re} cl., est chargé des fonctions de directeur des affaires politiques en remplacement de M. Cogordan, décédé;

M. du Boys, ministre plénipot. de 2^e cl., est nommé directeur des consulats et des affaires commerciales en remplacement de M. Georges Louis;

M. Gavarry est nommé sous-directeur des affaires de chancellerie en remplacement de M. du Boys.

Par décret du 22 avril, MM. Louis (Georges) et Delavaud (Louis), ministres plénipot., ont été nommés membres de la commission des archives diplomatiques.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Jules Biquet-Baldy, *vice-consul* d'Espagne à Montpellier;
Pedro Dupleich, *consul* de Bolivie à Toulouse;
Dunker Curtius, *consul* des Pays-Bas à Bordeaux;
Amon Fasileau Duplantier, *consul* du Costa-Rica à Toulouse;
Zia Bey, *consul général* de Turquie, à Marseille;
R. Firmin, *vice-consul* de Colombie, à Tours;
Le Dr Aimé Therre, *consul* de la République Argentine, à Vichy;

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Chine. — M. Vialis, *offic. d'admin. de 2^e cl.* est désig. pour être employé à l'état-maj. part. de la brigade d'occupat. de Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Perse. — M. le *pharm. aide-maj. de 1^{re} cl.* Lecomte est désig. pour être attaché à la personne de S. M. le schah de Perse.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Chine. — M. le *vétér.* en second Métiliot est placé à l'état-maj. du corps d'occupat.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — Ont été désig. pour servir au 16^e rég. :
MM. le *colonel* Valette; le *chef de bat.* Laribe; les *lieut.* Tron de Bouchony, Eyraud et Dubreuil, et le *sous-lieut.* Lanoé.
Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :
MM. le *lieut.-colonel* Gouillet et les *lieut.* Hounney et Fosses.
Sont affectés au 1^{er} annamites :
MM. les *capit.* Cazeaux, à la 5^e comp. et Buy, à la 6^e comp.; les *lieut.* Bachellez, à la 3^e comp. et Raulet, à la 11^e comp.
Sont placés au 2^e annamites :
MM. les *capit.* Moysse, à la 3^e comp.; Garde, à la 4^e comp.; Combes, à la 5^e comp.; Labarsouque, à la 11^e comp. et Chapuis, à la 12^e comp.; les *lieut.* Favalelli, à la 1^{re} comp.; Schmöll, à la 3^e comp.; Libersart, à la 4^e comp.; Sido, à la 9^e comp.
Sont affectés au 12^e rég. :
MM. les *capit.* Lefloch, à la 2^e comp.; Umbricht, à la 6^e comp.; Castarède, à la 7^e comp.; Maurios, à la 8^e comp.; Serre, à la suite; les *lieut.* Gibault, à la suite; Bontemps, à la 5^e comp.; Castinetti, à la 6^e comp. et Chevreau, à la 8^e comp.
M. le *lieut.* Jouanno est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. le *lieut.-col.* Virgitti; le *chef de bat.* Cornuel; le *capit.* Marchal et le *lieut.* Pinot de Moirat sont affectés au 9^e rég.

M. le *lieut.* Bahus est placé au 10^e rég.

M. le *capit.* Martin (P.-A.) est affecté au 1^{er} tonkinois.

M. le *lieut.* Mignot est affecté au 2^e tonkinois.

M. le *capit.* Martin (J.) est affecté au 5^e tonkinois.

Sont affectés au 9^e rég. :

M. le *chef de bat.* Monnoye; MM. les *capit.* Jutteau, à la suite; Perrin, à la 6^e comp.; les *lieut.* Blanchet, à la 6^e comp.; Fagot, comme offic. d'habil. et Icart.

M. le *capit.* Stiéglitz est placé à la 11^e comp. et M. le *capit.* Driard, à la 1^{re} comp. du 10^e rég.

MM. le *capit.* Gaubert et le *lieut.* Gillet sont affectés au 18^e rég.
M. le *lieut.* Caillette est placé au bataill. de tirailleurs chinois.

M. le *capit.* Ibos est affecté à la 5^e comp. et M. le *lieut.* Bonnacorsi, à la 9^e comp. du 1^{er} tonkinois.

M. le *chef de bat.* Cany est placé au 2^e tonkinois.

Sont affectés au même régiment :

MM. le *capit.* Clostre, à la 13^e comp.; les *lieut.* Jean-Jean, à la 11^e comp.; Thierry, à la suite; le *sous-lieut.* Loyot, à la 6^e comp.

M. le *capit.* Desdouis est placé à la suite et M. le *sous-lieut.* Robin à la 12^e comp. du 3^e tonkinois.

Sont affectés :

MM. le *capit.* Laflotte, à la 4^e comp.; les *lieut.* Pravaz, à la 12^e comp.; Brocard, à la 2^e comp. et le *sous-lieut.* Séchet, à la 3^e comp. du 4^e tonkinois.

M. le *capit.* Hubert est placé au même rég.

MM. les *capit.* Kœchly et les *lieut.* Tartanac, Franceschi, Abonneau et Vuillermet sont placés au 5^e tonkinois.

M. le *capit.* Rouvin est nommé rapporteur près le conseil de guerre de Hanoï.

M. le *capit.* Manet est nommé au command. du peloton de discipl. de l'Indo-Chine.

M. le *lieut.* Raynaud est désig. comme officier de renseign. du 4^e territoire.

MM. les *lieut.* Morvan et Satger sont désig. pour servir au Tonkin.

MM. le *chef de bat.* Guichard, les *capit.* Perretti, Cambe, Boissonnas et Rodez, les *lieut.* Velle et Bousquet et le *sous-lieut.* Broch d'Hotelans, sont placés au 18^e rég.;

MM. le *capit.* Lalubin, le *lieut.* Bonnureau et le *sous-lieut.* Dop sont affectés au 5^e tonkinois.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *chefs de bat.* Hirtzmann, Morel, Brémaud et Bernard; les *lieut.* Périgault, Marliac, Silve, de La Laurencie et Bourcelot; les *sous-lieut.* de Champs, Fouchet, Ouvrard et Guillot.

Sont affectés :

MM. le *capit.* Magnabal, au 1^{er} tonkinois, et les *lieut.* Vallade, Hugon et Hamaide, au 4^e tonkinois.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Raffin est affecté à l'état-major partic. de l'Indo-Chine.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Bertrand est nommé adjoint au command. supérieur des troupes.

ARTILLERIE

Tonkin. — M. le *chef d'escad.* Bonnacorsi est placé à l'état-major du command. de l'artill. de l'Indo-Chine.

M. le *capit.* Gamas est mis à la disposit. du général command. sup. des troupes de l'Indo-Chine.

M. le *capit.* Liron est désig. pour servir aux travaux publics.

M. le *capit.* Manue est désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.-colonel* Bonnardot est nommé command. supérieur des troupes du groupe du Pacifique.

M. le *capit.* Husson est nommé direct. d'artill. à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. Walla, *offic. d'admin. de 1^{re} cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

CORPS DU COMMISSARIAT

Chine. — M. le *commiss. de 2^e cl.* Baslé est désig. pour servir au corps d'occupat.

Indo-Chine. — MM. le *commiss. ppal de 2^e cl.* Gleizes; les *commiss. de 1^{re} cl.* Lafranque et Bailly et les *commiss. de 2^e cl.* Poinssinet, de Sivry et Lippmann sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *commiss. de 1^{re} cl.* Deydier et le *commiss. de 2^e cl.* Morin sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — MM. le *commiss. ppal de 3^e cl.* Luttaye; le *commiss. de 1^{re} cl.* Véron; le *commiss. de 2^e cl.* Copin et le *commiss. de 3^e cl.* Buchalet, sont désig. pour servir à Hanoï.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *commiss. de 2^e cl.* Lefebvre est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Agents.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*agent de 3^e cl.* Nosmas est désig. pour servir à l'hôpital de Nouméa.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Augier, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour servir au corps d'occupat.

Indo-Chine. — M. Hazard, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour remplir les fonc. de secrét. du direct. du service de santé de la colonie.

MM. Thébaud et Garrot, *méd. aides-maj. de 1^{re} cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — Sont affectés :

A l'hôpital de Saïgon, MM. Fortoul, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*, et Lépine, *méd.-maj. de 2^e cl.*

Au 1^{er} annamites, à Bien-hoa, M. Normet, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*

Tonkin. — Sont affectés :

A l'hôpital d'Hanoi, M. Arami, *méd. ppal de 2^e cl.*;

A l'ambulance de Lang-son, M. Depied; à l'hôpital d'Haiphong, M. Sadoul; au 9^e rég. à Hanoi, M. Salanoue-Ipin, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*;

A l'ambulance de Lao-kay, M. Doucet; à l'ambulance de Cao-bang, M. Sambuc; au 4^e d'artill. coloniale à Hanoi, M. Gaimard, *méd.-maj. de 2^e cl.*;

A l'ambulance de Bao-lac, M. Mouillac; au 3^e tonkinois, M. Léger, *méd. aides-maj. de 1^{re} cl.*

M. Gautier, *méd.-maj. de 2^e cl.* et Gauthier, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* sont désign. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — MM. les *aspirants de 1^{re} cl.* Saillant, de la Fournière, de Sèze, Poisson, Villedieu de Torcy, sont désig. pour embarq. sur le *Dupleix*.

Crète. — M. le *lieut. de vaiss.* Guépin est désig. pour embarq. comme second sur le *Condor*.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Jeannel est nommé au command. de la canonnière *l'Argus*.

MM. les *lieut. de vaiss.* Lecoq et de Robien sont désig. pour embarquer sur le *Châteaurenault*.

M. le *lieut. de vaiss.* Théroulde est désig. pour embarquer sur le *Pascal*.

M. l'*enseign. de vaiss.* Husson est désig. pour embarquer sur le *Surprise*.

M. l'*enseign. de vaiss.* Le Marois est désig. pour embarquer sur le *Styx*.

M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Coiffic est désig. pour embarquer sur le *Styx*.

M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Bellec est désig. pour embarquer sur l'*Achéron*.

M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.*, Lucas est désig. pour embarquer sur le contre-torpilleur *Javeline*.

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Chaspoul est désig. pour embarquer comme second sur le *Takou*.

Tonkin. — M. l'*enseign. de vaiss.* Soudois est désig. pour embarquer sur le *Kersaint*, station locale d'Annam-Tonkin.

M. le *lieut. de vaiss.* Pillu est désig. pour remplir les fonc. d'adjoint au command. de la marine au Tonkin.

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Jacquemont est nommé au commandement de la *Mouette*.

Crète. — M. le *capit. de frégate* Dourver est nommé au commandement du *Condor*.

M. le *lieut. de vaiss.* Guépin est désig. pour embarquer comme second sur le *Condor*.

SERVICE DE SANTÉ

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd. de 2^e cl.* Coquelin est désig. pour embarq. sur la *Meurthe* à Nouméa.

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2^e cl.* Dufourt est désig. pour embarquer sur l'*Aspic*.

Océan Indien. — M. le *méd. de 2^e cl.* Bertaud du Chazaud est désig. pour embarquer sur la *Nièvre*.

Services administratifs.

Cochinchine. — M. Garnier, *commis de 3^e cl.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Merwart (Emile), *secrét. général de 1^{re} cl.* des colonies, est nommé secrét. général de la Côte d'Ivoire;

M. Gintzburger est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon;

M. Teulon est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Pierre et Miquelon;

M. Levalois est nommé notaire à la résidence du Moule (Guadeloupe);

M. Marie (N.-L.-A.-F.) est nommé greffier de la justice de paix à Port-Louis (Guadeloupe).

Par décret du 30 mars, M. Berté (Raoul), ancien avoué, a été nommé, pour une période de deux années, membre suppléant du conseil privé de la Martinique.

Par décret du 30 mars, M. Bernard (F.-E.-P.), administr. stag. dans les territ. de la Sénégambie, a été nommé administr. adj. de 3^e cl.

Par décret du 31 mars, M. de Chelle (M.-G.) a été nommé juge suppléant au trib. de première instance de la Pointe-à-Pître (Guadeloupe).

Par décret du 14 avril, M. Sargues (L.-G.), commiss. du Gouvernement de 2^e cl. au Laos, est nommé administr. de 3^e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Par décret du 16 avril, M. Bourguine (M.-L.), administr. stag. des colonies, a été nommé administr. adj. de 3^e cl.

Bibliographie

Topographie pratique de reconnaissance et d'exploration.

Ce livre n'est pas un numéro de plus sur la liste déjà longue des traités de topographie régulière. Il répond à un besoin qui, à notre époque d'expansion coloniale sans cesse croissante, se fait de jour en jour sentir davantage. L'auteur, qui a longtemps pratiqué lui-même la topographie et la géodésie de reconnaissance, a été frappé de la difficulté et de la longueur des recherches qui s'imposent à quiconque veut entreprendre en pays neuf un travail utilisable. Les lois qui régissent les formes du terrain; les procédés spéciaux de la topographie d'exploration; la triangulation rapide et ses calculs, les problèmes de l'astronomie de campagne sont autant de questions que l'apprenti explorateur doit étudier dans des livres spéciaux, livres qui, très souvent, ne sont pas immédiatement faits pour lui et dont plusieurs, pour être bien compris, supposent dans la spécialité dont ils traitent une instruction déjà assez avancée. Encore lui faut-il adapter à ses conditions de travail les enseignements recueillis dans ces livres.

C'est cette lacune que le capitaine de Larminat vient de combler en présentant, sous une forme abordable à tous et immédiatement utilisable, les questions suivantes : formes du terrain, leurs causes et leurs lois; itinéraires d'exploration; triangulation de reconnaissance à la boussole; triangulation trigonométrique rapide; opérations astronomiques de campagne.

Observations, calculs, précautions à prendre, fautes à éviter, tout est prévu et décrit dans cet excellent livre, fruit d'une longue expérience personnelle. Il sera le vade-mecum des officiers de l'armée coloniale et de l'armée d'Afrique, des fonctionnaires coloniaux, des voyageurs, de tous ceux, en un mot, qui, sans aucune préparation spéciale préalable, sont désireux d'utiliser, en pays incomplètement connus, leurs séjours ou leurs déplacements.

(En vente chez l'éditeur Lavauzelle, prix 7 fr. 50.)

Dictionnaire japonais-français, par le R. P. EVRARD, des Missions Étrangères à Tokio.

Ce Dictionnaire, qui est à la fois japonais-français et français-japonais, est de nature à rendre les plus grands services à ceux de nos compatriotes qui désirent étudier la langue japonaise. Il donne les mots japonais écrits en caractères romains et aussi en caractères chinois. A propos de chaque mot, quelques phrases sont données en indiquant clairement l'emploi. Enfin, lorsqu'il s'agit d'objets propres au Japon, une petite illustration sommaire mise en regard du mot fait immédiatement comprendre aux lecteurs de quoi il s'agit. C'est là un ouvrage que recommande le soin évident avec lequel il a été composé, et aussi la personnalité du R. P. Evrard qui est un des plus anciens et des plus savants résidents étrangers au Japon.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.